

VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le dix novembre, à dix-sept heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. BLUTEAU Jean-Michel Maire de Villemomble.

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tient sans public et est retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; le port du masque est obligatoire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire ;

Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, Mme VERBEQUE-PELAEZ Sandrine, M. PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme LECOEUR Anne, Mme HECK Isabelle, M. MALLET Éric, Adjoints au maire.

Mme SERONDE Françoise, Mme VANECTER Jeanine, M. ACQUAVIVA Jules François, M. ROLLAND Guy, M. HADAD Hubert, Mme PAGEGIE Claudine, Mme LEFEBVRE Concetta, Mme FITAMANT Patricia, M. FITAMANT Alain, M. AVROMAVIC Johan, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. ZARLOWSKI Serge, M. MAHMOUD Riad, Mme GALEY Louise, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibault, Mme LEFEVRE Laura, Mme POCHON Élisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. RICHARD Antoine, Conseillers municipaux.

ABSENTS, REPRÉSENTÉS :

Mme POLONI Françoise, Conseillère municipale, à Mme SERONDE Françoise, Conseillère municipale ;

Mme CEDECAS Arlette, Conseillère municipale, à Mme FITAMANT Patricia, Conseillère municipale ;

M. LE MASSON Gilbert, Conseiller municipal, à M. CALMÉJANE Patrice, Conseiller municipal ;

M. KALANYAN Aram, Conseiller municipal, à Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère municipale.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GALEY.

~~~~~

## SOMMAIRE

|     |                                                                                                                                                                                                                                                 |    |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ☞   | Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21/09/2020 .....                                                                                                                                                                            | 3  |
| ☞   | Questions orales.....                                                                                                                                                                                                                           | 9  |
| 1.  | Remplacement d'un Adjoint au Maire démissionnaire .....                                                                                                                                                                                         | 16 |
| 2.  | Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal.....                                                                                                                                                                                    | 19 |
| 3.  | Présentation du rapport d'activité de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour l'année 2019.....                                                                                                                           | 24 |
| 4.  | Fixation de la composition des 10 commissions municipales et élection de leurs membres .....                                                                                                                                                    | 28 |
| 5.  | Modalités de mise en œuvre du télétravail.....                                                                                                                                                                                                  | 31 |
| 6.  | Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs.....                                                                                                                                                                     | 33 |
| 7.  | Approbation du protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la commune de Villemomble et la société Géraud et Associés .....                                                                                                            | 34 |
| 8.  | Approbation d'une convention de coopération et de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale de Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention .....                                    | 36 |
| 9.  | Approbation de la charte des promoteurs et des maîtres d'ouvrage passée entre la ville de Villemomble et les promoteurs ou maîtres d'ouvrage et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite charte .....                           | 39 |
| 10. | Avis du Conseil Municipal sur la liste des dérogations au repos dominical accordées aux concessionnaires automobiles, aux commerces de détail de produits surgelés et aux commerces de détail alimentaire pour l'année 2021 à Villemomble ..... | 44 |
| 11. | Admission en non-valeur de créances éteintes.....                                                                                                                                                                                               | 46 |
| 12. | Admission en non-valeur de créances irrécouvrables .....                                                                                                                                                                                        | 46 |
| 13. | Vote du Budget Supplémentaire 2020 de la Ville.....                                                                                                                                                                                             | 48 |
| 14. | Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la réalisation d'un groupe scolaire et d'un accueil de loisirs rue de la Carrière à Villemomble .....                                                               | 66 |
| 15. | Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Développement Economique de Villemomble (ADEV) au titre de l'année 2020 .....                                                                                            | 67 |
| 16. | Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villemomble au titre de l'année 2020 .....                                                                                                         | 68 |
| 17. | Attribution de deux subventions exceptionnelles à Villemomble Sports au titre de l'année 2020 .....                                                                                                                                             | 69 |
| 18. | Attribution d'une subvention exceptionnelle au Bridge Club Léon Gamme au titre de l'année 2020 .....                                                                                                                                            | 70 |
| 19. | Versement d'un secours de 4 200 € en faveur des communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite aux dégâts provoqués par les inondations de la tempête Alex entre le 2 et le 4/10/2020 .....                                                      | 70 |
| 20. | Approbation de la délibération cadre pour l'année 2021 portant approbation de la liste des biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC constituant des immobilisations par nature .....                                           | 71 |
| 21. | Fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2021 .....                                                                                                                                                                  | 71 |
| 22. | Fixation du nombre des Adjointes de quartiers .....                                                                                                                                                                                             | 72 |
| 23. | Election des postes vacants d'Adjointes au Maire .....                                                                                                                                                                                          | 74 |
| 24. | Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux .....                                                                                                                                        | 75 |
| 25. | Majorations des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux .....                                                                                                                                     | 77 |

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, Maire de Villemomble, à 17 h 34.)*

**M. le MAIRE.-** Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous propose de prendre place, nous allons pouvoir commencer notre séance de Conseil municipal.

*(M. le Maire procède à l'appel nominal et au contrôle des pouvoirs.)*

Le quorum étant valablement atteint, nous commençons notre séance.

Pour ce faire, il importe de désigner un ou une secrétaire de séance. Comme traditionnellement, je propose la candidature de Mme Louise GALEY.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.**

En ce début de séance et bien entendu en ce 10 novembre, nous avons vécu ces derniers jours des moments terribles pour notre pays, pour la République, pour l'Éducation nationale et pour les communautés religieuses, je vous propose, à la suite des attentats perpétrés, d'observer une minute de silence.

*(L'Assemblée, levée, respecte une minute de silence.)*

Je vous remercie.

### **🔗 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21/09/2020**

**M. le MAIRE.-** Afin de poursuivre notre séance, il convient d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 septembre dernier.

Vous aurez noté et apprécié que vous aviez le compte-rendu *in extenso* de nos échanges avec la note d'information et les pièces pour préparer ce Conseil. C'est l'un des faits marquants désormais des réunions de notre Assemblée. Ce compte-rendu ne fait pas moins de 56 pages, pour lequel d'ailleurs je remercie Mme MICHEL, la sténotypiste qui était avec nous la dernière fois et qui, malgré la densité et la longueur de nos débats, n'a pas hésité à revenir nous voir. Dès lors, nous avons un compte-rendu circonstancié qu'il nous est nécessaire d'approuver.

**M. HADAD.-** Bonsoir, j'ai des remarques à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre.

Lors de ce Conseil municipal, qui a duré six heures et s'est terminé vers une heure du matin, une de mes interventions aux alentours de minuit a été mal comprise, mal interprétée et déformée. Vu l'heure tardive, je n'ai malheureusement pas pu reprendre la parole, bien que j'aie levé la main pour ce faire. Je voulais donc m'expliquer.

Ces propos ont malheureusement donné lieu à des échanges dans la presse. Cela m'a un peu surpris puisque je n'étais pas au courant, je l'ai appris par hasard. J'ai trouvé qu'il n'était pas très fair-play d'apprendre cela de cette façon.

Ces échanges étant parus dans la presse, j'ai demandé un droit de réponse, la première fois par mail mais sans effet. Il a fallu que je sorte les textes juridiques pour obtenir mon droit de réponse. Et je l'ai obtenu dans la presse.

Je m'adresse à l'opposition et non pas à la majorité.

Vous nous avez interrogés sur le prêt de salles ou de terrains aux communautés religieuses. Cette question m'a étonné, choqué car cela se pratique depuis au moins une trentaine voire une quarantaine d'années dans de nombreuses communes mais, bien sûr, cela pose problème à Villemomble.

En réponse à vos propos, je veux clarifier avec vous ce qu'est la laïcité. Je n'ai pas parlé de la loi de 1905 mais vous n'avez pas compris mes propos. Je peux comprendre que, l'heure étant tardive et après cinq heures de réunion, les neurones soient un peu fatigués. Toutefois, j'ai trouvé la méthode un peu désagréable.

Pour rappel, la loi de 1905 est la liberté de conscience et de culte, la séparation de l'Église et de l'État, l'égalité devant la loi des citoyens et des religions. Il est totalement absurde que je remette en question un de ces principes. Comment pourrais-je remettre en question la liberté de conscience et de culte ? Comment pourrais-je remettre en question la séparation de l'Église et de l'État ? Qui suis-je pour le faire ? Et comment pourrais-je remettre en question l'égalité devant la loi ?

Le seul problème était le financement des cultes. C'est pour remettre les pendules à l'heure.

La loi de 1905 est une loi de base de la République française, dont je suis très fier et que j'approuve totalement.

La laïcité, ce n'est pas que la loi de 1905. En effet, cette loi a été complétée par celle de 2004 sur le port des signes religieux, notamment à l'école, et par celle de 2010 sur la sécurité. Donc, même les lois sur la laïcité évoluent, elles ne sont pas toutes figées. Elles ne sont pas remises en question mais sont complétées. Ce qui était vrai en 1905, nous sommes aujourd'hui en 2020, les choses et situations évoluent. Je suis clair dans mes propos : évoluer ne signifie pas remettre les lois en question. Il faut simplement parfois les adapter.

Qu'ai-je voulu faire le 21 septembre 2020 ? Quel était le vrai sujet du débat ?

J'ai soulevé le problème de l'égalité entre les différentes religions à Villemomble. Je signale que, cette année, depuis que M. BLUTEAU est maire, il y a bien eu une égalité entre les religions. Je remercie M. BLUTEAU, c'est la première année où je constate une égalité entre la religion chrétienne, la religion musulmane et la religion juive. Donc, merci Monsieur le Maire d'avoir répondu aux attentes des communautés.

Mettre à disposition une salle ou un terrain à Villemomble remet-il en cause la laïcité ? La mairie ne doit-elle pas s'occuper de tous les Villemomblois quelle que soit leur religion ? Après, il y a un débat mais je pense que ce sera pour la suite.

Au sujet de l'organisation, je dois préciser ce qu'il s'est passé puisque l'on accuse mais, excepté les gens de la mairie, personne ne sait vraiment de quelle manière cela s'est passé. J'ai dit que j'étais l'organisateur de l'événement mais ce n'est pas tout à fait cela.

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est pas ce que vous avez dit ? Il faut savoir.

**M. HADAD.-** Si vous avez des questions, vous pourrez me les poser. Je précise comment se sont exactement déroulés les faits :

La demande de mise à disposition du gymnase émanait de la commission administrative de la synagogue de Chatrian. Suite au Covid-19 et aux règles de distanciation, il devenait urgent de trouver une solution pour les fêtes juives du Nouvel An. Il est vrai que la demande a été faite non pas formellement mais sur WhatsApp. J'ai été contacté en tant que Conseiller municipal en plein mois d'août. J'ai donc transmis cette demande à Monsieur le Maire via WhatsApp. Vu l'urgence, tout s'est fait par ce biais. Je reconnais qu'il n'y a pas eu d'écrit. C'est lié au Covid-19. En temps normal, nous aurions demandé des écrits.

**M. CALMÉJANE.-** Le mail ne fonctionne donc pas avec le Covid-19 ?

**M. le Maire.-** D'autant plus s'agissant d'une explication, il importe que l'intervenant ne soit pas interrompu.

**M. HADAD.-** Je continue.

Effectivement, j'ai dit que j'avais la double casquette de Conseiller municipal et de fidèle, je vais expliquer pourquoi. J'ai eu plusieurs échanges par mail avec la mairie pour l'organisation du gymnase. Dans l'un d'entre eux, daté du 19 août à 9 h 30, la mairie m'a fait la demande (et non pas à la communauté juive) de veiller à faire respecter les consignes suivantes : la mise à disposition de gel hydroalcoolique, le port du masque obligatoire et la distanciation sociale. C'est donc bien à la demande de la mairie que j'ai participé aussi en tant que son Conseiller municipal puisque je me suis retrouvé de fait à la fois fidèle, organisateur et responsable du respect des règles sanitaires.

Je tiens à préciser que, au départ, il n'était même pas question que je passe les fêtes dans le gymnase. Je l'ai fait uniquement parce que l'on m'a demandé de surveiller l'application des règles sanitaires. Voilà la réalité des faits.

Pour tous ces motifs et dans la mesure où, au regard des circonstances, il ne m'a pas été possible de m'expliquer, je ne peux pas approuver ce procès-verbal en l'état. Je demande que ce soit précisé au procès-verbal.

Je poursuis en termes juridiques. Puisqu'il en est question, autant en parler.

Concernant le prêt de salles aux communautés religieuses, il est vrai que la loi de 1905 traitait beaucoup de cas. Il est également vrai que, après cette loi, des arrêtés du Conseil d'État et d'autres lois sont sortis pour faciliter la gestion des édifices religieux.

J'espère que personne ne remettra en cause les arrêtés du Conseil d'État, puisque l'on parle souvent de remise en cause ici. Or, dans cinq arrêtés du 19 juillet 2011, le Conseil d'État a apporté des précisions importantes sur le financement public des édifices religieux. Je vous lis la totalité pour éviter les interprétations.

**M. MINETTO.-** Lisez bien, il y a un mot très important dedans.

**M. HADAD.-** Le Conseil d'État considère que les collectivités territoriales sont habilitées à apporter des concours aux associations culturelles pour des travaux de réparation mais il leur est interdit de financer un culte. De ce fait, ces concours doivent respecter diverses conditions.

Un paragraphe ne nous concerne pas, je l'ai donc supprimé.

Il doit y avoir le respect du principe de neutralité à l'égard des cultes et une égalité de traitement.

Le concours (passage le plus important) apporté ne doit pas constituer une libéralité.

(*Entrée en séance de Mme HECK.*)

Il a été jugé qu'une collectivité peut autoriser l'utilisation d'une salle communale pour l'exercice d'un culte dès lors que sont respectés les principes de neutralité et d'égalité à l'égard des cultes, et qu'il ne s'agit pas d'une libéralité.

Voulez-vous que je vous explique ce qu'est une libéralité ?

**Mme POCHON.-** Non merci.

**M. HADAD.-** J'en viens au point qui nous concerne : en revanche, est contraire à la loi de 1905 la mise à disposition pérenne et exclusive d'une salle utilisée par une association pour l'exercice d'un culte (arrêté commune de Montpellier).

Il est clair que, d'après l'arrêté du Conseil d'État, et c'est ce qu'il se passe dans la réalité depuis des années dans toutes les communes sauf à Villemomble où cela pose problème, les communes peuvent mettre à disposition des salles pour les communautés religieuses, que ce soit pour la communauté chrétienne, pour la communauté juive ou pour la communauté musulmane.

Il était important d'apporter les risques juridiques, ce qui justifie notamment ce qu'a fait Monsieur le Maire cette année. Je pense que vous aurez des critiques à faire. Si vous voulez l'arrêté complet du Conseil d'État, il est sur Internet et je peux vous l'envoyer.

Mes propos sont clairs. Je n'approuverai pas le procès-verbal, je demande que ce soit précisé et je vous laisse critiquer.

**M. MINETTO.-** Bonsoir à tous, nous ne polémiquerons pas comme le souhaite M. HADAD. Nous invitons simplement les Villemomblois à consulter la vidéo sur le site Internet de la ville de Villemomble, notamment le passage entre 4 h 49 min et 4 h 52 min. Ainsi, ils auront accès à la totalité de ce qui a été dit, par exemple « *simplement, je trouve que le principe de laïcité en France est un peu bizarre* ».

Les choses sont claires et ont été clairement retranscrites, merci Madame et à ceux qui ont aidé à la réalisation de ce compte-rendu. C'est d'ailleurs pourquoi nous l'approuverons. Nous reconnaissons qu'il y a eu beaucoup de progrès dans la rédaction du compte-rendu. Depuis le temps que je viens aux conseils municipaux, je ne me souviens pas que nous ayons une fois adopté un compte-rendu.

Mesdames et Messieurs, entendez bien : nous allons accepter et approuver ce compte-rendu.

Nous aurons juste un petit point mais ma collègue en fera la remarque.

Je veux répondre une chose à M. HADAD parce que nous avons été un peu mis en cause. Nous l'avons dit l'autre jour et c'est marqué dans le compte rendu (il est fidèle à ce qui a été dit) que nous ne sommes pas contre la mise à disposition d'une salle à un culte. Je l'ai dit publiquement devant 600 personnes lors du débat du 3 mars. Vous l'avez fait également, Monsieur le Maire, ainsi que M. CALMÉJANE je crois ; à condition de respecter la loi de 1905.

Or, la loi et l'arrêté du Conseil d'État disent qu'il ne peut pas y avoir de libéralité. Si une salle est mise à disposition, elle doit l'être au même tarif que celui appliqué à toutes les associations. D'ailleurs, nous ne le faisons pas aujourd'hui mais nous pouvons imaginer que, en mars, avril ou même février, nous voterons les tarifs de mise à disposition de Corrençon-en-Vercors, des gymnases et salles municipales.

Ce que nous reprochons, pour peu que nous ayons fait un reproche, j'invite les gens à lire le compte-rendu, M. HADAD a modifié les propos lorsqu'il dit « *Mme POCHON, vous avez dit que* ». Non, relisez le texte. Je le répète, ce compte-rendu est très bien.

Une petite chose a été oubliée, je l'ai écouté du début à la fin. D'ailleurs, Madame a fait de très bonnes synthèses par moments, j'imagine que c'était très difficile. Je crois que certains l'ont aidée à relire, bravo pour ce travail, ils se reconnaîtront.

Simplement, à 4 h 52 min et 30 secondes, M. HADAD dans la même série dit « *j'aimerais qu'en France on redéfinisse ce qu'est vraiment la laïcité, j'aimerais que l'on me précise quel a été le coût de mise à disposition d'un gymnase et d'un terrain pour la commune* ». Cela a été oublié, nous n'en ferons pas une polémique, nous approuverons le compte-rendu.

En revanche, nous avons demandé la mise à disposition de documents et cela n'a pas été fait. Je pense que c'est un oubli. Nous réitérons donc notre demande : nous souhaitons avoir les documents de mise à disposition et les conventions pour le gymnase Pandraud et le stade Mimoun pour les deux fêtes religieuses.

Je maintiens : nous aussi aurions mis à disposition ces salles ou ces éléments. Simplement, nous l'aurions fait au même coût que pour les autres associations villemomboises.

Ma collègue, Mme POCHON, voulait faire une autre remarque.

**M. le Maire.-** Si elle sollicite la parole mais je crois que M. HADAD souhaitait la reprendre.

**M. MINETTO.-** Si c'est pour polémiquer, ce n'est pas la peine.

**M. le Maire.-** Ne vous inquiétez pas, Monsieur MINETTO, j'ai la police de l'Assemblée.

**M. HADAD.-** Petite précision, je ne veux pas non plus faire perdre son temps à l'Assemblée. Notre ordre du jour étant chargé, je serai bref.

Je rappelle simplement ce qu'est une libéralité car je crois que les gens autour de la table ne le savent pas : une libéralité est un acte juridique fait entre vifs (des personnes vivantes) ou dans une disposition testamentaire, par laquelle une personne transfère au profit d'une autre, dit « le légataire » un droit, un ou des bien(s) dépendant de son patrimoine. Cela n'a donc aucun rapport avec ce que vous avez dit, Monsieur MINETTO. Je vous invite à consulter le dictionnaire.

Je termine sur un point : des débats sur laïcité, il y en a eu, il y en a et il y en aura. Quand j'entends que c'est un point final, on ne débat sur rien, je suis surpris. Dans les milieux politiques, je ne parlerai que de la Gauche pour ne pas perdre de temps...

**Mme POCHON.-** Je ne crois pas que vous soyez habilité à le faire.

**M. HADAD.-** Merci, madame POCHON, de me laisser parler.

Dans les milieux politiques, les positions sur laïcité sont très divergentes. M. HAMON...

**M. MINETTO.-** Cela n'a rien à faire ici.

**M. HADAD.-** Puis-je continuer à parler ?

**Mme POCHON.-** Nous voudrions parler pour la Gauche si cela ne vous gêne pas, Monsieur HADAD.

**M. HADAD.-** Quand j'aurais fini de parler.

*(Interventions multiples - inaudible.)*

**M. MINETTO.-** Prenez le règlement intérieur.

**M. le MAIRE.-** Je vous remercie de laisser M. HADAD conclure.

**M. HADAD.-** Je termine. Après, je ne parlerai plus.

Dans les milieux politiques, les positions divergent, notamment à Gauche : M. HAMON est pour une laïcité basée uniquement sur la loi 1905, soit une laïcité restrictive alors que M. VALLS à son époque était pour une laïcité plus restrictive avec interdiction totale des signes religieux dans l'espace public. Quant à M. MÉLANCHON, « *la religion chez elle et l'État chez lui* ».

On me dit qu'il n'y a pas de débat sur la laïcité mais je vous prouve qu'ils existent, même à Gauche. Il y en a et il y en aura.

Je m'arrête là car nous avons des sujets importants à traiter aujourd'hui.

**M. MINETTO.-** Nous avons même proposé la fois dernière de faire un débat.

**M. le Maire.-** Je vous rappelle que nous sommes en train d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil municipal.

**Mme POCHON.-** Nous n'avons tellement de leçons à recevoir sur l'accompagnement des communautés religieuses. Nous sommes suffisamment intervenus lors de précédents mandats, dans lesquels vous étiez parfois, pour demander des salles pour les communautés.

Maintenant, je pense qu'il nous faudra un temps de débat sur ce moment mais nous faire le procès d'être des personnes qui voudraient rejeter cela, non, nous voudrions que tout le monde ait le même traitement. C'est une question d'égalité.

J'en reviens au compte-rendu. Vous nous montrez que c'est possible et c'est une avancée que nous apprécions. Je voudrais donc vous en remercier.

Concernant votre réponse à ma question sur les violences faites aux femmes et la mise à disposition d'appartement, etc., sur toute une politique contre la violence faite aux femmes. Je crois que nous avons obtenu une réponse un peu particulière d'ailleurs de Mme LECOEUR qui ne nous a pas convenu mais c'était la réponse. Or, depuis, nous savons que vous avez reçu notre camarade communisme et *a priori* que vous vous êtes engagé à beaucoup d'autres choses qui ne figurent pas dans le compte rendu. Je crois d'ailleurs que M. CALMÉJANE par M. VITEL\* a également eu des informations.

Sur cette question, maintenez-vous la réponse qui apparaît dans le compte-rendu ou avez-vous des éléments différents à mettre au compte-rendu à ce sujet ?

**M. le Maire.-** Je vous remercie de cette intervention. En préambule, j'évoquais le fait que nous approuvons un compte-rendu. Pour les néophytes, je rappelle qu'approuver le compte-rendu d'une séance signifie être d'accord avec ce qui a été dit. Force est de constater que, vous en avez rêvé, RVE l'a fait, vous avez un compte-rendu *in extenso*. À partir de là, il vous est demandé d'approuver les dires. Si vous voulez connaître le sens de mon vote, sachez que je l'approuve.

Concernant les audiences que je peux faire avec différents intervenants de la vie politique locale, associative ou autre, oui, j'allais dans certains sens. Nous allons prendre certaines décisions. Sans polémiquer mais pour boucler le propos qui a été tenu par notre collègue Hubert HADAD, oui, la municipalité mettra en œuvre la plantation d'un arbre de la laïcité lors de la semaine du 9 décembre prochain, la date étant symbolique. C'est sous l'égide de mes collègues Alex BOULON, Jean-Christophe GERBAUD et Hubert HADAD, qui est également en charge des espaces verts, que vous y serez cordialement invités, à l'initiative de la DDEN. Je crois que c'est un paulownia qui sera planté en Ville, non pas d'une façon discrétionnaire mais de manière ostentatoire pour marquer notre attachement à la laïcité.

**M. CALMÉJANE.-** Commençons directement par le compte-rendu. Je demande une rectification et une précision par rapport à la réponse de Mme PAOLANTONACCI sur les problématiques informatiques.

Premièrement, Mme PAOLANTONACCI évoquait « *nous avons également pris la DSN qui n'était toujours pas mise en place (...) elle est pourtant obligatoire depuis un moment* ». Je pense que c'est une confusion puisque la DSN est obligatoire depuis 2017 dans le secteur privé mais elle est obligatoire dans les collectivités territoriales seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il n'y avait donc pas obligation de l'avoir, c'était un simple processus normal de mise en œuvre de ce nouveau système de transfert informatique des données sociales à partir du 1er janvier.

Je m'inscris donc un peu en faux lorsque l'on affirme qu'il y avait un retard. À mon avis, il y a une confusion entre le privé et le public. Cela a de l'importance par rapport au sujet.

Deuxièmement, j'en reviens brièvement à l'intervention de M. HADAD. Cela fait 40 jours qu'a eu lieu le Conseil municipal du 21 septembre. Je trouve cela extrêmement tardif d'attendre 40 jours pour donner ce type d'explication. Si vous avez des problèmes quand l'heure devient tardive, Monsieur HADAD, vous pouvez rentrer gentiment chez vous, je peux comprendre que les gens fatiguent au bout d'un certain moment mais il ne faut pas renvoyer par une culture de l'excuse la faute à ceux qui auraient mal compris vos propos parce que vous étiez fatigué. L'approche est un peu facile « *je n'ai pas dit cela, j'étais fatigué, je n'ai surtout pas mis en cause la laïcité dans ce pays* ». C'est ce que vous avez fait, cela a été rappelé dans les éléments du compte-rendu et enregistrés par M. MINETTO. Il faut placer les choses à leur place et bien les respecter.

Nous aurions tout à fait admis que, quelques jours après ce Conseil municipal, vous envoyez un courrier à tous les conseillers municipaux expliquant « *il y a peut-être eu une confusion dans mes propos* », ce que vous avez plus ou moins fait par l'intermédiaire de la presse « *je m'en excuse, je vous adresse mon analyse de la chose* ». Vous ne l'avez pas fait, nous sommes obligés d'attendre 40 jours pour avoir des explications un peu tardives.

Il est précisé par le Conseil d'État qu'il n'est pas interdit que des communes mettent à disposition ponctuellement et non pas de façon récurrente tel que vous l'avez précisé mais avec un acte juridique. Or, démonstration a été faite, et c'est Monsieur le Maire qui en porte l'entière responsabilité, que les deux mises à disposition, puisque vous n'avez toujours pas fourni les documents demandés par le groupe de M. MINETTO, c'est-à-dire les conventions de mise à disposition aux différentes associations sont peut-être à titre gratuit et temporaire. C'est là où nous ne pouvons pas être d'accord.

Si une demande est formulée, et autrement que par WhatsApp, il n'est pas du tout admissible d'avoir vos explications. Si des choses doivent se faire avec les différentes communautés culturelles de cette commune, elles doivent se faire en toute transparence par un acte juridique. C'est ce que vous avez prévu, c'est ce qui est annoncé par le Conseil d'État, avec une convention. Il peut y avoir débat quant à la gratuité ou pas puisque nous votons chaque année un tarif de location pour les installations sportives et autres. Là, le sentiment quand l'information a été donnée au Conseil municipal du 21 septembre a été que tout ceci s'est fait « *sous le manteau* ».

Nous demandons de la clarté et le respect des lois pour ne pas découvrir à l'occasion d'un Conseil municipal et d'une explication plus ou moins hasardeuse qui était la vôtre à minuit que tout ceci était légal. Non, ce n'était pas légal puisque cela a été fait en dehors du cadre juridique prévu par soit la loi de 1905 soit les arrêts du Conseil d'État.

C'est là que le problème se pose par rapport à ce qui a été fait en août et en septembre pour les deux communautés déjà citées.

Pour ces raisons, nous n'approuverons pas le compte-rendu du Conseil municipal. En effet, les interventions de M. HADAD sont pour certaines indiquées « *(Inaudible.)* ». Or, c'est là où c'était intéressant puisque c'est là où il reconnaissait qu'il mettait en cause les lois sur la laïcité dans ce pays.

J'en termine mais je pense que cela nécessitait un courrier d'excuse dès le lendemain de votre part, Monsieur HADAD, et des précisions de la part de Monsieur le Maire, qui a cautionné par son autorité ce type de dérive.

**M. HADAD.-** J'ai une remarque.

**M. le Maire.-** M. HADAD et je conclus notre échange qui a pris une demi-heure pour approuver un compte-rendu sur lequel étonnement un groupe d'opposition n'aurait pas envie de voter toutefois nous obtenons quasiment l'unanimité. Je nous prédis une belle soirée.

**M. HADAD.-** Monsieur CALMÉJANE, d'abord je l'ai découvert par hasard dans la presse et j'étais très surpris. J'ai trouvé cela désagréable, j'ai donc demandé un droit de réponse tout de suite.

Ensuite, j'ai eu le procès-verbal il y a seulement quelques jours. Je pouvais difficilement vous expliquer alors que je n'avais pas tout le texte sous les yeux.

**M. CALMÉJANE.-** Le Conseil ayant été repoussé, vous avez reçu les documents bien avant.

**M. le Maire.-** Afin de pouvoir procéder au vote et éclairer cet échange que je qualifierais de riche et divers, des paroles ont été prononcées, je crois que ce qui devait être remis au clair ne pouvait se faire que dans cette enceinte. Ce qui est dit en Conseil municipal ne peut être qu'explicité au moment où nous avons un compte-rendu *in extenso* et où nous devons l'approuver ou non. Sinon, ce n'étaient que commentaire et interprétation.



Sur la qualité de ce compte-rendu, nous ne cesserons de le dire, et j'entends que nous poursuivions de cette façon, nous avons un document qui est à 99,99 % le reflet de la réalité des échanges sauf, et vous l'avez noté Monsieur CALMÉJANE, ce qui a été caractérisé par « *(Inaudible.)* ». Or, si nous nous étions entendus, si nous ne nous étions pas interrompus les uns et les autres, je prends ma part, nous aurions eu un compte-rendu parfait. J'aspire donc que, pour cette mandature, tant que nous fonctionnerons avec ce système de sténotypie, nous pourrons dans le respect de chacun et des propos tenus par des élus de la République, ne pas nous interrompre. Cela nous permettra d'avoir par la suite un compte-rendu où tous les mots prononcés seront reportés à l'écrit.

Enfin, j'ai indiqué que nous souhaitions répondre à toutes les questions ou le faire ultérieurement, que toutes les remarques à faire sur des erreurs de retranscription pourraient être énoncées ici.

Notre collègue, M. Guy ROLLAND a signifié une erreur matérielle évidente page 32 où il indique avoir participé « *au pré-conseil du 14 septembre 2020* » alors que ce n'est pas possible. En effet, cette date est extrêmement récente et M. Guy ROLLAND a dit « *aux pré-conseils à partir de septembre 2014* ».

C'est à rectifier si vous en êtes d'accord.

Comme je le disais juste avant, il convient également de répondre à des questions. Dans ce compte-rendu, je prends la parole en indiquant que nous répondrions ultérieurement à des questions posées par M. CALMÉJANE notamment sur les décisions, marchés et contrats. Pour que ce ne soit pas plus long, j'ai ici les éléments de réponse (je remercie les services de les avoir préparés), ils sont à votre disposition chers collègues. Cela vous permettra de connaître :

- les subventions obtenues pour la réalisation des tennis,
- concernant la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des locaux de la Police Municipale, le tarif et le restant à payer,
- le détail du coût des activités et le coût global des activités à Villard-de-Lans,
- le nom du prestataire et le montant de la prestation pour Villemomble Plage.

Je tiens ces éléments de réponse à votre disposition, ils permettront de parfaire le compte-rendu exact de la séance du 21 septembre, que je vous demande de bien vouloir approuver.

**M. MINETTO.-** Les conventions aussi ?

**M. le Maire.-** Les conventions aussi.

**Il est procédé au vote - Résultat : 28 voix pour (RVE et RGE) 6 voix contre (UAV), 1 abstention (M. HADAD).**

## 🗨️ Questions orales

**M. le MAIRE.-** Puisque le précédent règlement intérieur nous autorisait à répondre à tout moment aux questions orales, il convient d'aborder à ce moment de notre soirée celles posées par les groupes d'opposition.

**M. MINETTO.-** Monsieur le Maire, vous être le Maire de Villemomble démocratiquement élu mais, une démocratie, c'est une majorité et des oppositions. C'est l'échange, le dialogue, la confrontation des idées qui rendent les bonnes décisions possibles. Vous avez dénoncé une gestion de la ville monopolisée par votre prédécesseur, sans dialogue et annoncé que vous feriez différemment.

Pourtant, vous avez décidé sans aucune concertation de changer le logo de la ville, de lancer la piétonnisation de l'avenue Outrebon (d'ailleurs annoncée dans un journal publicitaire privé), d'afficher un mode de fonctionnement des conseils de quartier... tout cela sans même avoir débattu de ces sujets ou informé le Conseil municipal. Si l'on rajoute le fait que vous avez arbitrairement réduit la tribune de l'opposition dans l'actuel *Villemomble Magazine* distribué cette semaine, nous pourrions penser que vous ne voulez pas tenir compte des 55 % d'électeurs qui n'ont pas voté pour vous.

Monsieur le Maire, pourquoi avoir pris ces décisions, sans aucune concertation ni débat d'autant que, en ces temps de crises sanitaires et économiques, il y avait d'autres vraies urgences ?

**M. le Maire.-** Concernant la piétonnisation, bien entendu qu'une concertation était prévue. Je peux même vous dire que nous l'avons envisagée le 14 novembre au théâtre Georges Brassens. Nous avons convié les riverains de l'avenue Outrebon et les habitants du secteur à une réunion d'information, d'échange et de concertation qui, malheureusement, ne pourra pas se tenir du fait du contexte sanitaire qui rend impossible toute réunion publique.

Sous la conduite de Mme PAOLANTONACCI, nous avons bien l'intention d'échanger avec les riverains hautement concernés par cette piétonnisation. Sans procéder à une concertation statistique mais nous rendant assez régulièrement sur le secteur ou auprès des commerçants et des riverains, il apparaît que ce projet de piétonnisation

plaît et est attendu. Lorsque nous avons dû reprendre la publicité dont vous parlez, tandis que nous avons envisagé de le faire plus tôt et de le reporter au 6 décembre prochain, je puis vous dire, vous devez certainement être un client fidèle des commerces villemomblois, qu'ils sont très en attente de cette piétonnisation qui interdira circulation et stationnement de 5 heures à 14 heures chaque dimanche matin, concomitamment avec le marché. Bien entendu, c'était avec concertation.

Nous pouvons parler de la même chose avec les commerçants du marché. Nous avons réuni la SOMAREP récemment et avec les représentants des commerçants. Ce sujet a été concerté et, ne vous en déplaise, il est particulièrement attendu.

Concernant les conseils de quartier, très franchement, j'ai l'impression ce que ce qui vous embête est que nous les mettions en place. C'est d'autant plus embêtant que je ne vous répondrais pas que nous concerterons des réunions de concertation. Les conseils de quartier seront précisément des lieux d'échange en concertation sur leur propre mode de fonctionnement.

L'important est de mettre en place une charte pour leur bon fonctionnement. Tout à l'heure, nous élirons trois adjoints qui auront en charge les trois conseils de quartier, chacun d'eux ne comptant pas moins de 50 personnes. Bien entendu, le mot concertation sera leur principe directeur.

Concernant les tribunes politiques, elles sont maintenues dans leur intégralité puisqu'une page sera toujours réservée à cet effet au sein du magazine municipal. Vous l'avez rappelé, le numéro 87 du *Villemomble Magazine* est sorti cette semaine. La rédaction des tribunes du groupe *Union pour l'Avenir de Villemomble* et du vôtre tient au fait qu'une tribune supplémentaire a été demandée par le troisième groupe du Conseil municipal.

**Mme POCHON.-** C'est celui de la majorité municipale.

**M. le Maire.-** Cette tribune est de droit. Il aurait été juridiquement impossible, sauf à se mettre hors la loi, de refuser une demande de tribune d'un groupe politique quel qu'il soit.

Pour rappel, le droit public, dont est issu le CGCT, est un droit prétorien. Il est fonction des cas s'étant déjà présentés. Ainsi, le CGCT a vocation à sanctuariser le droit des oppositions à s'exprimer précisément parce qu'elles n'ont pas accès à la maîtrise des services municipaux. En aucun cas le CGCT ne prévoit une interdiction des élus de la majorité à détenir une tribune d'expression, comme cela se fait dans bon nombre de communes.

Sur l'ensemble des questions posées, il convient de rappeler que les conseils de quartier sont une instance de débat et de concertation au sein de laquelle tous les sujets seront abordés. Vous noterez d'ailleurs que nous n'y avons pas attribué de budget. En effet, nous souhaitons que les Villemomblois puissent non pas se contenter d'un petit budget de quelques milliers d'euros mais avoir l'ensemble du budget municipal à leur main pour réaliser les projets qu'ils souhaitent voir dans la Ville, en plus du programme municipal qu'ils nous ont demandé de mettre en œuvre en nous élisant.

**M. MINETTO.-** Je peux répondre ?

**M. le MAIRE.-** Vous posez vos questions.

**M. MINETTO.-** Le règlement intérieur peut donc changer pour la tribune mais il ne peut pas changer pour les questions orales. C'est fabuleux !

**M. RICHARD.-** Pourquoi traite-t-on des questions orales dès le début du Conseil alors ?

**M. MINETTO.-** Dans le règlement intérieur, les questions sont à la fin. Il est donc fonction de ce que vous avez envie de faire.

**Mme POCHON.-** Le journal municipal vient donc de sortir sur la base du règlement intérieur qui n'est pas encore voté concernant les tribunes municipales. Quand cela vous arrange, vous nous opposez soit le nouveau soit l'ancien règlement.

Cela dit, vous ne nous avez pas répondu sur le logo.

**M. le Maire.-** Je me permettrai de le faire.

**Mme POCHON.-** Je vous prierai de le faire après.

Monsieur le maire, le projet ANRU va transformer une partie du quartier des Marnaudes -La Sablière de 2020 à 2028. Rappelons que le premier projet ANRU avait capoté sous la mauvaise volonté de la précédente majorité CALMÉJANE dont vous faisiez partie.

Ce nouvel ANRU prévoit la démolition des immeubles rue Decauville, rue Denis Papin et rue Marc Seguin. C'est 397 appartements qui vont être supprimés. Le nombre de logements reconstruits sur place sera bien inférieur à ceux démolis.

Ce sont donc des centaines de familles qu'il faut accompagner, qu'il faut reloger pendant le temps de la réhabilitation, mais également après. Certains voudront rester à Villemomble, d'autres quitter notre commune. Nous demandons que chaque situation soit étudiée individuellement. En l'espèce, la ville partenaire de cet ANRU, la ville de Bondy (à laquelle nous devons que le projet de Villemomble ait été retenu) a commencé depuis longtemps cette opération. Un comité de suivi regroupe bailleurs, élus, associations, assistantes sociales,... et assure la transparence des relogements.

Qu'avez-vous mis en place pour prendre toute votre part dans le relogement de ces Villemomblois ?

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Vos informations, madame POCHON, sont erronées puisque l'opération ANRU n'a commencé nulle part. L'ancienne municipalité bondinoise avait communiqué bien trop tôt à ce sujet, puisque le projet final n'était pas validé. Cela a d'ailleurs causé de grandes inquiétudes côté Bondy que nous ne souhaitons pas voir se propager chez nous.

La question du relogement correspond à une procédure bien définie, établie par l'ANRU, à laquelle nous participons avec bienveillance. Les contingents de la Ville et de l'OPH de Villemomble seront mis à disposition chaque fois que ce sera possible. Le relogement est un sujet stratégique dans le marché de ce projet, il est clair que nous y porterons toute l'attention qu'il convient.

**Mme POCHON.-** Et toute la transparence ? C'est ce qui nous intéresse.

**M. le Maire.-** Je crois qu'il y a une troisième question.

**M. RICHARD.-** Vous ne nous avez toujours pas répondu sur le logo.

**M. le Maire.-** Vous avez hâte ?

**M. RICHARD.-** Nous gardons espoir.

Monsieur le maire, les commerçants de la Ville et les associations villemombloises subissent de plein fouet la crise sanitaire et sociale liée au Covid-19. Les associations et clubs sportifs ne peuvent plus se réunir. Les commerçants eux vont être directement touchés par la perte de pouvoir d'achat des habitants.

Si la Ville n'est pas directement responsable des décisions du gouvernement, elle peut aider les structures villemombloises associatives et sportives. Par exemple, pour qu'elles puissent continuer à être visibles, permettre aux associations d'avoir des articles sur le site de la Ville, dans le journal municipal, dans des parutions de journaux municipaux thématiques. Proposer aux écoles de la Ville des interventions de ces mêmes associations en accord bien sûr avec l'Éducation nationale et en finançant les interventions.

En ce qui concerne les commerçants, nous pensons qu'ils doivent être aidés, par exemple en les exonérant des frais de stationnement, voire en rétablissant les zones bleues à la place du stationnement payant pendant la phase de crise. Cela faciliterait les achats dans les commerces locaux.

Monsieur le Maire, quelles actions comptez-vous mettre en place pour aider concrètement et rapidement d'un côté les commerçants et, de l'autre, le monde associatif villemomblois ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** Monsieur RICHARD, déjà une petite rectification : les commerçants n'ont pas été tant directement touchés par la perte de pouvoir d'achat des habitants mais également par les fermetures administratives. C'est donc par deux facteurs.

Vous aurez remarqué que nous vivons un confinement qui, apparemment, n'en est pas réellement un puisque les déplacements ne sont pas limités, il n'y a plus de couvre-feu et on continue à faire ses courses presque comme si de rien n'était.

L'exonération des frais de stationnement aurait donc l'effet inverse de ce que vous décrivez. Dans une situation comme celle-ci, le stationnement gratuit aurait pour effet de cristalliser la rotation des places et empêcherait les commerçants de garder la clientèle de passage, dépendante de cette route nationale.

En outre, il ne vous a pas échappé que la plupart de nos commerces de proximité sont frappés de fermeture administrative, essentiellement les services à la personne.

C'est pour cela que le maire de Villemomble et ses collègues du Territoire ont intenté une action en justice contre ce décret gouvernemental.

**M. le MAIRE.-** Pour compléter la réponse concernant le logo, vous conviendrez que c'est une marque d'identification exclusivement graphique. Elle n'est régie par nulle règle de composition. Par ces deux points, elle s'oppose aux armoiries, blason pour la ville de Villemomble.

Afin de moderniser la communication municipale, nous avons décidé, parce que c'était une possibilité, de créer un logo. Toutefois, cette création ne se substitue pas au blason. Aujourd'hui et demain, sur tous les documents officiels, d'état-civil, contractuels et engageant la Ville, il restera bien entendu les armoiries de la Ville. En revanche, nous utiliserons ce logo pour tous les éléments de communication afin de donner une image plus moderne de notre commune.

Enfin, sachez qu'il n'est aucunement obligatoire de prendre acte de cette création d'un logo à l'occasion d'une Délibération du Conseil municipal.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Monsieur le Maire,

À chaque fin d'année scolaire, la ville de Villemomble offre un livre à chaque écolier de la petite section de maternelle au CM2. Ils sont remis courant juin dans chaque classe par les élus, comme cela avait d'ailleurs été demandé par un certain nombre de personnes faisant partie de votre équipe aujourd'hui.

Pour clôturer l'année scolaire 2019/2020, ces livres, choisis par les enseignants, ont été achetés par la ville et livrés dans chaque établissement scolaire.

Du fait du Covid-19, la distribution n'a pu se faire comme habituellement, d'autant qu'un certain nombre d'enfants n'a pas repris le chemin de l'école en juin dernier.

Pouvez-vous nous dire de quelle façon ils ont été distribués ? L'ont-ils été partiellement aux enfants présents, fin juin ?

Pour les livres restants, que sont-ils devenus ?

S'agissant des enfants partis dans un autre établissement, je pense surtout aux CM2 et aux grandes sections de maternelles, a-t-il été envisagé de remettre ces livres aux familles et de quelle façon ?

**M. PRINCE.-** Madame BERGOUGNIOU, votre question est surprenante et extrêmement choquante. En effet, en votre qualité d'ancienne adjointe à l'enfance, dont les affaires scolaires, cette traditionnelle remise de livre pour les enfants de maternelle et primaire a été organisée par vous et avant notre arrivée à la tête de notre collectivité. Vous avez accepté une dotation par école avec une distribution par les directions d'école. Ces dernières ont pu remettre son livre à chaque enfant présent, ainsi que sur rendez-vous pour les enfants n'ayant pas repris post-confinement, récupérant aussi leur réalisation de l'année et les livrets scolaires.

Les quelques livres restants ont été affectés aux PCD (bibliothèques) des écoles concernées, profitant ainsi à l'ensemble des enfants.

Cette question mettant en avant un manque de confiance envers nos services mais aussi vers nos directions d'école, nous souhaitons avec mon collègue, M. ZARLOWSKI, rappeler à nos agents comme à l'ensemble de la communauté éducative notre total soutien dans la réalisation de leur mission, en les remerciant très sincèrement de leur investissement, particulièrement dans cette période sanitaire difficile.

J'en veux pour preuve que, sans eux, il n'y aurait pas pu y avoir les « vacances apprenantes » que nous avons organisées lors des vacances de la Toussaint.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Puis-je me permettre de répondre ?

**M. le Maire.-** Non, il n'est pas prévu de débat.

**Mme BERGOUGNIOU.-** C'est bien dommage.

**M. le Maire.-** Je vous connais, je pense que vous reprendrez la parole ultérieurement.

**M. CALMÉJANE.-** Monsieur le Maire,

Sans communication préalable de Grand Paris Grand Est, nous avons constaté le 6 octobre la fermeture de la déchetterie de Villemomble.

Après mon intervention auprès de Grand Paris Grand Est, un message a été diffusé sur le site de la Ville.

À ce jour, la déchetterie est toujours fermée sans date programmée de réouverture.

J'ai demandé, en ma qualité de conseiller territorial, que Grand Paris Grand Est fasse régulièrement des passages pour procéder aux nettoyages des abords, car de nombreux dépôts sauvages sont constatés. Encore une fois, ce week-end.

Avez-vous une date pour la réouverture et avez-vous engagé des actions auprès de Grand Paris Grand Est pour engager une solution de remplacement de proximité dans l'attente de sa réouverture ?

Rappelons que d'ici un mois le ramassage des déchets verts en porte à porte s'interrompt pour trois mois.

Rappelons enfin que les Villemomblois viennent de payer en octobre la TEOM avec leur Taxe foncière et que cette fermeture est bien malvenue.

**M. GERBAUD.-** Je suis ravi de constater que vous vous attribuez la paternité de la gestion de la communication de la Ville. Nonobstant, nous ne vous avons pas attendu pour prendre les dispositions qui s'avéraient nécessaires. Je vous remercie d'avoir sollicité Grand Paris Grand Est pour procéder au nettoyage des abords de la déchetterie, ce qui, au vu des dépôts réguliers en dehors des voies communales, n'est pas très efficace ; vous n'avez peut-être pas été entendu.

Le texte « question n° 2 de M. CALMÉJANE » ne contient aucune question sur la date de réouverture, je vais toutefois vous donner quelques informations supplémentaires.

À ce jour, je ne connais pas la date de la réouverture de la déchetterie. Nous avons relayé l'information donnée par GPGE, abritant un centre de déchetterie Gagny, Vaujours, Pavillon-sous-Bois, Livry-Gargan et Noisy-le-Grand.

En ce qui concerne les dépôts sauvages autour de la déchetterie, le service de la propreté urbaine assure quotidiennement le ramassage des dépôts sauvages de la rue Laennec jusqu'à l'entrée de la déchetterie. Actuellement, un gros dépôt sauvage est présent après l'entrée mais, comme vous ne l'ignorez pas, cette partie de l'allée du Plateau est gérée par le syndicat du lotissement industriel et commercial desservi par l'allée du Plateau. Il leur appartient donc d'entretenir cette partie privative. Nous leur avons déjà demandé de faire le nécessaire.

Par ailleurs, j'ai rencontré les représentants de GPGE. Nous nous sommes rendus sur site. Les infractions ont été constatées, les carottages ont été effectués et les analyses sont en cours. Tant que nous n'aurons pas les résultats, il ne se passera rien.

**M. CALMÉJANE.-** Un chantier est en cours. Il faut juste passer. Vous ne semblez pas être au courant.

**M. le Maire.-** Je propose de ne pas poursuivre, à travers un débat, la réponse à cette question mais j'attends avec gourmandise certains éléments de l'ordre du jour où nous allons apprendre beaucoup de choses sur la gestion de la déchetterie et ce qui a pu arriver par le passé, et ce que nous constatons aujourd'hui.

Néanmoins, je vous concède de nouveau la parole puisque vous représentez M. LE MASSON.

**M. CALMÉJANE.-** Monsieur le Maire,

Certains de vos adjoints sur Facebook indiquent des problèmes de factures non réglées par la ville et d'autres mettent en cause la gestion de la précédente majorité municipale.

Dans le climat actuel, chacun se doit de condamner les fausses informations et se doit de rappeler à ses équipes à la hauteur de son mandat.

Au lieu de laisser ce type de message circuler, pouvez-vous nous produire les documents évoqués ?

**M. ROLLAND.-** Personnellement, n'étant sur aucun réseau social de type Facebook, je n'ai pas connaissance des commentaires que vous évoquez.

Factuellement, je peux vous dire que, au bout de quatre mois de délégation, j'ai noté les points suivants :

- montant de factures liées aux années 2019 et 2018, voire 2017 : 110 000 € intégrés dans la demande de BS 2020, au-delà des factures rattachées fin d'année dernière.
- Contentieux non réglés :
  1. Gymnase de l'Est : 350 000 € à charge de la commune suite à des travaux mal exécutés sous la seule responsabilité de la mairie. Nous y reviendrons dans la présentation du BS.
  2. Litige datant de 2014 concernant la rémunération des assistantes maternelles avec quatre types de contrat différents qui ont subsisté. Nous avons mis en place une harmonisation des contrats, le coût sera de 130 000 € en année pleine, sachant que nous étions à deux doigts d'une procédure judiciaire avec les personnes concernées. Au-delà, l'enjeu du contentieux sur les années antérieures risque d'être au moins de 300 000 €.

Nous sommes contraints de mettre en place une gestion de risque suite aux difficultés sur un certain nombre d'équipements intégrant la souscription notamment d'assurances dommages-ouvrage complémentaires pour limiter les risques financiers pour la commune.

Je reste à la disposition de votre groupe sur ces questions.

**Mme LEFEBVRE.-** Monsieur le Maire,

Des caméras supplémentaires de vidéosurveillance avaient été programmées au BP 2020.

À ce jour, elles ne sont pas installées.

Pourquoi ?

**M. MAHMOUD.-** Il était prévu dans le BP2020 l'installation de deux caméras, situées l'une à l'angle de l'Avenue de Girardot et Lagache, l'autre avenue président Kennedy à Rosny-sous-Bois et rue Laennec. Pour la première, l'ancien chef de service n'a pas souhaité donner suite à son installation pour des raisons techniques. Pour la seconde, l'ancien directeur de cabinet a annulé son implantation car elle était située sur la ville de Rosny-sous-Bois et connectée sur le réseau électrique du Département.

J'ai ici un extrait de son mail que je me propose de vous lire : « *pour le projet Laennec-Kennedy, avec une implantation sur la commune de Rosny-sous-Bois (dont les services techniques sont peu aidants) et un réseau électrique via un coffret du Conseil départemental 93, cela me semble trop compliqué à gérer pour nous compte tenu de la structuration actuelle de la ville.* »

Nous demanderons un nouveau projet sur le même secteur mais uniquement côté Villemomble. Nous sommes censés nous doter d'un nouveau marché concernant la vidéo, j'espère ce mois-ci, avant d'engager des dépenses sur le budget.

Par ailleurs, les caméras sélectionnées par l'ancienne majorité correspondaient à un simple souhait d'installer une caméra pour installer une caméra. Il faut noter que les caméras sélectionnées sont d'ancienne génération, en basse définition, qui ne permettent ni de lire une plaque d'immatriculation ni d'identifier un individu.

De plus, les caméras proposées ne permettent pas de supporter techniquement le passage au système actuel qui aurait dû être déployé.

Enfin, il avait été envisagé dans le cadre du budget participatif l'installation d'une caméra rue Marc Vivienne, la faisabilité de l'installation de cette caméra n'a jamais été étudiée et budgétée.

Sur le sujet du déploiement de la vidéoprotection, il convient d'avoir une stratégie globale pour une cohérence dans l'implantation et le maillage, ce que, nous, nous mettrons en œuvre.

**Mme LEFEBVRE.-** Monsieur le Maire,

Dans vos tracts de campagne de juin, vous annonciez « *dès l'automne, deux nouveaux centres sociaux et deux city-stades* ».

À ce jour, rien n'existe.

Vos belles promesses ne sont donc pas tenues.

Pouvez-vous nous faire un point sur leur abandon ou leur programmation ?

**Mme LECOEUR.-** Je vais commencer par vous répondre sur les centres sociaux. Ensuite, mon collègue, M. BIYOUKAR, vous répondra sur les City-stades.

Monsieur KALANYAN, vous auriez dû demander à votre collègue, M. CALMÉJANE, ce qu'il en était d'une programmation d'un centre social car votre question semble vraiment posée par un néophyte. Je vais vous répondre en deux points.

En premier, vous suggérez que nous pourrions avoir abandonné le projet des deux nouveaux centres sociaux, qui seront localisés pour l'un à Benoni, pour l'autre en centre-ville. Je rappelle à votre collègue, M. CALMÉJANE mais peut-être n'êtes-vous pas au courant vous-même, que c'est lui et lui seul qui a abandonné le projet du centre social à Benoni. Or, ce projet avait été envisagé à l'époque, lorsque j'étais encore son adjointe, devant le succès du centre social Alain Mimoun. M. CALMÉJANE a pris la décision d'abandonner ce projet, sans m'en informer auparavant, je l'ai moi-même appris lors d'une réunion budgétaire.

En second, en ce qui concerne la programmation des futurs centres sociaux, qui ne poussent pas aussi vite que les champignons, nous avons prévu prochainement, comme cela avait été fait pour le centre social Alain Mimoun, une phase de diagnostic de chacun des territoires des deux centres sociaux. Cette phase va bientôt débiter et durerait entre 12 et 18 mois. Ce n'est qu'après que nous pourrions envisager l'ouverture de ces deux centres sociaux.

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est donc pas « dès septembre 2020 ».

**M. BIYOUKAR.-** Concernant les deux City-stades, avec mon collègue Éric MALLET, les chefs des services des sports et des espaces verts, nous nous sommes réunis il y a un mois pour mettre ce projet en place. Je peux vous dire que cela avance vite puisque, d'ici fin 2021, le City-stade devrait voir le jour au stade Mimoun.

Concernant le City-stade tant attendu par les habitants de Benoni, City-stade dont vous ne vouliez pas, qui, selon vous, « *créera du désordre et des nuisances sonores* », maintenant que M. le Maire vient d'être élu président de l'OPH, nous allons avec le bailleur nous mettre au travail et en finir après plus de 17 mois d'immobilisme de l'ancienne équipe.

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est donc toujours pas « dès septembre 2020 ».

**M. MINETTO.-** Ce n'est pas 17 mois, c'est depuis de nombreuses années.

**M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.-** J'avais une question sur la piétonnisation de l'avenue Outrebon, qui est sensiblement la même que celle de M. MINETTO. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de la reposer puisque nous aurons la même réponse.

Si vous me le permettez, j'aimerais avoir une précision par rapport à votre réponse, si c'est possible. Vous parlez d'une réunion d'information pour les riverains au théâtre Georges Brassens en novembre.

À ce moment-là, pourquoi faire une communication dès octobre pour les commerçants ?

**M. le Maire.-** Vous êtes jeune conseiller municipal, nous pouvons parfaitement le pardonner mais le principe est d'adresser une question au préalable, dans un délai prévu, ce qui nous permet justement de préparer la réponse afin qu'elle soit énoncée en Conseil municipal. Le jeu n'est donc pas de se dire que, un autre groupe ayant posé la même question, je vais en proposer une différemment.

Je vais maintenant céder la parole à Mme PAOLANTONACCI pour répondre à votre question originelle.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Cela répondra tout de même à votre question.

La piétonnisation du marché Outrebon a été très clairement énoncée dans notre programme. Nous l'avons effectivement planifiée initialement le 18 octobre sur des plans travaillés en concertation avec les marchands forains et sédentaires.

Nous l'avions annoncée dans différents supports, notamment sur le site de la Ville et sur *Mag Malin*. Des magasins sédentaires avaient même accepté d'ouvrir pour cette circonstance et de nouveaux commerces alimentaires devaient se joindre au 18 octobre.

Alors qu'une information/présentation avait été programmée le 18 octobre, nous avons eu le temps de l'annoncer puisque, dans la même journée, vu les contraintes sécuritaires imposées par le plan Vigipirate qui commençait à augmenter et la dégradation des raisons sanitaires, nous avons dû ajourner cette opération et la reporter au 6 décembre. Nous avons malheureusement anticipé la programmation du 18 octobre avec une communication sur différents supports mais nous avons dû faire marche arrière. Nous n'avons pas eu le temps d'expliquer aux habitants ou de concerter plus avant.

Il ne s'agissait nullement d'une précipitation mais bien clairement, vu le printemps Covid-19 que nous avons subi, de mettre à la fois notre marché et notre cœur de ville sous un nouvel angle. C'est toujours possible sans trop de perturbation, le triangle étant clairement défini et balisé en termes de piétonnisation.

À ce sujet, un container à verre a même été enlevé pour mettre en valeur le parking à vélo, le plus proche était à 600 mètres sous le coin de la gare.

Le report au 6 décembre s'imposait forcément. Il n'est pas exclu que cette piétonnisation ne soit pas à nouveau reportée au vu des conditions. En ce moment, le marché Outrebon est réduit, avec les règlements administratifs, à un simple marché de comestible, ce qui fait que nous sommes neuf actuellement. Devons-nous légitimement perdurer sur la piétonnisation le 6 décembre ? La question se pose en fonction de l'actualité.

Une présentation a été annoncée dans le dernier magazine que vous venez de recevoir en boîte aux lettres. D'ailleurs, la piétonnisation était également annoncée en date du 6 décembre.

Pour vous répondre sur *Mag Malin*, c'est une surprenante curiosité d'un seul coup, n'est-ce pas Monsieur CALMÉJANE ? Cette publication uniquement réservée aux commerçants et aux personnes ayant un Kbis existe depuis plusieurs années. Ils ont démarché les deux municipalités du Raincy et de Villemomble, et seule le Raincy a pu utiliser un support que *Mag Malin* offrait, une demi-page pour les deux villes. Le Raincy l'a utilisée, Villemomble est restée aux abonnés absents.

Pour répondre clairement aux différentes demandes que vous avez formulées par plusieurs biais, le coût d'une insertion *Mag Malin* sur une page A4 est de 400 € HT par trimestre.

**Mme POCHON.-** Pourquoi l'annoncer avant même de l'avoir annoncé en Conseil municipal ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** Nous l'avions clairement annoncée dans notre programme.

**M. le MAIRE.-** La séquence des questions orales étant maintenant terminée, je vous propose d'aborder notre ordre du jour.

## **1. Remplacement d'un Adjoint au Maire démissionnaire**

**M. le Maire.-** Par courrier du 29 octobre 2020, reçu en mairie le 30 octobre 2020, M. FITAMANT Alain a informé de sa démission de ses fonctions d'Adjoint au Maire, ses fonctions de Conseiller municipal restant conservées.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire ainsi qu'à son installation en tout début de séance et de prendre acte du nouvel ordre du tableau du Conseil municipal.

Il est précisé qu'en application de l'article L.2122-7-2 du CGCT, le Conseil municipal décide que le nouvel Adjoint au Maire occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qu'il remplace, soit le 8<sup>ème</sup>.

Y a-t-il des candidatures ?

**M. RICHARD.-** Nous voudrions des explications sur cette démission. Est-ce une démission à caractère politique, sachant que M. FITAMANT est représentant de la *République en marche* à Villemomble ?

Est-il possible de connaître la raison de cette démission précoce ?

**M. CALMÉJANE.-** Ma question complétera celle de M. RICHARD.

**M. le Maire.-** Vous auriez dû vous concerter !



**M. CALMÉJANE.-** Je rappelle que l'article L.2122-15 du CGCT prévoit que les démissions des adjoints soient adressées non pas au Maire mais au Préfet, qui doit acter et répondre. Or, dans le propos liminaire que vous avez lu, vous évoquez simplement le fait d'avoir reçu le courrier de M. FITAMANT.

L'avez-vous eue à ce jour, voire avant l'envoi du dossier du Conseil municipal ? M. le Préfet a-t-il déjà répondu pour acter la démission de M. FITAMANT ? Pouvons-nous avoir communication de ce courrier ?

**M. le Maire.-** Je suis toujours très attentif aux très bons conseils qui peuvent provenir de quelqu'un qui aura lu parfaitement le texte que je viens moi-même de vous lire : « *Par courrier du 29 octobre, reçu en mairie le 30 octobre* », il n'a donc pas été adressé au Maire mais il a été reçu en mairie. Bien entendu, nous avons fait attention que ce soit transmis à Monsieur le Préfet, qui nous en a accusé réception et qui nous permet d'aborder ce point à l'ordre du jour. Toutes vos précautions sont très aimables et très utiles. Sincèrement, je vous en remercie.

Concernant la question de M. RICHARD, je parle sous le contrôle de M. FITAMANT s'il souhaite prendre la parole ?

**M. FITAMANT.-** Il peut y avoir diverses façons d'interpréter la démission d'un adjoint mais, si vous pensez comme moi que, être élu, c'est avant tout être au service d'une équipe et d'un projet, alors une démission peut aussi s'entendre comme un devoir vis-à-vis de l'intérêt de l'équipe. S'agissant de ma démission, c'est bien ainsi qu'il faut l'interpréter.

**M. le Maire.-** Je complète cette réponse de qualité par deux biais.

D'une part, notre collègue, Alain FITAMANT, fait la démonstration, à l'inverse de vous, Monsieur RICHARD, qu'il n'y a pas de parti politique ici. L'appartenance à une formation politique est extérieure à ce Conseil municipal. Nous œuvrons pour les Villemomblois.

Du reste, dans vos propos, mot pour mot, dans les questions que vous avez posées, M. MINETTO pour la première, vous souhaitez que nous représentions les Villemomblois. Dans ces conditions, il n'y a pas de boutiques partisans qui aient droit de cité au sein de nos débats et de nos échanges.

**Mme POCHON.-** Vous êtes un converti.

**M. le Maire.-** Voulez-vous que nous mettions « *(Inaudible.)* » dans vos propos du prochain compte-rendu ? Dans ces conditions, vous aurez la délicatesse de me laisser la parole.

**Mme POCHON.-** Je demande si vous êtes un converti à cette nouvelle formule puisque, pendant 25 ans, il me semble même que vous avez été président de parti politique. C'est très surprenant.

**M. le Maire.-** Vous n'avez pas la parole.

**Mme POCHON.-** Je l'ai quand même prise.

**M. le Maire.-** Nous faisons la démonstration que, pour la mise en œuvre notamment des conseils de quartier, qui est à mon sens un fait important de la démocratie locale pour l'avenir de notre ville, nous nous sommes réunis en majorité municipale et sommes convenus de qui seraient les adjoints de quartier.

Pour que ces adjoints de quartier soient efficaces dans la représentation de notre majorité, il convenait qu'il y ait la démission de M. FITAMANT pour que nous puissions observer le principe paritaire. Vous le découvrirez tout à l'heure, je ne suis pas sûr de réussir à vous convaincre mais attachez-vous à sortir des schémas partisans dans lesquels vous fonctionnez, qui fait que, selon certains sondages, s'il y avait une prochaine élection nationale, le parti socialiste n'irait pas bien loin en pourcentage. Quant au vôtre, nous savons depuis quatre mois ce que vous représentez.

**M. MINETTO.-** Vos propos sont indignes. Depuis quand pensez-vous qu'être engagé en politique serait quelque chose de sale ? Vous avez vous-même été engagé pendant plus de 25 ans, et c'est tout à votre honneur, dans un parti de droite. Les discours de M. HADAD tout à l'heure nous expliquant le fonctionnement de la Gauche étaient quand même bien un descriptif de la politique telle que M. HADAD la connaît. M. FITAMANT est engagé LaREM et tout le monde le sait. Il n'y a pas de honte à cela, LaREM dirige le pays en ce moment.

Arrêtez, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, de jouer les vierges effarouchées et de penser qu'être politique serait très sale.

Il y a ici des gens apolitiques et des gens politiques, vous en faites partie. Arrêtez ce faux discours.

**M. le Maire.-** Je ne retire la carte d'un parti politique à personne. Je ne vous interdis pas d'être militant, comme vous l'avez évoqué la fois dernière ici même. Il n'y a aucun souci de ce point de vue mais vous êtes à côté du sujet. Je vous parle de la commune.

Considérez-vous vraiment que la Gauche, au travers de votre projet municipal, ne représente que 20 % à Villemomble ? Je ne le crois pas. Je pense que vous représentez plus parce que vous avez une étiquette politique. En revanche, les Villemomblois n'ont pas voulu de votre dogme pour vous mettre à la tête de la Ville lors des dernières élections. C'est exactement ce qu'il s'est passé.

Avec l'expérience, de laquelle vous me rendez grâce et quelque part vous saluez, il apparaît que je suis un grand statisticien. Or, je remarque que, chaque fois, vous faites un score bien moindre que celui des scrutins nationaux. Madame POCHON, vous avez été députée, vous avez fait un score important sur la Ville mais il apparaît dans un scrutin municipal récent que vous êtes bien en-deçà de vos scores nationaux.

Interrogez-vous sur ce que souhaitent véritablement les Villemomblois. Je me permets d'apporter une réponse : je crois qu'ils souhaitent tout simplement que l'on s'occupe de leur quotidien, des affaires du bien commun qu'ils nous confient et pour lesquelles nous devons sortir des schémas partisans et répondre en tant que Villemomblois.

**Mme POCHON.-** C'est très beau.

**M. GERBAUD.-** Je constate qu'il est déjà presque 19 heures, cela fait donc une heure et demie que nous débattons et nous n'en sommes qu'au point 1.

Je souhaite que nous fassions fi de tout ce qui peut être interruption et que nous nous concentrons sur l'essentiel.

**Mme POCHON.-** C'est un Conseil municipal.

**M. GERBAUD.-** Et que nous arrêtons tout ce qui est polémique.

J'en reviens donc au point 1 et je propose à l'Assemblée que le huitième adjoint soit M. Riad MAHMOUD.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. CALMÉJANE.-** Dans le sens de la candidature dont nous venons d'avoir connaissance, ma question est de savoir si le remplaçant conserve la même délégation ou s'il y a une fusion un peu de tout cela. En effet, il y avait déjà un tuilage entre, d'une part, la Police Municipale, la vidéo et, d'autre part, la prévention de la délinquance.

La délégation est-elle fusionnée sur le candidat qui nous est présenté ou y a-t-il une redistribution de la délégation de M. FITAMANT ?

**M. le Maire.-** Pas du tout. Il apparaît que notre majorité a convenu de certaines choses vis-à-vis de l'avènement des adjoints de quartier. Dès lors, les délégations que j'ai données à la majorité resteront dans le même périmètre. Autrement dit, nous ne remplaçons pas la prévention de la délinquance par la sécurité.

Concernant M. FITAMANT, nous ajouterons la médiation puisque, par construction, il est logique de parler de prévention de la délinquance et d'y ajouter la médiation mais les périmètres resteront à l'identique.

En effet, nous changeons un élu pour un autre, vous le verrez tout à l'heure, ce dont nous sommes convenus dans un seul état d'esprit au service des Villemomblois. Nous ne remettons en cause ni notre projet ni l'équilibre de notre majorité.

Je sens que vous avez du mal à saisir.

**Mme POCHON.-** Au contraire, je comprends même assez vite. Toutefois, vous avez évoqué la parité et je ne comprends pas la différence paritaire entre M. FITAMANT et M. MAHMOUD.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Mme POCHON.-** Pouvez-vous répondre à l'argument paritaire ?

**Mme LECOEUR.-** Cela va venir.

**Mme POCHON.-** Expliquez-moi.

**M. le Maire.-** Madame l'ancienne parlementaire, vous avez la démission d'un homme, il convient qu'il soit remplacé par un homme, oui ou non ?

**M. RICHARD.-** Pourquoi avancez-vous l'argument paritaire ?

**M. le Maire.-** Oui ou non ?

**Mme POCHON.-** Oui.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. CALMÉJANE.-** Nous ne présentons pas de candidat mais, comme de droit, nous souhaitons un vote à bulletin secret.

**M. le Maire.-** C'était convenu et, dans ces conditions, je vous solliciterai afin d'organiser le vote avec deux scrutateurs qui voudront bien s'adjoindre à Madame la Secrétaire de séance.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, nous procédons au vote à bulletin secret.

***Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD ; les élus de la liste Rassemblement de la Gauche et des Écologistes ne participent pas au vote.***

**M. CALMÉJANE.-** J'ai une question de compréhension en attendant, je vous ai envoyé une motion par mail. Je constate que nous l'avons sur table, sera-t-elle évoquée en fin de Conseil ?

**M. le Maire.-** Tout à fait.

A obtenu M. Riad MAHMOUD pour la liste *Réussir Villemomble Ensemble* 26 voix et 6 bulletins blancs.

M. MAHMOUD est élu Adjoint au maire de Villemomble. *(Des applaudissements.)*

*(Monsieur le Maire remet l'écharpe d'adjoint au Maire à M. MAHMOUD.)*

## **2. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal**

**M. le Maire.-** Il convenait que, dans les six mois, nous puissions en séance approuver un règlement intérieur, je suis tenté de dire un nouveau règlement intérieur.

Nous en avons décidé le 15 juillet dernier, ce règlement intérieur a été co-construit, si je peux me permettre ce néologisme. À l'occasion de trois réunions, les représentants des oppositions et de la majorité, représentation multigénérationnelle de notre Conseil, se sont réunis pour élaborer un règlement intérieur que je qualifierais de bonne facture et qui répond à beaucoup de demandes et d'attentes. J'ai décompté pas moins de 11 demandes formulées par les différents groupes, qui ont été transformées en nouveaux articles du règlement intérieur. Ces décisions devraient nous permettre (je le souhaite) pour les six années qui viennent d'avoir des débats sereins, une juste représentation de l'opposition (comme je m'y suis engagé dès le début) et des innovations. Je pense notamment aux délais de transmission des questions orales et aux moments qui rythmeront notre assemblée. Il a été émis le souhait qu'il y ait des missions d'information, un débat de politique générale annuel.

Ces avancées ont toutes été convenues ensemble. Je vous avoue qu'il me semblerait assez naturel, au vu du travail accompli en commun, pour lequel les engagements que j'ai pris ont été tenus, que ce règlement intérieur satisfasse tous les conseillers de l'Assemblée.

**M. MINETTO.-** Nous n'allons effectivement pas refaire les trois réunions, plutôt courtoises d'ailleurs. Les choses se sont passées cordialement. Pour autant, vous parlez de co-construction mais la co-construction est quand on tombe d'accord sur l'ensemble des éléments.

Vous avez dû constater que notre groupe avait largement travaillé sur le règlement intérieur, sans nous faire de fleur, nous sommes ceux qui ont apporté le plus d'éléments. Parmi les avancées, vous en avez repris un certain nombre. C'est exact. Je cite par exemple la possibilité d'avoir une salle tous les trimestres pour les groupes à Villemomble afin de rendre compte de notre mandat. C'est vrai pour nos deux groupes d'opposition. J'insiste bien sur les deux groupes d'opposition puisque vous avez tendance à nous mélanger un peu. C'est également vrai pour le groupe de la majorité.

Il y a donc eu des avancées de ce point de vue. Pour autant, il y a également eu des fins de non-recevoir sur certains éléments qui ne nous semblaient pas insurmontables. Je ne les cite pas tous, seulement quelques-uns.

→Conseils municipaux décentralisés : l'administration nous a répondu que ce n'était pas possible. Nous l'avons entendu mais il n'empêche que nous avons fait cette demande.

→Pour quelqu'un qui a prôné la démocratie dans son programme, un échange de 20 minutes avec le public avant le Conseil municipal ; évidemment pas en période de Covid-19 : vous avez répondu « *conseil de quartier* ». Or, comme vous l'avez vous-même dit tout à l'heure, le moment solennel qu'est le Conseil municipal et les conseils de quartier sont deux choses complètement différentes. Donner la parole aux Villemomblois, au public avant le Conseil municipal nous aurait semblé faire preuve d'une certaine démocratie ou ouverture. D'autant plus qu'il ne s'agissait pas d'une organisation « *je viens, je pose ma question* », l'idée était de pratiquer comme pour les questions écrites avec un envoi préalable de la question, dont le maire est informé, la réponse pouvant être comme tout à l'heure « *vous aurez la réponse la prochaine fois* ». Cela nous a été refusé.

→Diffusion sur Facebook : j'ai cru voir les caméras de cette salle tourner un peu, cela peut encore évoluer mais c'est une avancée que nous avons réclamée et que vous avez mise en place. C'est une bonne chose.

→Le droit à la pétition : certaines villes le font, et pas seulement des villes de Gauche. Si 5 % de la population signe une pétition, le point est mis de droit à l'ordre du jour du Conseil municipal, sans passer outre. Cela nous a été refusé.

→Anonymisation du compte-rendu : c'est un point pour lequel je n'ai pas accepté la raison du refus. Lorsque nous prenons des décisions de suppression de dette à une personne nominative, le compte-rendu devrait être anonymisé. Vous le savez, nous l'avons réclamé. Il me semble que, lorsque vous étiez dans l'opposition, vous n'aviez pas voté contre. Je me souviens d'une fois où nous avons dit qu'il était anormal, lorsque l'enfant des parents concernés se rend à l'école, qu'il voit son nom affiché, « *papa, tu as une dette et la mairie a été gentille puisqu'elle l'a annulée* ». Vous m'avez répondu que, non, il ne fallait pas déresponsabiliser les gens. Je n'ai pas compris cette réponse. Anonymiser un compte-rendu affiché publiquement lorsque l'on cite une personne ne me semble pas infaisable. D'ailleurs, on pourrait très bien décider de le modifier.

→Les 10 commissions, se réunir au moins deux fois par an, vous l'avez acté et c'est une très bonne chose. Pour autant, dans le cadre de la démocratie, nous avons fait une demande relativement simple : du fait du résultat des votes, des 20 % qui ont voté pour nous, nous ne sommes pas représentés dans les commissions. Nous avons évoqué le fait d'être invités à titre d'auditeur. Vous imaginez de quoi il s'agit pour des personnes bavardes comme nous, c'est-à-dire être invités à la commission et se taire. Certains de mes camarades et M. le Maire ont dit que ce ne serait pas possible mais si !

**M. le Maire.-** Je ne pouvais pas vous faire cela.

**M. MINETTO.-** Il est indiqué dans le règlement d'autres commissions que vous pouvez inviter des personnes à titre d'auditeur, je n'ai donc pas compris pourquoi vous ne l'avez pas souhaité. D'ailleurs, je dois reconnaître que l'autre opposition n'a pas facilité la tâche puisqu'à l'époque M. CALMÉJANE avait dit que, si c'était le cas, il attaquerait toutes les décisions. Vous voyez que nous ne sommes pas les mêmes oppositions et que nous sommes en désaccord sur beaucoup d'aspects.

→Bureau partagé : le télétravail libérant des bureaux, nous pourrions avoir un bureau partagé avec l'opposition. Dont acte. C'est très bien, cela nous permettra de recevoir du public, ce que votre prédécesseur ne voulait pas.

En revanche, arrive...

**M. le Maire.-**... l'article 42.

**M. MINETTO.-** C'est sûrement celui-ci, vous avez bien compris.

**M. le Maire.-** Vous êtes prévisible.

**M. MINETTO.-** Il s'agit de l'article relatif aux tribunes ouvertes aux groupes ne faisant pas partie de la majorité. Le CGCT que j'ai ici parlé des tribunes des groupes ne faisant pas partie de la majorité. C'est très clairement ce qui est indiqué. Votre prédécesseur avait essayé de biaiser cela, d'ailleurs les élus de l'époque s'étaient bien tus, en faisant une répartition au prorata du résultat des élections. C'était illégal mais vous ne vous étiez pas manifesté à l'époque.

Là, vous faites autre chose. Je vous montre une illustration de la proportion que représente l'espace où vous pouvez vous exprimer et celui où nous pouvons le faire.

(*Démonstration par poster.*)

Si vous pensez que les 14 pages du restant du journal ne sont pas suffisantes pour vous exprimer, à tel point que vous avez besoin de récupérer cet espace au départ dédié aux oppositions, sincèrement pensez-vous que ce soit la démocratie ?

La réponse qui m'a été faite à l'époque consistait à dire que, dans les villes de Droite et de Gauche, les autres maires font la même chose. Je vous avais donc répondu que, si les autres maires ne respectaient pas la loi, ce n'était pas pour autant que vous ne deviez pas le faire.

Vous comprendrez bien que, malgré tout le travail accompli, toutes nos discussions, suite auxquelles il y a eu des avancées, et pour toutes les raisons évoquées, entre autres celle-ci et celle de l'anonymisation, nous ne pourrions pas voter le règlement intérieur de ce Conseil municipal.

**M. le Maire.-** C'est noté.

**M. MINETTO.-** Je n'ai pas terminé.

Je souhaite que l'ensemble des conseillers municipaux entendent bien les arguments que j'ai avancés. Il ne faudra pas me dire dans un mois « *nous n'étions pas d'accord, nous ne savions pas* ». Maintenant, vous connaissez tous les points d'achoppement. Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous pensez que des éléments peuvent évoluer, c'est maintenant qu'il faut le dire et non pas après.

**M. CALMÉJANE.-** Je vais essayer d'être plus bref que mon collègue. Effectivement, nous avons eu trois réunions de travail sur ce nouveau règlement intérieur. Je confirme que, lors des deux premières, mon collègue et moi avons un peu le sentiment d'avoir été les seuls à l'avoir travaillé puisque certains de votre groupe découvraient un peu le document. L'essentiel reprend les textes de la loi. C'est une obligation et c'est le cas d'une grande majorité des règlements intérieurs des conseils municipaux.

Nous avons évoqué quelques améliorations possibles. Pour rappel, s'il y a la création d'une mission d'information, c'est à la demande de notre groupe. Je ne voudrais pas que mon collègue tire toute la couverture à lui.

J'en reviens à l'article 40 qui parle de l'indemnité de fonction des élus. J'avais proposé d'écrire que l'ensemble des conseillers municipaux perçoivent une indemnité. Il n'est pas question de fixer le montant, c'est la liberté de chaque délibération du Conseil municipal, mais vous n'avez pas voulu le faire puisqu'à l'époque vous étiez dans votre approche un peu bornée consistant à dire que les élus de l'opposition n'ont pas d'indemnité.

À l'occasion de la nouvelle convocation de ce Conseil municipal, par rapport à la précédente où il n'en était pas question, nous avons découvert que les conseillers municipaux, y compris de l'opposition, percevraient une indemnité. Il ne serait donc pas choquant de l'écrire dans l'article 40. Cela fixerait les choses et retirerait toute ambiguïté.

Concernant le droit d'expression des conseillers municipaux, je lis simplement l'article 2121-27-1 du CGCT pour que ce soit clair pour tout le monde : dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur la réalisation et la gestion du Conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Il existe deux façons d'interpréter votre souhait : soit une tribune est occupée par le groupe présidé par M. GERBAUD et il ne fait plus parti de la majorité, cela signifierait une fracture de votre majorité au bout de quatre mois, soit il fait toujours partie de la majorité, il était sur votre liste et votre groupe n'a pas le droit à une tribune.

**Mme POCHON.-** Absolument.

**M. CALMÉJANE.-** Je vais être plus rapide sur la démonstration en reprenant la lettre du Maire à paraître : une demi-page divisée par 3, soit 1/6<sup>ème</sup> de page d'un format A4 pour chaque groupe.

Déjà, dans la forme, c'est ridicule. Ensuite, dans le droit, ce n'est pas légal.

Dans la même forme un peu que mon collègue, en l'état actuel, au nom de mon groupe, nous ne pouvons pas voter ce règlement intérieur puisqu'il ne respecte la loi dans sa forme. Soit vous nous confirmez ce soir que vous faites l'application stricte de l'article 42 avec le L.2121-27-1 du CGCT, c'est-à-dire que seuls les groupes d'opposition auront une tribune, soit vous nous annoncez que votre groupe aura aussi une tribune, ce qui ne sera pas l'application de l'article du règlement.

Il y a quelque chose d'antinomique entre la présentation de ce règlement intérieur et la façon dont vous souhaitez l'appliquer.

Par ailleurs, je signale également que ledit magazine que j'ai entre les mains était sous statut du précédent règlement intérieur, qui ne prévoyait pas que le groupe de la majorité ait une tribune.

En résumé, d'une part, il y a une faute sur le magazine. D'autre part, il y a une incohérence entre la rédaction et la façon dont vous voulez mettre en œuvre l'article 42 du règlement intérieur.

**Mme POCHON.-** Vous avez donc une tribune illégale dans le magazine qui vient de sortir.

**M. le Maire.-** Je m'inscris en faux avec tout ce qui vient d'être prononcé sur le fond et sur la forme.

Nombre de communes, et je ne crois pas qu'elles soient dans l'illégalité, procèdent de cette façon. J'entends donc l'inscrire dans le règlement intérieur et de voir ce dernier approuvé.

Concernant la juste représentation des choses, premièrement, vous aurez apprécié que le *Villemomble Magazine* se poursuive, c'est la même numérotation, il est en tout point similaire mais il semble très différent parce qu'il est moitié moins grand. Auparavant, ils comptaient 32 pages, maintenant il n'en compte plus que 16. Donc, proportionnellement parlant, vous avez deux fois plus de place.

**Mme POCHON.-** Vous allez en faire plus.

**M. le Maire.-** Deuxièmement, au regard des 56 pages du compte-rendu du précédent Conseil municipal, n'avez-vous qu'une représentation de 20 % de nos échanges ?

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est pas le même sujet.

**M. le Maire.-** Vous avez passablement monopolisé la conversation, cela a été retranscrit dans le compte-rendu. Or, il est public. Tout à chacun aura donc davantage la possibilité de vous voir œuvrer ou pas, voter, expliquer, contrebalancer nos propositions.

**Mme POCHON.-** Avez-vous distribué le compte-rendu dans les boîtes aux lettres ?

**M. le Maire.-** Il apparaît que le compte-rendu du Conseil municipal est tout aussi public que le *Villemomble Magazine*, il se peut même qu'il soit plus lu que le magazine. Vous aurez ainsi une étendue importante de vos positions et propositions.

Concernant le règlement intérieur, cela me donne l'impression de donner la main et de me faire prendre le bras. À toutes vos propositions :

Article 2 : un calendrier semestriel des dates prévisionnelles des conseils municipaux sera transmis.

Article 5 : un tirage papier du dossier du Conseil municipal sera effectué.

**Mme POCHON.-** Nous partons de loin.

**M. le Maire.-** Un exemplaire papier au temps du numérique, je parle sous le contrôle attristé de notre élu à la transition écologique.

Article 9 : le maire fixe l'ordre du jour, il consulte dans un délai raisonnable les présidents de groupe sur cet ordre du jour.

Article 10 : les questions orales devront être transmises au maire par écrit au plus tard deux jours ouvrés. Ce n'était pas le même délai précédemment.

Article 11 : un débat portant sur la politique générale sera tenu chaque année.

Vous avez avalisé toutes ces propositions, vous les avez proposées, je les ai consenties, nous les avons inscrites dans ce règlement intérieur, c'est-à-dire que vous remettez en cause tout ce travail commun pour deux principes : l'anonymisation et le fait que, comme partout ailleurs en France, notre commune ait une représentation de groupes d'élus Villemomblois qui puissent chacun s'exprimer.

Je termine avec l'article 29, ce que nous faisons : chaque réunion du Conseil municipal bénéficiera d'un compte-rendu intégral pour chacune de ses séances.

Vous avez rendu grâce à la proposition de mission d'information. En effet, elle provient d'un groupe de l'opposition. Ce droit n'est pas obligatoire pour les communes de la taille de la nôtre mais nous l'avons consenti ensemble.

Je poursuis : les dix commissions devront se réunir au moins deux fois par an ; le bureau situé en mairie, que vous avez moqué, existera bien...

**M. MINETTO.-** Je ne l'ai pas moqué.

**M. le MAIRE.-**... et vous sera dévolu.

Enfin, la tribune de chaque groupe politique sera de taille identique avec un nombre de caractères égal.

**M. MINETTO.-** C'est la loi.

**M. le Maire.-** De la même façon, la loi autorise que chaque groupe...

**Mme POCHON.-** Non.

**M. le Maire.-**... du Conseil municipal puisse s'exprimer de la même façon.

J'entends au loin que l'on verra cela au tribunal. Mesdames et Messieurs, vous avez déjà perdu en référé, voulez-vous poursuivre ?

**M. MINETTO.-** Vous avez pris l'habitude de transformer les dires et les idées que nous voulons émettre. Je l'ai dit tout à l'heure, vous avez fait des avancées. Toutefois, certaines ne sont que le respect de la loi. Ce que faisait l'ancien maire ne respectait pas la loi.

Maintenant, j'aimerais entendre non pas simplement Monsieur le Maire mais également mes collègues conseillers municipaux. Qu'est-ce qui empêche de donner la parole au public pendant 20 minutes avant le Conseil pour vous qui avez prôné la démocratie et le changement ?

**Mme LECOEUR.-** À quoi servent les conseils de quartier ? C'est suffisamment long comme cela.

**M. MINETTO.-** Qu'est-ce qui empêche d'anonymiser un compte-rendu publié sur Internet et sur les panneaux municipaux devant les écoles lorsqu'une personne n'aura pas payé et dont notre Conseil municipal décidera d'abandonner la dette ? Répondez-moi, nous sommes tous sur un pied d'égalité. Pourquoi ne répondez-vous pas ? J'aimerais avoir votre retour.

**M. le Maire.-** Il existe une différence entre la démocratie représentative et la démocratie participative. Vous êtes des représentants, vous n'allez tout de même pas vous appuyer sur un public pour porter la parole ? Soyez les représentants d'une partie de la population, apportez des sujets ici pour que l'on en débattenne.

**M. MALLET.-** Monsieur MINETTO, vous réclamiez ce règlement intérieur ; un travail a été fait ; vous constatez des avancées. Nous sommes là pour six années à travailler ensemble et, première chose que vous faites, vous ne voulez pas le voter. Honnêtement, je ne comprends pas. J'ai même envie de dire que, puisque vous ne le votez pas, je n'ai pas envie de le voter non plus.

**M. MINETTO.-** Ne le votez pas, nous ne respecterons pas la loi. Nous devons le voter dans les six mois.

**M. CALMÉJANE.-** Monsieur le Maire, vous avez évoqué le compte-rendu intégral des séances du Conseil municipal mais il ne faut pas mélanger les choses. Entre un magazine municipal distribué dans toutes les boîtes aux lettres, disponible également sous format numérique sur le site Internet de la Ville, qui compte 16 pages dans sa version de novembre et un compte rendu oscillant entre celui de notre précédente réunion (56 pages) et celui de notre séance qui comptera peut-être une centaine de pages, avec un cadre bien précis où il est indiqué qu'il y a des tribunes pour les différents groupes politiques d'opposition, ce n'est pas du tout la même lecture.

Il ne faut pas prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas. Ils n'auront pas la même lecture d'une tribune d'opposition et d'un compte-rendu qui sera un document à caractère administratif, où il faudra chercher quelques informations au milieu de tout le reste. C'est une comparaison qui n'est pas raison.

Je rappelle simplement l'article 2121-27-1 du CGCT qui dit bien que les tribunes ne sont destinées qu'aux groupes n'ayant pas obtenu le plus de voix au cours des élections. C'est clairement écrit.

En plus, vous prenez comme ligne de défense, aberrante et ridicule, que cela se fait dans d'autres communes mais le sujet n'est pas de comparer avec ce qui se fait ailleurs. S'il y a un consensus dans d'autres communes ou si personne n'a soulevé le problème auprès d'une juridiction administrative dans les délais prévus, c'est leur problème. Là, nous débattons de la mise en œuvre d'un règlement intérieur pour la commune de Villemomble, qui se doit de respecter le CGCT.

95 % de ce règlement intérieur est issu de la loi. Nous apportons quelques petites touches que vous avez évoquées en donnant l'impression d'agir en grand seigneur « *regardez, j'ai écouté l'opposition* » sauf que vous ne bougez pas sur les points d'achoppement.

Contrairement à ce que dit M. MALLET, nous ne pouvons pas voter ce règlement intérieur qui est en contradiction avec la loi.

**M. le Maire.-** Messieurs les présidents des groupes de l'opposition, nous avons entendu votre orientation de vote.

Je sou mets ce règlement intérieur aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE), 9 voix contre (RGE, UAV)**

### **3. Présentation du rapport d'activité de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour l'année 2019**

**M. le MAIRE.-** Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est doit adresser chaque année un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il vous a donc été transmis le rapport d'activité pour l'année 2019. Vous en avez pris connaissance, avez-vous des commentaires, questions ou des points à remonter au Territoire ?

**M. CALMÉJANE.-** La construction des établissements publics territoriaux ne correspondait pas à la maille des territoires, notamment de la petite couronne de Paris mais le mal a été fait avec un précédent Président de la République. Les communes, les territoires, les départements, la Métropole et la Région sont obligés d'appliquer toutes ces mesures. Le problème qui se pose avec Grand Paris Grand Est est qu'il n'a pas les finances pour mettre en œuvre ses orientations politiques du fait de la faiblesse de ses moyens.

Il reste des questions qu'il sera bon de soulever dans les prochains mois et qui posent quand même un problème avec les communes, c'est l'obligation de convergence des taux, notamment la taxe d'ordures ménagères et les taxes financières sur les entreprises (CVAE et autres). Il sera nécessaire d'éclaircir le sujet puisque Villemomble était vertueuse au niveau par exemple de sa taxe d'ordures ménagères alors que je rappelle qu'il y a des communes dans le même territoire dont la taxe est au double. On veut nous imposer une moyenne ou une convergence de sorte que les Villemombois risqueraient de voir une augmentation de près de 50 % de la taxe d'ordures ménagères alors que nous ne constatons aucun nouveau service, voire c'est plutôt une dégradation des services depuis la mise en place du Territoire.

Il en est de même des taxes des commerces. Nous avons du mal à savoir ce qui est fait de cet argent.

Je rappelle aussi qu'un très gros retard a été pris dans l'assainissement. D'ailleurs, nous l'avons constaté dans le budget puisque le Territoire a rendu 15 M€ dans son compte administratif. Autrement dit, le Territoire en 2019 a été incapable de dépenser 15 M€ prélevés sur les consommations d'eau des habitants de ce Territoire pour des travaux non réalisés.

Je signale que, à l'occasion du dernier Conseil de territoire, il a été voté la suppression du contrôle des réseaux d'assainissement unitaire, ce qui représente 80 % de la surface de Villemomble. Autrement dit, nous prenons acte que les maisons ou les collectifs qui se vendront ces prochaines années ne subiront plus de contrôle. Je le dis devant l'adjoint chargé de la transition écologique, cela signifie que l'on pourra polluer la nappe sans aucun contrôle.

Je rappelle aussi les problèmes de fonctionnement des ordures ménagères et des déchetteries.



On nous parle d'avancement concernant le PLUI et le règlement local de publicité intercommunal. Nous n'avons aucune information du Territoire sur le sujet.

Il en est de même concernant le plan de rénovation du secteur de la Sablière.

Puis, il est nécessaire d'avoir des éclaircissements concernant les compétences culture et sport.

Malheureusement, nous constatons que ce Territoire va cahin-caha. Son administration est de plus en plus pléthorique et représente une charge importante. La commune atteint un peu moins de 200 000 €. Même s'il y a une stabilité cette année, c'est un prélèvement nouveau sur les budgets des communes, notamment la nôtre, pour aucun nouveau service réel vis-à-vis de nos concitoyens.

Nous prenons donc acte de ce rapport d'activité mais le fonctionnement de ce Territoire n'est pas du tout à la hauteur des besoins des habitants de notre commune, encore moins de ce Territoire qui est plus une structure administrative qu'une structure active.

**M. MINETTO.-** Après l'avoir lu intégralement, j'ai quelques questions par rapport au budget que vous allez proposer tout à l'heure.

Page 25, il est indiqué que l'EPT a la possibilité d'accompagner la mise en place du plan de circulation. J'ai cru voir au budget 140 000 € d'étude. Avez-vous pris contact avec le Territoire pour vous aider et peut-être faire faire quelques économies aux Villemomblois ?

J'en avais une autre mais elle sera trop compliquée, nous y passerions trop de temps.

Ensuite, l'EPT a préparé une consultation pour un diagnostic de l'habitat privé à l'échelle du Territoire. De ce fait, avez-vous travaillé avec l'EPT pour établir la charte des promoteurs que vous nous présenterez tout à l'heure ?

Également, nous voyons « *la coordination de la Politique de la Ville et les contrats de ville des sept villes, dont Villemomble* », c'est l'appui dans le pilotage et l'animation des contrats de ville. Je sais que vous arrivez aux affaires mais certains d'entre vous étaient auparavant responsables de la Politique de la Ville. Vous étiez également pour la plupart d'entre vous à l'EPT. Qu'est-il donc de la Politique de la Ville, de la coordination de la Politique de la Ville et des contrats de ville ? On nous dit que Villemomble en a bénéficié mais je n'en ai pas entendu beaucoup parler mais je ne suis pas là depuis aussi longtemps que vous.

Page 36, le renforcement de l'attractivité du territoire était dans nos programmes respectifs, je pense que deux groupes ici ont largement employé le terme d'attractivité. Entre autres, on voit « *conseil et accompagnement des entrepreneurs des hôtels d'activité de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil* ». Quid de Villemomble ? Villemomble n'est pas citée, nous avons pourtant un hôtel d'entreprise.

Certains voulaient y installer la police municipale, donc fermer l'hôtel d'entreprise. Quid de l'accompagnement et des conseils pour les entrepreneurs de l'hôtel d'entreprise de Villemomble ? Pour y avoir résidé 10 ans, je n'ai jamais vu quelqu'un venir me conseiller.

J'ai beaucoup d'autres questions mais je me limite à celles-là.

**M. le Maire.-** Je ne commenterai pas les commentaires de M. CALMÉJANE.

**M. CALMÉJANE.-** C'est gênant.

**M. le Maire.-** Vous êtes quand même assez doué en termes de volte-face. Il y a deux ans, vous étiez vice-président en charge du sport au Territoire et vous n'aviez pas de mots aussi forts que vous les avez ce soir. Autrement dit, quand on est proche du pouvoir, il apparaît que l'on peut tout supporter et que, quand on en est éloigné, on vient tout critiquer. En effet, cela n'appelle absolument aucun commentaire.

Je trouve plus intéressantes les questions de M. MINETTO bien qu'il ne lui ait pas échappé qu'il s'agit du rapport d'activité 2019. En effet, nous n'étions pas à la tête de la commune, c'est bien le bilan d'avant que vous critiquez.

Je prends donc à rebours les propos que vous avez tenus :

Vous indiquez que, vis-à-vis de la politique au bénéfice des entrepreneurs et le travail au sein de notre hôtel d'entreprise, où il apparaît qu'il n'est même pas cité, à croire que l'on n'en aurait même pas, que n'a pas fait la précédente majorité ? Vous avez raison. Villemomble n'est pas citée alors que l'on aurait pu souhaiter que l'un des deux rares hôtels d'entreprise du Territoire (Rosny-sous-Bois et Villemomble) ait pu avoir droit de cité.

Concernant la Politique de la Ville, oui, la précédente majorité n'a pas mobilisé l'ingénierie du Territoire pour le quartier Politique de la Ville sur notre commune. Sans doute, et cela a été répondu tout à l'heure par Mme VERBEQUE-PELAEZ concernant le projet ANRU, l'ingénierie se situe, elle, ailleurs. L'EPT est un support mais, rien n'ayant encore démarré concernant l'unique quartier Politique de la Ville de notre territoire, cela devrait pouvoir être la réponse.

Vous évoquez le fait que nous aurions pu nous appuyer sur l'EPT l'année dernière pour établir notre charte des promoteurs aujourd'hui, soudain avec cette définition vous comprenez que vous êtes dans *Retour vers le futur*. D'autant plus que vous confondez deux éléments très différents : la charte des promoteurs est pour l'habitat collectif de demain que nous souhaitons le plus raisonné, le plus faible et le plus intégré possible à la qualité de l'habitat de notre Ville, cela n'a strictement rien à voir avec les aides destinées au pavillonnaire existant. Monsieur le Président du Territoire, Xavier LEMOINE, se saisit totalement de ce sujet qu'il appelle « l'ANRU du pavillon » en mobilisant des aides publiques pour permettre à des foyers qui n'en auraient pas les moyens d'entretenir leur pavillon. Il mène une véritable politique sociale et proactive. On en était aux fonds baptismaux, ce qui n'a rien à voir avec la charte des promoteurs qui vous sera présentée tout à l'heure.

Concernant l'étude de circulation et des déplacements, nous sommes là encore sur deux sujets différents. L'EPT travaille sur les flux de circulation du territoire quand nous nous engageons sur une étude fine de la circulation communale.

**M. MINETTO.-** On peut donc parler de la circulation communale sans parler du Territoire ?

**M. le Maire.-** Nous engagerons une société qui nous permettra de réaliser une étude quantitative et qualitative de l'ensemble de la circulation automobile sur notre patrimoine communal. On ne pouvait pas solliciter l'EPT qui travaille précisément au maillage entre les 14 communes qui le constituent. Bien au contraire, nous allons nous fonder sur cette étude afin, demain, de travailler sur les circulations, les vitesses, la prévention routière, le stationnement, reprendre les sens de circulation inopétes qui ont été créés il y a plus de deux ans.

En bref, ce que nous ferons sera pour le propre devenir de notre commune pour lequel le territoire n'a de toute manière pas la compétence.

**Mme POCHON.-** Il est vrai que l'on a tous un petit passif sur des plans de circulation qui n'ont pas fonctionné.

Cette plaisanterie mise à part, peut-être parmi vous quelques-uns sont-ils relativement nouveaux, entendez que nous espérons que Villemomble ne continuera pas à être à l'écart de tout ce qui existe déjà (relations avec l'EPT, le département) comme si c'était la seule Ville qui savait comment faire, agir, et qui restait toujours en dehors de ce qui existait par ailleurs.

Que vous le vouliez ou non, l'EPT existe et il n'est pas près d'être démantelé. Désormais, des compétences lui appartiennent. Autant se saisir de l'existant. Il est vrai que, lorsque nous avons vu toutes les sommes consacrées aux différentes études, nous nous sommes dit qu'il y avait peut-être des personnes intelligentes ailleurs qu'à Villemomble. Je ne dis pas que c'est possible mais cela peut arriver.

Notamment, nous avons travaillé sur les pistes cyclables. Il faut aussi parfois entendre ce que les autres ont à nous dire.

Quant à l'ANRU, vous dites que rien n'a commencé mais je sais que des personnes sont déjà convoquées pour exprimer leurs attentes ou leurs souhaits. La démolition n'a donc pas commencé mais tout ce qui est relogement l'est déjà. Or, nous sommes intéressés par la transparence de cette affaire du relogement. Des personnes resteront à Villemomble, d'autres non. Certains le souhaitent, d'autres non. Il y a des gens pour qui c'est important. Il y a des figures aux Marnaudes, une dame m'a énormément touchée en me disant « *je ne peux pas partir d'ici, ma fille est au cimetière à côté* ».

Ces choses me sont extrêmement importantes, même si cela peut paraître bizarre. Cela fait partie des points sur lesquelles nous aimerions un travail auquel nous soyons tous associés. Je ne vois pas ce qui pourrait empêcher un comité de suivi auquel nous serions tous pour nous assurer que, à Villemomble, nous faisons pour les Villemomblois puisque, que nous le voulions ou non, ce sont des Villemomblois, et que nous entendons leurs demandes.

**M. le Maire.-** Avant de céder la parole à M. ACQUAVIVA, Conseiller municipal délégué au Territoire et à la Métropole, je vous réponds assez particulièrement.

Vous avez raison, je m'inscris totalement dans vos mots. Il n'y a pas que nous qui sommes intelligents. J'entends, notamment sous l'égide du nouveau président du Territoire, passer la seconde, si vous me permettez l'expression, parce que le Territoire a véritablement une ingénierie, des sachants, des personnes particulièrement qualifiées, desquels on s'était plutôt fermé la porte précédemment, en considérant que l'on pouvait faire tout nous-mêmes.

En tant que nouveau maire de la Commune et avec le nouveau président du Territoire, il apparaît que, oui, nous devons travailler beaucoup plus régulièrement avec l'EPT. Moi-même désormais en tant que vice-président en charge de l'assainissement, j'ai apprécié la qualité professionnelle des personnels.

Ce qui m'amène à vous dire d'ailleurs, alors que c'était quasiment inenvisageable il y a quelques mois en arrière, que nous travaillerons avec tout le monde. La semaine dernière, j'ai reçu le vice-président en charge de l'assainissement du Département, qui n'est autre que le président du SIAAP, le plus grand syndicat en charge de l'assainissement d'Europe en termes budgétaires. Nous nous sommes entendus, cela devrait être au bénéfice du territoire de Villemomble puisqu'un bassin de rétention réalisé onze années en arrière boulevard Carnot se révèle être sous employé. Il fallait tout simplement deux amenées d'eau supplémentaire provenant du plateau Clichy Montfermeil pour alimenter ce bassin. Cela n'avait pas été conçu comme cela au départ. Aujourd'hui, ils se rendent compte que l'on pourrait améliorer les problèmes d'inondation lors des fortes pluies.

**M. CALMÉJANE.-** Cela a été demandé mais refusé au Département.

**M. le Maire.-** La très grande chance que nous avons est que, tour à tour, je siège au Département, et je m'entends particulièrement bien avec le vice-président, et que je me suis moi-même saisi des sujets d'assainissement. Nous devrions pouvoir, ensemble, résorber des problèmes qui touchent des Villemomblois quel que soit leur vote dans les urnes.

**M. ACQUAVIVA.-** Je voudrais rebondir sur la partie Territoire.

Je découvre un peu le Territoire en tant que nouveau conseiller territorial mais ce domaine m'intéressait déjà beaucoup, notamment en termes de développement économique les années précédentes, notamment la naissance du Territoire et lors du transfert de l'économie à l'échelon territorial.

J'ai découvert avec beaucoup de stupeur que le Territoire avait un rôle beaucoup plus important qu'il n'y paraissait, à condition de s'y impliquer, d'être présent, d'étudier les dossiers, d'avoir des dossiers à proposer et de travailler avec eux.

Une évolution s'est aussi faite parce que, à l'échelon du Territoire, il y a une volonté d'essayer d'aller un peu plus en avant pour mutualiser un certain nombre d'actions dans l'intérêt de tous.

Je crois que, contrairement à ce que l'on pense, certes cela a été un mariage forcé mais il peut apporter des choses utiles aux communes.

La question, c'est le maillage qui doit exister entre une politique territoriale et une politique communale. Nous avons eu la chance, et vous y étiez Monsieur CALMÉJANE, d'être présents au séminaire qui a eu lieu des différents élus du Territoire. Un certain nombre de synthèses en sont sorties. Elles sont intéressantes parce qu'elles montrent une certaine homogénéité du Territoire et une certaine vision commune. Que ce soit en termes d'urbanisme, écologiques, de construction, d'enseignement, d'habitat et de logements sociaux, il y a beaucoup de points communs. Le travail a été fait sur l'ANRU aussi, le Territoire est avant tout un facilitateur de l'ensemble des actions existantes. Là aussi, il y a un certain nombre de rodages à faire.

En ce qui concerne l'hôtel d'entreprise et la réponse à M. MINETTO, c'est avec tristesse que j'ai découvert qu'il ne restait que trois bureaux et deux ateliers sur quatre, l'ensemble avait été complètement sacrifié pour soi-disant l'hôtel d'entreprise mais, bien avant, aucune action n'avait été faite. Quand je suis parti des affaires économiques, l'hôtel d'entreprise de Villemomble faisait encore partie des références à côté de Rosny. Aujourd'hui, si on veut faire de la création d'entreprise et accompagner des créateurs, puisque c'est du domaine transmis de la métropole de la région au territoire, il faut aller à la pépinière de Rosny-sous-Bois. Ils reçoivent nos créateurs. Quel recul en arrière en peu de temps !

Je suis donc personnellement attristé qu'un outil que j'ai bâti avec d'autres comme M. MINETTO se retrouve aujourd'hui dans un état catastrophique. Nous allons le reconstruire. C'est mon beau bébé et je le ferai revivre quels que soient les éléments ou difficultés rencontrés.

Au Territoire, on trouvera toujours des solutions.

Le Territoire est quelque chose d'avenir, que l'on ne peut pas ignorer.

Un seul point d'accord avec M. CALMÉJANE, il faudra se battre dans les convergences au niveau des coûts et des mutualisations parce qu'il est vrai que, dans beaucoup de domaines, Villemomble était vertueuse et que certains non vertueux peuvent en profiter. Quand je vois la façon dont d'autres villes se sont positionnées pour récupérer les subventions, nous fonctionnons plutôt à l'envers en commençant à payer et pas trop à récupérer. Il y a tout un travail en profondeur à faire mais je sais que le Maire est très efficace en Bureau des Maires pour aller dans ce sens.

Les intérêts de Villemomble aujourd'hui passeront avec le Territoire et la Métropole, qu'il ne faut pas oublier et qui est encore une grande structure compliquée mais qui détient beaucoup de clés. En effet, c'est la Métropole qui finance en grande partie le Territoire. On ne sait pas si l'impôt économique sera encore transmis une année en dérogation de la Métropole au Territoire, il y aura donc aussi des combats mais ils se feront Territoire, Métropole et villes associés.

**Mme POCHON.-** J'espère que vous nous rendrez grâce du combat que nous avons mené contre la fermeture de l'hôtel d'entreprise, nous nous sommes trouvés souvent bien seuls. Nous avons aussi cette envie que cet hôtel d'entreprise très bien placé prospère. Nous avons même d'autres idées pour l'environnement de l'hôtel d'entreprise. Si vous voulez vraiment travailler avec nous, nous avons beaucoup de choses à vous proposer.

**M. CALMÉJANE.-** Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour le même compte-rendu et vous constaterez malheureusement que le territoire n'aura pas beaucoup avancé. C'est une grosse structure qui auto-consomme beaucoup son fonctionnement et pas grand-chose pour son action.

Je vous fais une autre proposition puisque, dans votre convocation, Monsieur le Maire, vous avez évoqué le protocole sanitaire. Après avoir pris acte de ce rapport concernant Grand Paris Grand Est, je propose de faire une interruption de séance de 10 minutes pour ventiler la pièce puisque cela fait deux heures et demie que nous sommes dans le même espace confiné.

**M. GERBAUD.-** Madame POCHON, je vous rassure sur le sujet, nous sommes quelques élus à avoir rencontré plusieurs interlocuteurs du Département et de l'EPT, je relaie une appréciation sur la nouvelle majorité qui m'a été faite par quelqu'un de la SNCF « *cela fait plaisir de rencontrer des gens normaux* ».

**M. le Maire.-** Cela étant dit, c'est un rapport d'activité qui n'appelle pas de vote d'approbation. Nous prenons simplement acte de ce rapport.

**M. CALMÉJANE.-** Qu'en est-il de ma demande ?

**M. le Maire.-** Le règlement intérieur, et vous l'avez souhaité ainsi, invite le Président de séance à être seul décideur d'une interruption de séance ou pas.

**M. CALMÉJANE.-** Nous avons néanmoins un protocole sanitaire à respecter.

**M. le Maire.-** Je ne vous interdis pas de vous aérer. Cela ne pose aucun souci, le quorum devrait pouvoir continuer à être atteint.

#### **4. Fixation de la composition des 10 commissions municipales et élection de leurs membres**

**M. le MAIRE.-** L'article 32 du règlement intérieur du Conseil municipal fixe la liste des commissions permanentes chargées d'étudier les questions intéressant la Commune comme suit :

- commission logement,
- commission affaires sociales,
- commission des finances,
- commission vie locale (démocratie locale, politique de la ville, événementiel, sport et culture)
- commission des affaires familiales (petite enfance, enfance, périscolaire)
- commission vie économique (cœur de ville, commerce, emploi, développement économique),
- commission urbanisme et habitat,
- commission prévention et sécurité,
- commission technique (bâtiment, cimetières, voirie, espaces verts),
- commission de la transition écologique.

Je remercie ce qui a permis à l'administration municipale et au premier chef sa directrice générale des services les groupes d'avoir bien voulu transmettre à l'administration le nom des élus souhaitant devenir commissaires de ces commissions permanentes.

Pour que ce soit intégré au compte-rendu, je vous propose de lister l'ensemble des élus dans la représentation proportionnelle des groupes du Conseil municipal pour chacune des 10 commissions.

De par le CGCT, je présiderai chacune de ces dix commissions.

Les compositions seront les suivantes :

- Commission logement : M. BOULON, M. BIYOUKAR Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme FITAMANT, Mme CÉDÉCIAS, Mme GALEY, Mme LEFEBVRE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme POCHON.
- Commission des affaires sociales : M. BOULON, M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR, M. FITAMANT, Mme VANECTER, Mme LEFEBVRE, Mme CÉDÉCIAS, M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE, Mme POCHON.
- Commission des finances : M. BOULON, M. PRINCE, Mme HECK, M. ROLLAND, M. ACQUAVIVA, M. HADAD, M. AVROMAVIC, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. MINETTO.
- Commission vie locale (y compris la démocratie locale, la Politique de la Ville, l'événementiel, le sport et la culture) : M. BOULON, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, Mme HECK, M. ROLLAND, Mme SERONDE, M. HADAD, M. KALANYAN, Mme BERGOUGNIOU, M. MINETTO.
- Commission des affaires familiales (y compris la petite enfance, l'enfance et le périscolaire) : M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme VENACTER, Mme PAGEGIE, Mme BERGOUGNIOU, M. CALMÉJANE, M. RICHARD.
- Commission vie économique (y compris cœur de ville, commerce, emploi, développement économique) : Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. FITAMANT, M. ROLLAND, M. ACQUAVIVA, Mme SERONDE, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, M. MINETTO.
- Commission urbanisme et habitat : Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE-PELAEZ, M. BIYOUKAR, M. MALLET, M. ACQUAVIVA, M. GERBAUD, M. CALMÉJANE, M. LE MASSON et Mme POCHON.
- Commission prévention et sécurité : Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. BIYOUKAR, M. FITAMANT, M. MAHMOUD, Mme VENACTER, Mme LEFEBVRE, M. DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, Mme POCHON.
- Commission technique (y compris bâtiments, cimetièrre, voirie, espaces verts) : M. BOULON, M. BIYOUKAR, M. FITAMANT, M. MALLET, M. MAHMOUD, M. GERBAUD, Mme POLONI, M. DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR, M. CALMÉJANE, M. RICHARD.
- Commission transition écologique : M. BOULON, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme POLONI, M. HADAD, M. AVROMAVIC, Mme GALEY, M. DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR, M. KALANYAN, M. RICHARD.

Êtes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée bien que ce soit nominatif, puisqu'il y a eu une parfaite concertation des groupes pour composer ces 10 commissions ?

Avant de vous céder la parole, il convient que nous approuvions la composition de ces commissions soit fixée au nombre de 10 ; le maire, Président de droit, et 10 commissaires. Ensuite, nous pourrions procéder à l'élection desdits commissaires.

**M. RICHARD.-** Je profite de ce point parce que vous n'avez pas répondu à la question de M. MINETTO : pourquoi avoir refusé que nous assistions aux autres commissions en tant qu'auditeur libre ?

**M. le Maire.-** Rapide retour en arrière, l'explication a été donnée par l'administration, M. MINETTO a bien fait de le rappeler. Considérez bien qu'une commission d'appel d'offres sous-entend d'être en connaissance de certains éléments contractuels, dans le cadre d'une DSP, avec plusieurs candidats. Je ne suppose pas de votre probité mais on peut imaginer que des candidats à un marché considèrent que des personnes extérieures, quand bien même élues mais non valablement à siéger dans une CAO, ne puissent pas en faire partie.

M. MINETTO m'en est témoin, j'étais plutôt favorable, comme sur la plupart des points, il est finalement apparu que c'était un point dur sur lequel je ne pouvais pas aller.

**M. CALMÉJANE.-** La ventilation des commissaires dans les commissions correspond à ce que nous avons envoyé pour notre groupe.

D'une part, j'ai une question concernant notamment la commission urbanisme. Depuis maintenant quatre mois, un certain nombre de permis de construire a sûrement été délivré, la précédente majorité avait mis en place le fait que les dossiers étaient présentés à ladite commission. Par effet rétroactif, les permis délivrés seront-ils présentés à ladite commission ?

D'autre part, je n'ai toujours pas compris la date des réunions des commissions puisqu'aucune convocation formelle n'a été envoyée aux commissaires. Pourtant, il y a quand même un délai puisque vous aviez envoyé une espèce de proto-planning, qui comportait une erreur mais apparemment je m'étais mal exprimé. Page 2, vous avez inventé le mardi 13 novembre, raison pour laquelle je m'étais permis de vous faire une observation.

**M. le Maire.-** C'est donc l'objet de la phrase qui n'était pas du tout en français et que je n'ai pas comprise ?

**M. CALMÉJANE.-** Le mardi 13 novembre n'existe pas cette année.

**M. le Maire.-** Je veux bien la relire mais je ne veux pas que ce soit trop gênant non plus.

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est pas grave, je l'ai fait rapidement sur mon téléphone. L'idée était simplement de signaler un problème de date. Au moins, regardez vos tableaux.

**M. le Maire.-** Pour la première partie de votre intervention, je cède la parole à Mme VERBEQUE-PELAEZ, adjointe au maire en charge de l'urbanisme.

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Monsieur CALMÉJANE, je suis ravie que vous me posiez cette question. N'ayez crainte, tous les permis ont été refusés. (*Des applaudissements.*)

Si vous aviez été un plus vigilant, peut-être la commune n'en serait-elle pas là où elle se trouve aujourd'hui avec autant de logements et de problématiques mais on en reparlera lors de la commission.

**Mme POCHON.-** La politique consiste donc à tout refuser ?

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Notre politique a consisté à refuser tant que la commission n'était pas mise en place et que les projets soient cohérents pour la Ville, avec tous les services à mettre en place. Ce n'est pas seulement le fait de construire un logement, derrière énormément de services doivent être cohérents avec ces constructions.

Aujourd'hui, les permis qui étaient en cours d'instruction avant notre arrivée ont tous été refusés.

**Mme POCHON.-** Donc il y aura beaucoup de recours.

**M. VERBEQUE-PELAEZ.-** D'un point de vue légal, il y en a, il n'y a pas de sujet mais notre position, par rapport au PLU, a été le refus.

**Mme POCHON.-** Cela ne tiendra pas devant la loi, vous le savez ?

**M. le Maire.-** Madame POCHON, vous n'avez pas la parole. Je sens bien que vous souhaitez la prendre à chaque fois. Il me convient donc de vous dire que, par rapport à ce qu'a précisé Mme VERBEQUE-PELAEZ, c'est une véritable volonté politique. Nous faisons la démonstration que c'est possible.

**Mme POCHON.-** Mais c'est illégal.

**M. le Maire.-** Il convient que chacun entende que, lorsque nous disons avoir refusé tous les permis de construire, c'est bien entendu dans le cadre de l'application du PLU et cela concerne les projets d'habitat collectif. Un permis de construire pour un portail, un ravalement ou que sais-je ne posait pas de sujet.

**Mme POCHON.-** Même pour le collectif, il y a une loi.

**M. le Maire.-** On parle bien de la même rubrique, qui est la bétonisation dont a été victime notre Ville, contre laquelle nous nous battons aussi avec des promoteurs, titrés d'un permis de construire sous l'air Patrice CALMÉJANE/Pierre-Etienne MAGE, pour lesquels nous souhaitons la concertation avec des riverains, tantôt une bonne réalisation de chantier, tantôt ne pas mettre en péril nos sous-sols.

Je vous cite un exemple : j'ai pris un arrêté d'interruption immédiate de travaux d'un chantier conséquent, avec près de 150 logements à réaliser au bas du plateau d'Avron puisque ce dernier se révèle être terrain glissant, ce que l'on savait déjà, mais surtout particulièrement détérioré. C'est notamment cela, Monsieur CALMÉJANE, qui a conduit à la fermeture de la déchetterie. Nous nous trouvons dans une situation géologique du plateau d'Avron dangereuse, particulièrement inquiétante et qui a amené tout à l'heure M. GERBAUD à préciser que nous n'avons pas encore de délai quant à la réouverture de la déchetterie.

Quand vous avez des fissures de plus de 10 cm de large, dans lesquelles il est possible d'enfoncer un bâton de 80 cm, oui, vous prenez les décisions nécessaires pour éviter que tout tombe.

La bétonisation de notre territoire et la vitrification de nos sols ont nécessairement des conséquences.

J'ai répondu tout à l'heure concernant les commissions dans lesquelles vous vouliez être témoin. Il m'importe que nous soyons d'accord sur la constitution de ces commissions.

**Il est procédé au vote - résultat : Unanimité.**

Quant à la composition de ces 10 commissions, je soumetts aux voix :

**Il est procédé au vote - résultat : Unanimité.**

Pour répondre à la remarque de M. CALMÉJANE, je vous ai adressé un message par mail, pour vous informer suffisamment tôt de la nécessité de réunir ces commissions. Vous connaissez le CGCT par cœur, « *dans les huit jours, il convient d'installer lesdites commissions et d'élire le vice-président* ».

Certes, je vous accorde que le mardi 13 novembre 2020 n'existe pas mais vous avez cette information et j'espère que vous pourrez être tous présents ou représentés, pour que l'on puisse installer ces commissions. Le délai est relativement court et un entraxe assez faible.

**Mme POCHON.-** C'est donc vendredi 13 novembre ?

**M. le Maire.-** Je vous redonne le calendrier :

- Jeudi 12 novembre 2020 à 14 heures se réunira la commission urbanisme ;

- Vendredi 13 novembre 2020, se réuniront tour à tour la commission logement à 16 heures, la commission des affaires sociales à 18 heures, la commission prévention et sécurité à 19 heures ;

- Lundi 16 novembre 2020 à 18 heures, se réuniront en parallèle la commission vie économique, la commission technique et la commission des affaires familiales.

- Mardi 17 novembre, se réuniront à 17 heures la commission des finances, à 18 heures la commission vie locale et à 19 heures la commission transition écologique.

Il n'est pas prévu de délai quant aux convocations. Je fais le nécessaire dès demain pour que les informations officielles vous parviennent, vous confirmant le calendrier que je viens d'évoquer.

## **5. Modalités de mise en œuvre du télétravail**

**M. le MAIRE.-** À l'occasion du premier confinement, j'en remercie mon prédécesseur et surtout les services municipaux, 55 agents ont eu la possibilité de télétravailler.

Dans ces conditions, il a été décidé d'instituer la chose, de la réglementer. Cela a été bien entendu présenté au Comité technique, qui l'a approuvé à l'unanimité.

Je vous propose d'en faire de même.

**M. RICHARD.-** Nous voterons pour. On a cependant des questions.

Avez-vous prévu des visites de CHSCT chez les personnes qui en font la demande ?

Combien d'agents cela concernera-t-il ?

**M. ZARLOWSKI.-** Ce n'est pas à nous de dicter au CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail) ses missions ou ses interventions. Par définition et d'un point de vue légal, il pourrait le faire. Après, ce sera bien sûr discuté puisque cela ne peut pas non plus se faire dans n'importe quelles conditions.

Pour aller dans ce sens de manière préparatoire au déploiement de ce télétravail, il est prévu de préparer un certain nombre de choses puisque l'on est sur l'hygiène et la sécurité au travail, notamment sur la posture, les bons gestes puisque le travail sur écran doit être au moins autant adapté que sur le lieu de travail.

**Mme POCHON.-** Est-il prévu une participation financière de la commune à la connexion des salariés ?

**M. MINETTO.-** Comme l'indique la loi.

**M. ZARLOWSKI.-** La loi ne le dicte pas. En effet, cela peut être envisagé sur des montants très variables à définir. Aujourd'hui, on part de si loin que l'on n'en est même pas là. On répond à une demande d'agents qui avaient besoin de reconnaissance, de différents gestes sociaux, et le télétravail en est un. Aujourd'hui, ils n'en étaient même pas à une valorisation, ils ne réclamaient même pas le matériel. Ils souhaitaient juste télétravailler avec leur propre matériel. Ce à quoi on s'est opposé. Guy ROLLAND le fera très bien dans sa présentation mais sachez qu'un certain nombre de choses ont été inscrites au budget, dont des équipements informatiques, pour équiper les services d'ordinateurs portables. C'est en cours de déploiement pour certains puisque nous sommes en période Covid-19 et que nous avons été obligés de répondre en urgence avec les quelques ordinateurs portables disponibles pour l'envisager notamment pour les personnes les plus exposées et à leur demande.

**M. CALMÉJANE.-** D'abord, quels services sont-ils concernés par le télétravail ? C'est important par rapport aux interlocuteurs habituels des personnes.

Puis, comme le prévoient les textes, les entretiens agents et chefs de service ont-ils été réalisés ?

Ensuite, qu'en est-il des nocturnes dans les services en télétravail ? On a toujours des nocturnes en dehors des vacances scolaires, si une majorité d'agents n'est pas présente, comment cela se passera-t-il ? Comment cela sera-t-il transmis au Villemomblois ?

Enfin, peut-on avoir communication des observations du Comité technique du 24 septembre et la transmission de son compte-rendu ?

**M. MINETTO.-** Effectivement, la loi ne le dit pas comme cela mais par exemple certaines conventions collectives le font. Entre autres, je voulais attirer votre attention sur le fait que nous allons être en télétravail en période hivernale. Or, cela implique de chauffer le bureau alors que, chez soi, on a rarement un chauffage sélectif. On n'a forcément la possibilité de ne chauffer qu'une pièce. Cela peut donc générer des surcoûts importants pour les agents.

D'ailleurs, si vous regardez le Code des Impôts, lorsque vous travaillez à domicile, vous avez fait la possibilité de déduire des frais de chauffage, d'Internet et autres au mètre carré.

Dans le cadre du télétravail, on a bien vu un budget de 70 ordinateurs, ce qui est très bien mais il n'y a pas que cela. Il faudra certainement prendre en charge les surcoûts des agents qui télétravailleront.

Je n'ai pas entendu la réponse à la question posée par mon collègue : le nombre personnes concernées ? Je sais que vous ne le savez pas à l'unité près mais parlons-nous de 10, 20, 30 ou 40 agents ? Après, comment vous organiserez-vous pour que la présence et la réception des publics continuent à fonctionner dans les meilleures conditions ?

**M. ZARLOWSKI.-** La participation aux frais ne doit pas couvrir forcément les surcoûts annexes de chauffage ou autres. Selon la jurisprudence, ils doivent correspondre à une participation (et non pas à un remboursement) à des frais de connexion et de surcoût potentiel lié par exemple à une assurance spécifique qui pourrait être contractée par un salarié, en tout cas du privé.

On peut le transposer sur un agent territorial mais ce n'est pas écrit en ce sens dans la loi.

Ce qui répondra peut-être un peu aux deux questions, les entretiens sont organisés. En période exceptionnelle de Covid-19, cela se fait en concertation et est organisé par le chef de service. Donc la priorité première du service public doit être respectée, que ce soit en termes d'accueil où après d'organisation sur le rendu ou les délais de traitement, naturellement, il ne faut pas que le télétravail soit au détriment du travail quotidien.

Des entretiens seront donc organisés pour déterminer aussi bien le rythme que les jours, que le partage éventuellement ou les choix dans une même équipe. En effet, on peut imaginer que l'on ne puisse pas fermer complètement un service sur une même journée, que l'on ne puisse pas non plus étaler les jours de télétravail sur toute la semaine, au risque ne plus pouvoir organiser de réunion d'équipe. Cela se fera donc en organisation avec le chef de service.

**M. MINETTO.-** Et le nombre à la louche ?

**M. ZARLOWSKI.-** À la louche, on a commandé 70 ordinateurs, Monsieur le Maire a évoqué que l'on était sur environ 55 télétravailleurs sur une période passée. Cela vous donne la fourchette de ce qui serait la réalisable. On



sera peut-être en deçà pour démarrer, je n'en suis pas sûr, après, les aménagements et l'organisation sont à mettre en place.

Pour l'avoir mis en place dans une vie passée, on sait que cela évolue aussi avec l'organisation. Une responsabilisation s'installe pour chacun et se crée, cela s'organise autour de cela.

**M. MINETTO.-** Je ne veux pas insister mais ne minimisez pas les surcoûts pour les agents. La facture du chauffage risque de surprendre, et pas dans le bon sens.

**M. CALMÉJANE.-** Je n'ai pas eu la réponse à ma question.

Monsieur ZARLOWSKI, qui ou quels services sont précisément concernés par le télétravail ? Nous avons une diversité de services dans la commune, des gens sont en l'intérieur de ce bâtiment, d'autres sont dans des services extérieurs.

**M. ZARLOWSKI.-** Monsieur CALMÉJANE, raisonnablement, on n'a retenu ni la restauration scolaire, ni l'entretien, ni les services d'accueil, ni la police municipale.

**M. CALMÉJANE.-** Je ne veux pas une réponse en négatif, je veux une réponse en positif.

**M. ZARLOWSKI.-** C'est sur la base du volontariat. Potentiellement, pour tous les services administratifs adaptés au télétravail, ce sera déployé chaque fois que l'on en aura la demande et que ce sera possible.

**M. le Maire.-** Je vous propose de passer aux voix ce dossier.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

Je vous remercie pour la collectivité.

## **6. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs**

**M. le MAIRE.-** Ce serait une Délibération plutôt traditionnelle, à ceci près que... quelqu'un veut-il des explications ?

**M. CALMÉJANE.-** Concernant les trois suppressions de poste bibliothécaire, d'attaché (*Chargé(e) de mission - relation, population, démocratie participative*) et de rédacteur (*Modification de grade pour les besoins du recrutement sur l'emploi de « Chargé(e) d'étude et d'application informatique » au service des Systèmes d'information et de télécommunication*), puisque l'on a créé des postes d'ingénieur lors du précédent Conseil municipal, qu'est-ce qui nous impose ces suppressions de poste ?

Les autres correspondant à des promotions, cela n'appelle pas de débat.

**M. le Maire.-** Vous avez raison, tout le monde n'est pas lecteur de la note d'information.

Concernant le poste de conservateur des bibliothèques « Recrutement d'un responsable de la Médiathèque suite à la mutation d'un agent », ledit agent ayant un certain grade, cela nous conduit à supprimer celui de son prédécesseur.

C'est pareil pour le poste de rédacteur « *Modification de grade pour les besoins du recrutement sur l'emploi de « Chargé(e) de mission - relation, population, démocratie participative* » et le poste de rédacteur « *Modification de grade pour les besoins du recrutement sur l'emploi de « Chargé(e) d'étude et d'application informatique » au service des Systèmes d'information et de télécommunication* ».

Comme l'a très bien dit M. Guy ROLLAND lors de la dernière séance, ce sont des postes créés ou supprimés mais cela n'induit pas forcément des départs de la collectivité ou des embauches immédiates derrière. Là, on est précisément dans le cadre de la régularisation. Vous posez la question, Monsieur CALMÉJANE, mais vous connaissez exactement le mode de fonctionnement du tableau des effectifs, qui est quasi séculaire.

Je propose de le mettre aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

## **7. Approbation du protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la commune de Villemomble et la société Géraud et Associés**

**Mme PAOLANTONACCI.**- Depuis la fin de son contrat d'affermage, qui date du 31 mai 2016, nous étions en litige avec la société Géraud et Associés, sur notamment la non-remise d'un rapport de fin de mission au 31 mai 2016. Ce litige durait depuis quatre ans.

Pour avoir pris progressivement connaissance des dossiers, sur les conseils du cabinet d'avocat qui nous représentait, nous avons pris attache pour faire une médiation entre la commune et Géraud et Associés.

Les principaux griefs de la Ville étaient les suivants :

- la non-remise en temps et en heure du rapport de gestion de son contrat au 31 mai 2016,
- un litige sur la somme des animations à recouvrer et qui revenait aux commerçants.
- la ville réclamée des pénalités à hauteur de 15 980 €, dont 4 977,80 € revenant aux commerçants du fait de la non-utilisation du budget animation. Ce budget n'est pas assimilable à un manque à gagner par rapport au délégataire.

Sur les conseils de notre cabinet, nous avons pris attache avec un médiateur. Les parties ont discuté et nous en sommes arrivés au protocole que vous avez sous les yeux, à hauteur de 7 500 €, tout litige levé.

En acceptant ce protocole, la société Géraud et Associés s'engage à nous remettre dans les six semaines le rapport de gestion de sa fin de délégation et nous à retirer les pseudo mises en demeure ou commandement à payer que nous lui avons signifié, notre avocat ayant défini que ces soi-disant mises en demeure n'étaient ni légales ni faites en bonne et due forme. D'où aussi le litige avec cette société puisque nulle part il n'apparaissait le mot de mise en demeure.

Les deux parties sont donc convenues d'arrêter ce protocole, que nous soumettons à vos votes aujourd'hui.

**Mme POCHON.**- Pour les anciens comme moi, c'est vraiment un divorce après un long mariage avec la société Géraud. Derrière, on se demande pourquoi cela a coïncé à ce point-là à un moment donné. Très souvent, nous nous sommes dans le passé étonnés de voir la société renouvelée aussi souvent parce qu'elle ne semblait pas toujours donner satisfaction attendue. Cela fait donc sortir la Ville d'un litige qui prend du temps et de l'argent.

Cette somme sera-t-elle redonnée à l'association des commerçants ?

**Mme PAOLANTONACCI.**- Pour partie.

**Mme POCHON.**- Donc la Ville percevra la différence entre les 7 500 € et les 4 977 € ?

**Mme PAOLANTONACCI.**- C'est exactement cela. Ce sont 7 500 € convenus, dont 4 977 € redonnés aux commerçants du marché. La différence couvrait nos frais de contentieux. Nous avons transigé à cette somme pour sortir de ce litige le plus rapidement possible, vis-à-vis des commerçants et surtout afin que la Ville ne perde pas d'argent non plus.

**M. CALMÉJANE.**- Au nom de mon groupe, nous voterons contre puisque la transaction est très favorable à la société Géraud. Seuls 36 % du montant demandé par la Ville seront payés par la société Géraud. Sachant que les 4 977,80 € sont de droit puisque c'est de l'argent qui revient dans le cadre du budget animation aux commerçants, au total, Géraud ne paie que 16 % des pénalités dues. C'est quand même un règlement de procédure à son très large avantage.

D'ailleurs, vous nous dites que les procédures engagées par la Ville n'étaient pas suffisamment solides alors qu'il finit quand même par payer. C'est le paradoxe. Si on est sûr de soi, on refuse et on va plus loin.

J'ai une question complémentaire : du fait du litige qui a eu lieu entre la commune et cette entreprise, lui sera-t-il interdit de soumissionner à l'occasion d'une prochaine consultation pour les marchés comestibles de la Ville ? Si une prestation n'a pas donné satisfaction, on peut le garder au dossier. Au moment où l'entreprise soumissionne, on peut lui signifier que l'on ne souhaite pas la voir soumissionner du fait de son contentieux antérieur avec la Ville.

On dit aussi qu'il y a une procédure TGI, où en étions-nous ? Avions-nous vraiment un risque de perdre ?

Puis, s'il s'engage dans le cadre de cette discussion à nous fournir le rapport, ce rapport est-il déjà arrivé en mairie ? Il devrait être là depuis deux longs mois. Quand sera-t-il présenté en CCSPL ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** Pourquoi avoir transigé à cette somme ? Déjà, c'est sur les conseils de notre avocat qui a jugé que les pénalités étaient limite abusives. Tout simplement, la commune a donc suivi une recommandation de l'avocat.

Ensuite, on aurait pu continuer la procédure mais on avait de fortes chances de perdre la totalité. On écoute les conseils que l'on nous donne, je n'ai pas la science infuse.

**M. le Maire.-** Monsieur CALMÉJANE, voulez-vous le fond de ma pensée ? Si on était intervenu plus tôt, si on avait pris notre courage à deux mains, sous votre mandat lorsque vous étiez maire, si on s'était retourné contre Géraud, plutôt que de se retrouver dans une situation après tant d'amour passé ensemble, on se retrouve aujourd'hui dans une situation où la partie adverse nous rétorque « *c'est maintenant que vous vous réveillez ?* », peut-être le protocole aurait-il pu être plus à notre avantage.

Je retiens surtout que c'est un protocole sur lequel nous nous accordons. Il fallait bien sortir de cette situation. Tant de temps s'est passé, je viens de le dire. On n'en sort, sans trop de dommages.

Je pense que la commune s'en sort par le haut mais il est vrai que c'est à s'interroger sur ce qui a été fait antérieurement.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Quand aurons-nous le rapport au 31 mai 2016 ? Justement quand on aura signé le protocole, la société s'engage à le remettre sous six semaines. C'est dans le protocole.

Quant à la question de savoir si elle sera consultée pour une prochaine délégation de service, je vous réponds non puisque, comme c'est écrit dans notre programme que vous n'avez visiblement pas complètement lu, on a décidé de prendre en direct la régie des marchés. (*Des applaudissements.*)

**M. MINETTO.-** C'est une très bonne idée.

**M. CALMÉJANE.-** Puisque vous nous avez fait part du fond de votre pensée, je vais vous donner le mien : comment on a créé la rupture avec Géraud à l'époque où j'étais aux affaires en tant que Maire, d'ailleurs en contradiction avec le maire adjoint, qui avait des rapports très proches avec l'entreprise Géraud, c'est moi qui ai fortement insisté pour faire venir la Somarep. En effet, j'en avais assez de travailler avec l'entreprise Géraud qui, comme on le constate avec ce protocole et ses promesses, nous promettait toujours monts et merveilles sur le développement des marchés alimentaires sur la commune. Je n'aurais pas tout à fait la même approche que celle de Mme POCHON mais cette société ne faisait pas avancer les choses.

C'est pourquoi nous avons fait le choix dans la précédente mandature de changer de délégataire. À la sortie, Géraud n'étant pas content, il a refusé de nous remettre son rapport parce qu'il croyait que cela se renouvelerait comme les années précédentes.

Laissez-moi donc le bénéfice d'avoir cassé un système qui ne fonctionnait plus, contrairement à ce que pourraient laisser penser les propos de certains dans cette assemblée.

**M. MINETTO.-** Je n'étais pas là à l'époque, qui était l'adjoint en question ?

**M. ACQUAVIVA.-** C'était moi.

**M. le Maire.-** Vous savez très certainement ce qu'était qu'être adjoint auprès de Patrice CALMÉJANE ?

**M. MINETTO.-** Cela, c'est vous qui le dites.

**Mme POCHON.-** Nous le savons moins que vous.

**Mme LECOEUR.-** C'est pour cela que nous avons démissionné.

**M. le Maire.-** Je vous propose de voter l'approbation du protocole d'accord transactionnel à intervenir.

**Il est procédé au vote - Résultat : 6 voix contre (UAV), 3 abstentions (RGE), 26 voix pour (RVE).**

## **8. Approbation d'une convention de coopération et de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale de Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention**

**M. MAHMOUD.**- Dans le cadre de la création du service de la Police Municipale, la Ville a l'obligation de signer avec Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et Madame le Procureur de la République, une convention de coopération et de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale de Villemomble.

Cette convention précise entre autres la nature et les lieux d'interventions des agents de la Police Municipale.

En outre, elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État. Pour l'application de la présente convention, le responsable des forces de sécurité de l'État est le chef de la circonscription de sécurité de proximité du Raincy-Villemomble.

Cette convention, d'une durée de trois années à compter de sa signature, fixe un certain nombre de priorités.

Cela définit grosso modo les missions de chacun.

**M. le MAIRE.**- L'ensemble de ces missions est assuré par la Police Municipale. Cependant, la Police Nationale y concourt également lorsqu'un danger spécifique est encouru.

L'essentiel de la note est bien de considérer que la Police Municipale ne sera pas là pour remplacer notamment les missions régaliennes de la Police Nationale. Elle priorisera le service aux Villemomblois dans ses prérogatives.

Je puis vous dire que, sous la conduite de M. MAHMOUD, le service de Police Municipale se constitue, s'étoffe, que ce soit en termes d'effectif et de moyens. Souvent par la démonstration, on arrive à convaincre. Que ce soit sur les dépôts sauvages, sur des découvertes de véhicules volés, des problèmes de stationnement ou de gens du voyage qui ont essayé de s'installer sur la commune, nous sommes destinataires du rapport de la Police. C'est sous la maîtrise de M. Sébastien GASPARD, notre Directeur général adjoint de service, qui a le service police municipale sous sa coupe, que les Villemomblois commencent à nous dire « *il était temps* ». Encore faut-il que ce soit nous qui l'ayons fait.

**M. CALMÉJANE.**- Nous sommes favorables à la mise en place d'une Police Municipale armée. C'était dans notre programme. En revanche, la convention proposée transfère sans contrepartie la majorité des missions de la Police Nationale à la Ville. Nous pourrions au minimum demander aux services de l'État des subventions sur le financement de la vidéo et d'autres sujets.

Avons-nous demandé en parallèle, puisque c'est au moment de signer la convention que l'on a un peu de poids, des garanties sur le maintien des effectifs de la Police Nationale affectés au commissariat du Raincy-Villemomble dans les prochaines années ? L'expérience montre que, dans toutes les communes ou circonscription de police, où les communes ont mis en place des polices municipales armées, on a vu fondre les effectifs de la Police Nationale pour différents motifs.

Avez-vous demandé des subventions pour les locaux, les matériels et les véhicules ? Si oui, à qui ?

La Ville du Raincy a-t-elle la même convention ? Puisque nous sommes sur la même circonscription de Police Nationale.

Est-elle avec un effet immédiat après la signature ? Sachant que notre Police Municipale n'est pas tout à fait opérationnelle.

En échange, avez-vous demandé par exemple la transmission détaillée, par rue et motifs, des faits de délinquance, vols, dégradations, cambriolages ? Cela existe et c'est à ce moment-là et non pas comme écrit dans la convention de façon séquentielle d'avoir les éléments. Une police de terrain peut travailler si elle a le retour des actes délictueux déclarés et sur lesquels des plaintes sont formalisées auprès de la Police Nationale.

De même, l'accès proposé concernant un certain nombre de fichiers est un peu embryonnaire. Il serait nécessaire d'avoir plus de fluidité pour l'accès aux fichiers des cartes grises pour les véhicules en mauvais stationnement ou volés.

De la même façon, cela fait partie aussi d'une revendication d'un certain nombre de maires, notamment LR, avez-vous demandé la fourniture de la liste des fichiers S de la commune dans le cadre de cette convention ? Bien entendu, cela restera à votre main mais je vous rappelle que, quand j'étais aux affaires, on nous avait cités de façon verbale à l'occasion d'une réunion avec Monsieur le Préfet, 25 personnes fichées S sur le territoire de la commune ; il faut le savoir.

Par ailleurs, la convention ne parle pas d'une convention spécifique avec le Parquet et la police sur la vidéo-verbalisation.

Autre point, à quelle date les opérations OTV (tranquillité vacances) transférées de la Police Nationale à la Police Municipale de Villemomble démarreront-elles ? Est-ce pour l'été 2021, puisqu'en ce moment vous ne cessez de nous répondre que c'est pour 2021, ou est-ce déjà actif même si on n'a pas beaucoup la possibilité de se déplacer avec le Covid-19 ? Des personnes peuvent néanmoins avoir la nécessité de s'absenter pour des périodes plus ou moins longues.

Avez-vous l'accord des bailleurs pour les halls d'immeuble, puisque vous les citez ?

Comment allez-vous gérer les chiens dangereux qui sont transférés à la commune ?

Pourquoi les gares du tram train ne figurent pas dans la liste des zones à passagers dans la convention ? De la même façon, quelque chose est-il prévu concernant les abords immédiats de la gare de Gagny ? Ils sont vraiment en limite de commune et des problématiques peuvent se présenter.

Je note également qu'il n'y a rien sur les établissements privés dans le travail de la Police Municipale. D'ailleurs, je l'avais déjà évoqué ici concernant la mise en œuvre des personnels des traversées. Il n'y a toujours rien le mercredi alors que les écoles privées fonctionnent ce jour-là.

**Mme LECOEUR.-** Avant, il n'y avait rien.

**M. CALMÉJANE.-** Nous souhaitons connaître les compléments demandés à l'occasion du CT du 21 septembre. Je pense que, page 6 article 7, il y a une erreur puisqu'il est simplement fait état du commissariat de Villemomble alors qu'il s'agit du commissariat Le Raincy-Villemomble.

Je trouve dommage dans l'article 9 de fixer dans une convention de trois ans la liste numéraire des véhicules en disant trois plus un. À moins que vous n'ayez une boule de cristal, nous ne pouvons pas savoir si, dans trois ans, vous n'aurez que quatre véhicules. Vous pourriez simplement indiquer « des véhicules » et non pas quatre véhicules. Je vous rappelle que vous vous enfermez dans une convention qui a une durée de quatre ans.

**M. RICHARD.-** Pourquoi signe-t-on maintenant cette convention alors que cela fait plusieurs mois que la Police Municipale est créée ? Existe-t-il un délai légal particulier pour la signer ?

**M. le Maire.-** Pourquoi ? Il y avait eu un effet d'annonce de la création d'une Police Municipale avec aucun personnel, je parle non pas des ASVP mais du métier de policier municipal. Lorsque nous sommes arrivés, depuis un peu moins d'un an, il y avait un chef, un ancien militaire ayant une possibilité de passerelle pour avoir le grade de policier municipal mais sans aucune expérience. Je ne minore pas le travail de cet agent qui a fait ce qu'il a pu mais qui était totalement seul. Il n'avait absolument aucun effectif. Il aurait donc été bien malvenu de commencer à conventionner avec l'État alors qu'il n'avait aucun moyen. Pour parler comme Kant, il avait les mains libres mais il n'avait pas de main.

Nous sommes donc convenus qu'il fallait établir un état des lieux, c'était maigre, et de se donner les moyens. Or, cela implique des effectifs, du matériel, etc. mais également en termes de vidéo. Là, ce sera à l'écoute attentive de M. CALMÉJANE, on s'est retrouvé dans une situation où la vidéo-surveillance de la commune où l'on se targuait il y a quelques années d'être les premiers, d'avoir 75 caméras qui couvraient l'ensemble du territoire...

**Mme POCHON.-** Vous avez lu Régulus\* quand même !

**M. le Maire.-** Au-delà de l'avoir lu, nous avons constaté qu'un tiers des caméras était totalement inopérante, un système obsolète, hertzien alors que nous avons la fibre depuis cinq ans mais, pire que tout, et nous nous attacherons à résorber cet état de fait le plus rapidement possible, elles ne donnent pas la possibilité de lire une plaque minéralogique.

Il y a eu une délinquance, dont nous avons parlé la fois dernière. En conséquence, pour conventionner avec la Police, il fallait un état des lieux, un objectif, un engagement avec les services de l'État, c'est ce pourquoi je vous propose de voter cette convention.

Quant à vous, Monsieur CALMÉJANE, je suis tenté de vous répondre en citant Ghandi : « *l'exemple n'est pas le meilleur moyen pour convaincre, c'est le seul moyen* ». Donc, vis-à-vis de votre litanie, Monsieur CALMÉJANE, vous verrez.

**M. MINETTO.-** J'ai une question et une remarque.

Nous avons évoqué en commission règlement intérieur du Conseil municipal le fait qu'il serait peut-être utile de présenter les membres de la Police Municipale au Conseil municipal. D'ailleurs, je rebondis également sur les nouveaux embauchés à la mairie. Je découvre ce soir deux nouvelles têtes. Peut-être serait-il utile soit d'avoir un trombinoscope et de rencontrer les policiers municipaux. Il y a une histoire de maintien l'ordre. Il faudrait que nous les connaissions et qu'ils nous connaissent.

Vous aviez évoqué le fait que nous avons une carte de conseiller municipal mais rien ne vaut la rencontre au moins une fois.

J'en viens à ma question par rapport au CLSPD. Il est sous votre autorité. Il y a le CLSPD restreint où vous discutez de sujets dont l'assemblée n'a pas forcément besoin d'entendre en termes de confidentialité. En revanche, le CLSPD dans sa composition plus large, avez-vous prévu de nommer au moins un représentant par groupe ? C'est toujours pareil, plus l'information est diffusée clairement, plus on coupe la patte aux bêtises qui peuvent être dites. On a déjà eu cette discussion.

**M. le Maire.-** C'est entendu.

**M. CALMÉJANE.-** A part citer Ghandi et autres, ce ne sont pas les réponses que nous attendons en Conseil municipal. On n'est pas en cours de philosophie ou de morale ou de je ne sais quoi. J'ai posé un certain nombre de questions simples, concernant un certain nombre de points précis, j'aimerais avoir la réponse sur la garantie du maintien des effectifs de la Police Nationale, si la ville du Raincy a la même convention, etc. Ce n'est pas « vous verrez », c'est factuel et actuel. Il y a des questions sur le futur.

Je veux bien entendre « ne vous inquiétez pas, tout ira bien dans les prochains mois, vous verrez ce que vous verrez », cela peut fonctionner cinq minutes mais je veux des réponses claires aux questions que j'ai posées sur des éléments de l'instant, et non pas en 2021, 2022 ou je ne sais quelle année quand vous aurez fini de travailler sur ce sujet.

**M. le Maire.-** Afin de conclure l'échange, je maintiens ce que je dis. Nous avons eu le courage politique, au travers de *Réussir Villemomble Ensemble* depuis plus de deux ans de dire qu'il fallait une Police Municipale. Dans certaines conversations, vous étiez auditeur de nos réclamations. La Police Municipale est absolument nécessaire et on a au moins trois ans de retard.

Je veux dire par là que, maintenant, nous allons faire et, sans que ce soit une politique au coup de menton, nous mettons en œuvre tous les moyens pour réussir.

En effet, sur toutes vos attentes, vous verrez.

Madame POCHON, je vous céderai la parole mais il faudra vraiment terminer parce qu'il est 21 heures.

Vis-à-vis de M. MINETTO, permettez que je lui réponde, deux éléments : oui pour rencontrer les personnels. J'entends que cela en vaudra la peine une fois que le service sera correctement constitué.

Concernant le CLSPD, nous sommes aujourd'hui sous un principe de CLSPD parce qu'il avait été convenu avec nos prédécesseurs qu'il fallait fonctionner avec le Raincy. J'ai assez régulièrement au téléphone et nous nous voyons assez fréquemment avec le maire du Raincy. Si nous sommes très proches, similaires ou complémentaires, nous avons néanmoins chacun nos spécificités. Nous sommes donc convenus que chacun reprenne un peu sa liberté. Nous mettrons donc en œuvre un CLSPD communal avec nos acteurs.

Je rectifie : ce n'est pas moi qui choisirai ces acteurs. Je n'inventerai rien dans le sens où il y aura les représentants des établissements scolaires, publics ou privés, les acteurs économiques, les institutionnels et tous ceux qui pourront œuvrer.

Il est vrai que, lorsque l'on y siège, cela représente beaucoup de gens autour de la table. Le temps que tout le monde se présente, on est arrivé à la fin de la réunion. Je caricature mais ce qui nous importe est dans l'action et dans les faits.

**Mme POCHON.-** Concernant le CLSPD, sur lequel j'ai un peu travaillé, sachez que le Maire a tout de même le pouvoir d'inviter. Je crois qu'il y a un amendement pour que le député soit systématiquement invité au CLSPD, ce qui n'était pas le cas et que M. CALMÉJANE s'est bien gardé d'appliquer lorsqu'il le réunissait alors qu'il me semble que la présence de la représentation est importante à l'échelon d'un territoire.

Ce n'est pas notre manière de voir les choses cette Police Municipale. Pour autant, je comprends que, à partir du moment où vous en avez parlé, au moins vous la mettez en place, nous nous abstiendrons. Nous aurons peut-être l'occasion de reparler au bout d'un an de fonctionnement si nous avons envie de nous y impliquer davantage. On ne découvre pas ces constats sur la Ville. Il y a eu de la grande fumisterie dans tout ce que l'on a pu nous raconter, sur la délinquance, sur les caméras, etc. et j'espère que cela ne se poursuivra pas.

Puisque vous aimez citer Kant, j'apprécie quand on le fait normalement, il avait non pas les mains libres mais les mains pures. Je ne sais pas si on se retrouve dans les mêmes situations.

**M. le Maire.-** En fait, je citais Claude BARTOLONE qui nous le servait à chaque séance au Département. Vous lui en ferez la remarque.

**Mme POCHON.-** Je l'entends de vous.

**M. le Maire.-** Je vous propose d'approuver cette convention.

**M. CALMÉJANE.-** Une explication de vote s'il vous plaît.

**M. le MAIRE.-** Il est vrai que nous ne vous avons pas beaucoup entendu.

**M. CALMÉJANE.-** Excusez-nous avec mes collègues M. MINETTO, Mme POCHON et M. RICHARD d'animer un peu le débat et de poser les vraies questions. D'abord, on n'a pas les réponses, ce qui est « fatigant ». C'est à se demander si un certain nombre de dossiers ont été travaillés. Autant j'ai dit dans mon propos liminaire que nous sommes favorables à la mise en place d'une Police Municipale armée dans notre commune, autant, du fait de vos non-réponses et du transfert sans contrepartie de la majorité des missions de la Police Nationale, nous nous abstiendrons.

**M. le Maire.-** Dès lors, je fais procéder au vote.

*Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE), 9 abstentions (UAV et RGE).*

### **9. Approbation de la charte des promoteurs et des maîtres d'ouvrage passée entre la ville de Villemomble et les promoteurs ou maîtres d'ouvrage et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite charte**

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Le Conseil municipal fait le constat que, depuis plusieurs années, il apparaît une forte disparité entre la quantité et la qualité des logements produits sur Villemomble et l'attente de la Commune et des Villemomblois.

À ce jour, les promoteurs immobiliers, principaux acteurs de cette dynamique, semblent s'engager dans des projets volumineux qui ne tiennent pas suffisamment compte des habitants et du cadre de vie. Le Conseil municipal a la ferme intention de reprendre la main sur ce travail.

Devant les limites du Plan Local d'Urbanisme, la rédaction d'une charte des promoteurs apparaît être un outil adéquat. Dès son approbation, elle permettra de fixer les lignes directrices d'une relation de confiance entre les acteurs de l'urbanisme à l'échelle locale.

La Commune, par le biais de ce document, veut poursuivre un triple objectif, à savoir :

- éviter les surenchères foncières en maîtrisant les prix de sortie des logements, afin de répondre aux ambitions de la ville de Villemomble, d'assurer un logement décent, accessible et de qualité,
- permettre des logements privés de qualité, participant au développement durable de la ville et à la qualité architecturale de son paysage,
- faciliter et améliorer la conduite de projets pour fluidifier leur mise en œuvre grâce à une collaboration renforcée.

Pour ce faire, les promoteurs devront s'engager à :

- placer les habitants au cœur du projet immobilier,
- promouvoir une ville verte et intégrer les enjeux écologiques dès la construction,
- œuvrer pour une ville harmonieuse,
- s'investir dans une relation de confiance.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette charte et d'autoriser Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme ou son représentant, à signer cette charte pour le compte de la Commune.

**M. CALMÉJANE.-** Je voudrais d'abord rappeler à chacune et à chacun que ce document, qui n'est pas le seul à être mis en œuvre sur la commune de Villemomble, un certain nombre de communes ont tenté de le faire, d'ailleurs pas très éloignées de Villemomble, a fait l'objet d'analyses juridiques assez approfondies. Or, ce document ne sera pas juridiquement opposable aux promoteurs. Le seul document qui peut faire foi vis-à-vis de ces derniers est le plan local d'urbanisme, en attendant la mise en œuvre du PLUI d'ici quelques mois.

Il s'agit donc plutôt d'un document « Bisounours » qui permet des effets de manche mais il n'est pas juridiquement opposable. Si quelqu'un refuse de le signer, cela ne pourra pas constituer un motif de refus d'un permis.

Ensuite, Madame la Maire adjointe, vous évoquez d'agir sur le prix de sortie alors que le marché est libre. Donc, sauf à réglementer le prix du mètre carré sur le territoire d'une commune, ce qui n'est pas légal non plus, je ne vois comment ce document pourrait réguler ces éléments.

Puis, des questions se posent concrètement, elles sont parfois largement arrivées sur un certain nombre d'opération à Villemomble et dans d'autres communes, si l'opération est transférée avant l'achèvement, cela n'engagera pas celui qui a repris l'ensemble du dossier, puisqu'il dira « *c'est mon prédécesseur, je ne suis pas engagé* ». En effet, il arrive que des permis de construire ou des opérations complètes soient rachetés sans avoir à redéposer.

Par ailleurs, si le promoteur n'a pas respecté la charte à la livraison, que fera la mairie ? Elle n'aura aucun moyen juridique pour répondre à cela.

Pour terminer, même si depuis le début de la séance Monsieur le Maire nous vente les conseils de quartier, que voulez-vous dire par « *placer les habitants au cœur du projet immobilier* » ? Cela signifie-t-il que vous consulterez tous les riverains du projet et que, s'ils n'approuvent pas le projet à la majorité, il sera rejeté ? Vous verrez ce que donne ce type de comportement puisque, là aussi, ils ont été largement analysés. Que ce soit pour des projets de construction et d'infrastructure, les gens veulent bien des TGV, des aéroports, de l'électricité et autres mais, dès qu'il s'agit d'avoir quelque chose à proximité de chez soi, plus personne n'en veut.

A-t-on les règles du jeu ? Si vous consultez les riverains d'un projet immobilier et si vous le refusez parce qu'ils ne sont pas d'accord, je vous souhaite bien du courage.

**Mme POCHON.-** Cela a été vraiment un des sujets de campagne qui aurait parfois mérité de l'honnêteté sur le comptage, les chiffres balancés dans les différents tracts. On a comptabilisé les projets en cours, les projets finis, etc.

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Non.

**Mme POCHON.-** Je reprendrai vos tracts.

**M. le Maire.-** Ce sera avec plaisir.

**Mme POCHON.-** C'est un vrai sujet parce que je pense que nous sommes tous attachés à cette Ville. D'ailleurs, ce n'est pas la peine d'y être né pour y être attaché.

**M. le Maire.-** Je n'y suis pas né.



**Mme POCHON.-** Des gens arrivent dans une Ville et s'y attachent. Nous avons tous cet objectif que la Ville soit agréable à vivre pour autant qu'elle reste une petite ville de son temps. On a tous envie d'avoir des constructions ni trop moches, etc. Maintenant, il y a la loi et elle n'a pas été faite n'importe comment. Aucune loi n'a décidé de faire des logements en Ile-de-France simplement pour faire plaisir à des ministres, elle a été faite parce qu'il y a un problème de logement en Ile-de-France.

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Nous sommes d'accord.

**Mme POCHON.-** À partir de là, des infrastructures ont été décidées. Je pense qu'il serait plus intéressant de revoir les endroits où on pense que c'est faisable ou pas. Là, j'avais envie d'appeler votre charte des promoteurs, « *cela ne mange pas de pain* ». Effectivement, elle n'est opposable à rien, elle n'est pas extrêmement bien rédigée et elle est trop longue. On n'identifie même plus les lignes directrices.

« *Les promoteurs s'engagent à ce que l'eau des chasses d'eau soit récupérée* », c'est intéressant sur le plan écologique.

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Je ne pense pas que cet élément soit noté.

**Mme POCHON.-** Vous n'avez pas bien lu, je peux vous dire que je l'ai lu « *récupération de l'eau de pluie pour les chasses d'eau* » en page 6. Donc cela va loin.

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** On parle bien de l'eau de pluie, ce n'est pas pareil.

**M. MALLET.-** C'est avant qu'on la récupère et non pas après.

**Mme POCHON.-** Ne noyons pas non plus le poisson, votre charte est trop longue.

Par exemple, la première phrase me surprend : « *la prise en charge de la traduction de l'ambition politique de la commune* ». J'aurai préféré qu'elle ait pour but de donner les orientations que la Ville préconise en matière de construction et de cadre de vie. On sent vraiment que vous répondez à vos électeurs.

D'ailleurs, votre problème majeur est que vous n'êtes pas sortis de la campagne. Vous n'êtes pas dans votre rôle, vous êtes encore en campagne. Donc, vous êtes encore avec des formulations de tract et non pas des formulations de charte. Je suis désolée de vous le dire mais ce n'est pas une charte des promoteurs. Déjà, elle n'est pas opposable.

On peut se faire plaisir parce que vous avez envie de donner vos orientations et c'est votre droit mais elle est complètement cosmétique, elle est trop longue. Si un promoteur refuse de la signer ou vous indique qu'il n'en tiendra pas compte, vous ne pourrez strictement rien faire.

Dans ces conditions, faites une charte que tout le monde ait envie de lire, y compris ceux qui ne construiront pas, pour nous donner une idée de ce que vous voulez vraiment.

Dans les 10 pages, on se perd dans des détails et dans des éléments, certes, importants mais relevant du travail avec les services de l'urbanisme.

Rédiger de cette manière, je n'ai pas envie de la voter.

**M. MINETTO.-** La question est simple et nous voudrions une réponse claire pour savoir si nous la votons ou pas.

**M. le Maire.-** Mme POCHON a dit qu'elle ne la voterait pas.

**Mme POCHON.-** Je n'en ai pas envie.

**M. MINETTO.-** Après M. HADAD qui nous raconte comment la Gauche pense, vous n'allez pas vous mettre à nous dire comment nous devons voter !

Parmi nous dans cette salle, certains sont chefs d'entreprise, vous savez très bien comment fonctionne un promoteur, il veut faire de l'argent. Or, je lis « *un projet plus ambitieux que la réglementation thermique en vigueur* » au moment du dépôt de son projet. Bien évidemment que nous en avons tous envie. Nous parlions aussi dans notre programme d'une charte des promoteurs mais, comme l'a dit Élisabeth POCHON, on est sur l'intention et non pas sur le contraignant. Or, vous parliez de programme, dans le nôtre, il s'agissait d'une charte des promoteurs contraignante. Nous allions plus loin.

**M. le Maire.-** C'est dommage que vous n'avez pas été élus.

**M. MINETTO.-** C'est malin.

**Mme POCHON.-** Cela vous monte à la tête.

**M. MINETTO.-** La question est la suivante : si demain un promoteur refuse de signer cette charte, que ferez-vous ? Irez-vous au bout, pourquoi pas au tribunal ? Ou s'agit-il d'un document d'intention, donc un document électoral ?

On s'est posé les mêmes questions que vous pendant la campagne.

Je peux citer plusieurs mots « *il faut privilégier* », « *s'engage à garantir à ses résidents un parcours résidentiel* ». Bien évidemment que l'on en a tous envie mais ce n'est pas contraignant.

Qu'en est-il ? Répondez à ma question Monsieur le Maire s'il vous plaît.

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Je vais vous répondre à cette question relativement simple. Comme l'a dit M. CALMÉJANE, on est bien d'accord que la charge n'est pas opposable. Elle vient juste donner des orientations.

Sachez néanmoins que, depuis que je suis maire-adjointe à l'Urbanisme, la majorité des promoteurs qui exerce sur la commune est dans l'attente de cette charte. Je les ai déjà rencontrés. Ils partagent notre point de vue, en fait, il n'y a pas de sujet. Peut-être un promoteur refusera-t-il de la signer, et ce ne sera pas opposable mais, en attendant, cela donne des orientations plus claires sur ce que nous souhaitons.

Remettre les Villemomblois au cœur du projet, je réponds à M. CALMÉJANE, c'est associer les riverains pour qu'ils comprennent le programme qui va se construire à côté deux. Ensuite, le PLU s'applique. On n'est pas au-delà de la loi.

Arrêtez de faire non de la tête Monsieur CALMÉJANE.

Je ne sais pas si vous avez vu les affiches en peu partout dans la ville mais c'est la première modification engendrée par l'ancienne municipalité et que nous allons modifier aussi durant cette période. Les dates des enquêtes publiques sont du 25 novembre au 4 janvier, quatre après-midis seront consacrés à l'accueil du public pour consulter.

Ensuite, nous mettrons en place une deuxième modification dans l'attente du PLUI. Il devrait être préparé d'ici peu de temps. D'ailleurs, vous le savez puisque vous étiez à l'EPT lorsque nous en avons discuté en Conseil. Vous connaissez très bien la réglementation et les dates proposées.

**Mme POCHON.-** Est-ce que ce sont des après-midis ?

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Ce sont effectivement des après-midis sur différents jours de la semaine mais nous ne sommes pas décideurs :

- le 25 novembre,
- le 9 décembre,
- le 17 décembre,
- 4 janvier.

**Mme POCHON.-** Les gens ne travaillent pas l'après-midi ?

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Ce n'est pas nous qui avons donné ces dates et la tranche horaire. Le PLU dépend de l'EPT, c'est donc lui et surtout le commissaire.

**M. le Maire.-** En complément de réponse afin que l'on puisse procéder au vote, je retiens de vos deux analyses, qui se recoupent, que vous considérez que c'est plutôt mal écrit, que cette charge ne servirait pas à grand-chose, que l'on est dans le monde des Bisounours, qu'elle n'est pas juridiquement opposable. Je suis tenté de dire qu'il était absolument nécessaire d'avoir un document fondateur, qui nous était quasiment réclamé par les promoteurs. Je vais vous dire pourquoi.

Jusqu'ici, les promoteurs sur Villemomble ne savaient pas exactement ce que souhaitait la Ville. C'est comme cela qu'ont poussé de terre des immeubles, des ensembles sans aucune cohérence, de façon totalement hétérogène, sans aucune harmonie, sans aucune recherche de goût. On peut reprendre l'exemple de communes limitrophes, qui sont également sous l'égide d'un PLU, de la loi que vous avez votée, madame POCHON...

**Mme POCHON.-** J'en suis très contente.

**M. le Maire.-** Vous avez été très contente du vote de la loi ALUR ?

**Mme POCHON.-** Absolument. Et je le maintiens.

**M. le Maire.-** On se retrouve donc avec une commune à côté qui a mis en place une charte des promoteurs. Malgré les PLU, les coups de boutoir de l'État sur la densification nécessaire de son territoire, elle a su sortir des choses plutôt belles et harmonieuses de terre. En revanche, sur Villemomble, il n'existait aucun document directeur. En conséquence, les promoteurs, pour peu qu'ils répondaient à toutes les cases du PLU, pouvaient faire des constructions moches, denses, à ras le trottoir...

**Mme POCHON.-** Je n'ai pas souvenir que vous ayez sourcillé sur la question lorsque nous en avons parlé.

**M. le Maire.-**... sans que la commune en dise quoi que ce soit.

La charte des promoteurs, oui, c'est un texte vœu pieux mais c'est assez singulier puisque, Mme VERBEQUE-PELAEZ plus que moi, nous rencontrerons des promoteurs et, lorsque nous leur formulons les termes de cette charte, ils prennent des notes. « *Que voulez-vous exactement ?* » On leur formule des prérogatives, des prescriptions, des conseils. Ils se disent ainsi avoir plus de chance que leur permis soit approuvé plutôt que refusé comme l'a fait jusqu'alors Mme VERBEQUE-PELAEZ.

Les promoteurs ne sont pas là que pour faire de l'argent, Monsieur MINETTO, ils sont là pour remporter un permis de construire, avoir le moins de soucis possible quant à son édification.

Je veux dire par là que, par exemple, quand Mme VERBEQUE-PELAEZ parle de concertation avec les riverains, un permis de construire a été délivré en 2018, il a été amendé, repris par le promoteur, qui n'a pas encore travaillé sur la Ville, que l'on a rencontré la semaine dernière. Lorsque ce promoteur a été titré du permis de construire modificatif, on lui a dit qu'il serait bien de ne pas construire tout de suite l'immeuble parce que les élections approchent. Voyez-vous la logique ? On lui a dit « *tu pourras faire ton immeuble mais n'utilise pas tout de suite tes droits à construire* ». Aujourd'hui, il se retrouve avec nous en face, lui disant qu'il doit parler avec les riverains. Ils ne sont pas contre l'édification d'un immeuble mais ils aimeraient avoir leur mot à leur dire. C'est ce que nous appelons la concertation et l'échange.

S'il le faut, on le contraindra à voir les gens pour que ce soit intégré harmonieusement et d'une façon mieux pensée pour notre ville.

**M. CALMÉJANE.-** Je ne regrette pas d'avoir qualifié ce document de Bisounours. Mettez-vous dans la tête des promoteurs, vous leur refusez tout en leur disant « *attention, je vais faire une gentille charte, si vous la signez, vous aurez vos permis* ».

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Pas du tout.

**M. CALMÉJANE.-** Mettez-vous dans le tableau de bord de ces personnes. Elles vont se dire « *on a un refus pour l'instant, on va signer la charte, on aura le permis en rajoutant quelques petites choses mais cela ira bien* ». Ils ont envie de produire, ils ont des obligations de production et une direction au-dessus d'eux. Vous vous leurrez beaucoup des intentions des promoteurs.

Concernant l'immeuble que Monsieur le Maire évoque, je rappelle que le permis a été signé non pas sous l'égide du PLU mais du POS qui permettait ce genre de chose, raison pour laquelle nous avons mis en place le PLU. Il faut remettre les choses à leur place par rapport à la réglementation qui s'appliquait et qui était opposable aux promoteurs. Il ne faut pas raconter n'importe quoi.

Je vous rappelle aussi que vous avez participé à de nombreuses réunions au moment de l'élaboration du PLUI.

**M. le Maire.-** C'est vous qui l'avez signé ce permis de construire ?

**M. CALMÉJANE.-** Oui parce qu'il était opposable avec un certain nombre de documents, qui n'étaient pas à l'époque ceux du PLU actuel. Là aussi, il ne faut pas déformer la vérité.

Donc, dire que c'était l'horreur absolue et que, d'un seul coup, ce sera le bonheur parfait, je m'inscris en faux.

Je rappelle également que vous étiez là les années précédentes, notamment lors du vote du PLU de la ville de Villemomble et que vous n'avez pas évoqué tous ces sujets. Il faut donc assumer ses responsabilités anciennes et arrêter de raconter n'importe quoi.

Madame la maire adjointe, nous n'avons pas eu nos réponses, que ce soit à mes questions ou celles de M. MINETTO ou Mme POCHON, concernant la sortie, si les gens ne respectent pas la charte qu'ils ont signée, il ne se passera rien en termes juridiques, et concernant le prix de marché puisqu'il est libre et la commune n'a pas les outils réglementaires pour plafonner le prix de vente d'un appartement.

C'est malheureusement un document de construction très faible, comme l'a dit Mme POCHON, et juridique encore plus faible.

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Monsieur CALMÉJANE, la différence entre vous et nous est que nous sommes dans le dialogue avec les promoteurs. Nous ne sommes pas dans le passage en force comme vous l'avez fait.

**M. MINETTO.-** J'ai une remarque par rapport aux quatre réunions du PLU prévues l'après-midi. Plusieurs personnes nous ont interpellés : s'agissant de réunions publiques, avez-vous la possibilité de les diffuser sur Facebook comme vous le faites ce soir ? Si je ne me trompe pas, les Villemombois pourraient les écouter lorsqu'ils en auront le temps ou la possibilité. Ainsi, ils pourraient éventuellement venir après écrire dans le document du commissaire-enquêteur, qui met un registre à disposition du public.

C'est une première proposition.

**M. le MAIRE.-** Nous ferons remonter la demande à Grand Paris Grand Est à savoir si c'est envisageable ou non.

**M. MINETTO.-** Je finis avec une explication de vote : nous aurions pu voter pour, contre ou nous abstenir. Nous ne participerons pas au vote parce que cette charte comprend des éléments que nous avons entendus, entre autres le fait que les promoteurs discutent systématiquement avant avec les riverains, ce sont des choses qui nous sont aussi remontées. Pour autant, cette charte devrait être contraignante mais elle ne l'est pas.

En revanche, nous souhaiterions, entendez-vous, que vous fassiez un point dans un an de retour sur cette charte des promoteurs. Nous l'aurons au travers de la commission Urbanisme mais ce n'est pas suffisamment fin. Peut-être à ce moment-là la ferez-vous évoluer et notre vote différent.

**M. le Maire.-** C'est entendu. Dans ces conditions, nous procédons au vote.

***Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RGE), 6 abstentions (UAV), à noter que les élus de la liste RGE ne prennent pas part au vote.***

Soit dit en passant, vous dites que nous sommes continuellement à campagne, nous sommes continuellement pour les cinq années et demie qui viennent dans la mise en œuvre de notre projet politique. Il est composé de 130 actions, avec le vote de cette charte, nous en avons déjà réalisé 14.

## **10. Avis du Conseil Municipal sur la liste des dérogations au repos dominical accordées aux concessionnaires automobiles, aux commerces de détail de produits surgelés et aux commerces de détail alimentaire pour l'année 2021 à Villemomble**

**Mme PAOLANTONACCI.-** C'est classique, ce sont dix dimanches dérogatoires en fonction de la catégorie du commerce. Nous avons reçu plus de demandes que l'an dernier. Toutes sont entendues.

Un supermarché a fait un effort pour coller aux dates de ses confrères.

- ❖ concessionnaires automobiles : 12 dimanches
- ❖ commerces de détail de produits surgelés : 4 dimanches (1 magasin)
- ❖ commerces de détail alimentaire : 12 dimanches (3 supérettes différentes)

**M. CALMÉJANE.-** Concernant cette Délibération annuelle, nous voterons pour avec une observation : en fonction de l'état d'urgence sanitaire qui a été prolongé jusqu'au 16 février 2021 avec quelques péripéties LREM mardi dernier, je pense notamment aux concessionnaires automobiles, actuellement fermés, pour qui il sera peut-être nécessaire de revoir un certain nombre de dates en début d'année 2021.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Cela va de soi.

**M. CALMÉJANE.-** C'est mieux de le dire.

**Mme POCHON.-** J'avais une question sur les commerces de la ville ouverts le dimanche, qui nécessitent une sécurité particulière. Y avez-vous réfléchi par rapport à la Police Municipale ou la Police Nationale ?

**M. le Maire.-** Maintenant, vous appelez de vos vœux cette Police Municipale, qu'elle soit effective et efficace.

**Mme POCHON.-** Pas du tout. Je parle de sécurité.

**M. le Maire.-** Je vais vous répondre sécurité.

**Mme POCHON.-** Vous dites que nous avons une Police Municipale, autant qu'elle serve à quelque chose. Si vous m'annoncez que vous sollicitez la Police Nationale, je suis tout à fait d'accord. Je signale simplement que certains commerces ouverts le dimanche nécessitent une sécurisation particulière.

**M. le Maire.-** Elle sera assurée.

Toutefois, c'est assez antinomique. Tout à l'heure, vous nous indiquiez ne pas être Police Municipale, quelque temps plus tard à l'occasion du débat, vous dites qu'il faudra qu'elle soit à tel endroit.

**Mme POCHON.-** En tant que Maire, vous pourriez solliciter la Police Nationale tout autant mais vous avez une Police Municipale, servez-vous-en.

**M. le Maire.-** Cela reste vos paroles.

**Mme POCHON.-** Attendez, vous savez très bien.

**M. le Maire.-** Je comprends que vous soyez embêtée. L'arbitre de touche vient de siffler. Vous n'étiez pas dans votre projet pour une Police Municipale ?

**Mme POCHON.-** Non mais ce n'est pas le sujet de ma question.

**M. le Maire.-** Pour de la sérénité, de la bonne tenue et pour faire leur métier, que les commerces soient ouverts le dimanche, il faut une Police Municipale, nous sommes d'accord.

**Mme POCHON.-** Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Vous êtes en charge de la sécurité sur votre commune, donc je vous signale que vous autorisez l'ouverture de commerces le dimanche et que certains peuvent nécessiter une sécurité particulière. Je vous demande simplement d'assurer cette sécurité. Cela peut être vous, vous pouvez prendre votre chaise et vous assoir devant si vous le voulez.

**M. le MAIRE.-** Vous faites donc disparaître la Police Municipale de votre propos.

**M. MINETTO.-** Nous vous disions tout à l'heure qu'il fallait sortir de la campagne électorale. La Police Municipale a été votée, dont acte. On peut ne pas être d'accord mais, maintenant, elle est là. On vous demande donc très clairement d'assurer la sécurité de certains commerces ouverts le dimanche. Vous êtes officier de police judiciaire, vous êtes responsable de la sécurité des Villemomblois.

**Un Intervenant.-** Pourquoi le dimanche ?

**M. MINETTO.-** On sait que les effectifs de police peuvent être moindres le dimanche, peut-être la Police Municipale sera-t-elle aussi moindre. Nous ne savons pas, nous n'avons pas discuté de son fonctionnement.

Nous voterons cette ouverture des établissements le dimanche mais nous vous demandons de veiller à la sécurité de certains établissements en particulier. Ne cherchez pas la polémique là il n'y en a pas. Monsieur le Maire, sortez de la campagne électorale et rentrez dans la vie du Maire.

**M. le Maire.-** Dans ces conditions, le maire de Villemoble vous répondu qu'il n'a pas attendu son opposition pour prévoir les choses.

**Mme POCHON.-** Tant mieux !

**M. MINETTO.-** On a quand même le droit de poser la question.

**M. le Maire.-** Pardonnez-moi d'avoir été taquin mais vous dites tout et son contraire. Vos amis au Département sont excellents dans le domaine, c'est donc toujours amusant de le pointer.

**Mme POCHON.-** Il paraît que vous êtes candidat.

**M. le Maire.-** Je vous demande de bien vouloir porter un avis sur cette Délibération.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

## **11. Admission en non-valeur de créances éteintes**

**M. ROLLAND.-** Pour cette délibération comme pour la suivante, s'agissant de délibérations annuelles, je vous propose d'aller directement à la proposition :

Cette décision s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Elle constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière.

Par courrier en date du 24 juin 2020, Monsieur le Trésorier nous demande d'admettre en non-valeur, au titre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, la somme de 366,15 € correspondant à des dettes de restauration scolaire, d'accueils de loisirs et d'études dirigées sur les exercices 2017 et 2018.

Je n'alimenterai pas le débat en citant le nom de la personne.

Je signale simplement que ce montant était beaucoup plus important en 2019 (9 259,17 €).

**M. MINETTO.-** Nous allons voter pour mais nous souhaitons que la délibération soit anonymisée.

**M. le MAIRE.-** C'est votre souhait.

**M. MINETTO.-** J'aimerais avoir l'avis des collègues. Sinon, ils sont là pour ne rien dire.

**M. le Maire.-** Je vais vous étonner : l'expression dans une assemblée délibérante se fait principalement par le vote. Je sou mets donc au vote cette admission en non-valeur.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

**M. MINETTO.-** Ce n'est pas le débat, nous parlions de l'anonymisation.

**M. ROLLAND.-** J'ai une petite remarque technique : s'agissant d'une décision sur demande du TPG, il faudrait vérifier que le TPG est d'accord pour l'anonymisation de la Délibération.

**M. CALMÉJANE.-** C'est juste le trésorier, situé trois étages en-dessous.

**Mme POCHON.-** Nous lui poserons la question.

**M. MINETTO.-** C'est une bonne proposition, merci.

## **12. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

**M. ROLLAND.-** Cela ne correspond pas à une perte définitive. Il reste des voies de recouvrement.

Par courrier du 19 août 2020, Monsieur le Trésorier du Raincy a présenté à la commune de Villemomble une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 10 234,85 €.

En 2019, c'était 3 470,01 €. Je pense que le contexte social et sanitaire explique ce montant plus élevé mais ce ne sont pas des pertes définitives.

Il s'agit principalement de dettes de cantine, d'accueil de loisirs, d'études dirigées, de classes de découverte, de médiathèque, de conservatoire et de droits de voirie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables d'un montant total de 10 234,85 €.

**M. CALMÉJANE.-** Concernant les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, je vous propose d'extraire en page 20 2019 T490 et 3164 qui est d'un montant de 2 965 €, c'est-à-dire le tiers de ce que vous proposez ce soir. Il faut savoir que c'est un café, plus précisément le café Le Village situé à l'angle des rues du Raincy et Guilbert. Contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, j'ai simplement cherché sur Internet et le gestionnaire est toujours inscrit au registre du commerce. Donc le trésorier peut tout à fait continuer les poursuites.

**Mme LECOEUR.-** C'est ce qu'il a dit.

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est pas aussi simple que cela. Je termine, si Mme LECOEUR me le permet, la Délibération de ce soir donne une « facilité » au trésorier : puisque la mairie abandonne ses factures, je ne continue pas.

Je me permets donc, pour ce type d'activité, notamment des commerces et des entreprises, de demander à continuer de poursuivre puisque l'entreprise est toujours inscrite au registre du commerce.

D'ailleurs, cela me permet de prolonger la question : avez-vous envisagé de modifier les règles de paiement concernant les entreprises et les commerces ? Dans la proposition que nous avons commencé à élaborer, nous souhaitons que le paiement d'occupation temporaire du domaine public (chantiers ou terrasses) soit payé d'avance et non pas après puisque, dans la liste proposée, c'est assez souvent des commerces et des chantiers. Certaines entreprises sont internationales, il est par exemple un peu particulier de se dire que Bouygues ne peut pas payer 200 € d'occupation. Pourtant, je n'ai pas vu que cette entreprise avait fermé en bourse ce matin.

**M. le Maire.-** Soyez synthétique.

**M. CALMÉJANE.-** Permettez que je puisse m'exprimer. Quelle est la position du maire sur le tiers du montant proposé, c'est-à-dire les 2 965 € (page 8 2019 T490 et 3164) ? Envisagez-vous de modifier les modes de paiement concernant les entreprises et les commerces ?

**M. le Maire.-** Vous voyez que c'est possible en une phrase.

**M. CALMÉJANE.-** Vous n'écoutez pas, j'ai donc été obligé de répéter.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Avec le service commerce, nous allons clairement nous pencher sur le sujet des droits de terrasse parce que beaucoup ne sont pas assurées et existent toujours, d'autres ne sont pas aux normes ERP\* dont la commune est responsable. Nous étudierons à ce moment-là la possibilité de payer d'avance, à la déclaration puisque toute terrasse est soumise à déclaration et autorisation.

**Mme POCHON.-** Comme M. CALMÉJANE, je suis interpellée par le fait que certaines entreprises, qui ont encore pignon sur rue, soient redevables d'une telle somme. Si on peut la leur réclamer, pourquoi pas. Sinon, cela pourrait être assimilable à un cadeau de la mairie. Je ne vois pas pourquoi on considérerait que des Villemomblois, malgré leur difficulté dans la situation actuelle, devraient payer la cantine, etc. sans aller voir les entreprises.

Je suis choqué par ce café du Village par exemple. Il est ouvert, il semble avoir du monde qui rentre, qui sort. Il a pignon sur rue, pourquoi ne lui réclame-t-on pas ce qu'il doit ?

**M. le Maire.-** Entièrement d'accord. Observation que nous prenons en compte. Nous reviendrons vers les services fiscaux pour leur rapporter votre proposition. Comme nous sommes dans la possibilité de ne pas voir ces créances définitivement éteintes, nous en profiterons.

Je sou mets aux voix cette Délibération.

**Il est procédé au vote - Résultat : 29 voix pour (RVE et RGE), 6 abstentions (UAV).**

### **13. Vote du Budget Supplémentaire 2020 de la Ville**

**M. ROLLAND.-** En préalable, cette présentation a été faite avec la collaboration et l'implication totales des services de la direction financière, dont je tiens à saluer la compétence, le travail et l'implication, particulièrement de sa responsable qui va prendre de nouvelles responsabilités dans une autre commune. Je lui sais gré de son implication complète jusqu'au bout de sa mission.

Je ne vous ferai pas subir une lecture de cette présentation, je vais essayer de faire une présentation un peu dynamique.

Bilan global

Le projet de BS a pour objet de reprendre le résultat du compte administratif 2019 qui vous a été présenté au Conseil municipal de juin 2020. À savoir :

- les restes à réaliser : 2 604 920,89 € en recette et 1 422 277,69 € en dépenses,
- le résultat de clôture du compte administratif 2019 : 10 361 151,64 € décomposés en :
  - 5 863 345,15 € du résultat de l'exercice 2019
  - Une partie du résultat de l'exercice 2018 qui n'avait pas été affectée
  - 251 510,47 € en investissement.
- De proposer des dépenses complémentaires du BP 2020 permettant de répondre aux attentes des administrés,
- D'engager les projets de la nouvelle majorité municipale,
- Intégrer les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 non prévus lors de l'établissement du BP 2020.

Nous avons tenu à faire cet exercice pour avoir une vision budgétaire la plus prudente possible.

La présentation qui va vous être faite examine dans le détail les flux réels de dépenses et de recettes après calage de l'équilibre global.

J'ai repris le tableau de la note en complétant sur l'équilibre global :

La proposition est de voter un BS avec :

- En investissement, une augmentation de 4 408 169 €

Si on décompose les écritures d'ordre et l'affectation du résultat négocié, on bascule du fonctionnement en investissement en :

- 2 600 038,31 € de dépenses réelles complémentaires
- 2 488 000 € hors Covid.
- En recettes, en dehors de l'apurement de l'emprunt d'équilibre, 629 636 € de recettes complémentaires
- En fonctionnement, une dépense complémentaire de 918 627 €, la part liée est Covid étant une économie (-578 074 €) et une dépense (1 486 701 €)

En recettes, le bilan global de fonctionnement est de -255 123 € dont -1 003 860 € liés au Covid et 748 748 € de recettes complémentaires.

Dans cet impact global, le Covid s'est traduit par :

- En dépenses de fonctionnement, un gain de 518 074 €
- En recettes, suite aux décisions présentées en Conseil municipal de juin, -142 000 €

C'est suite aux fermetures diverses. Puis, des subventions sont précisées dans la note de la MGP (171 614 €).

Dans les dépenses réelles d'investissement :

- avec la mise en place du télétravail : 100 000 € des serveurs dimensionnés pour accepter 100 postes et 70 ordinateurs
- distributeurs de gel



Donc le bilan global, et je réponds tout de suite à quelques remarques que pourrait formuler M. CALMÉJANE, c'est un bilan que l'on a essayé, en termes d'impact Covid-19, de cerner le plus complètement. Vous constatez qu'il est défavorable au global (-536 547 €), étant précisant que cela comprend tout ce qui pouvait être évalué finement. Il peut donc y avoir quelques économies ou dépenses complémentaires.

Détail des mesures prises par la Ville et présentées lors d'un conseil précédent :

- Exonération des droits de voirie et d'occupation du domaine public (Occupation annuelle) au titre de l'exercice 2020 : -42 000,00 €
- Gratuité temporaire du stationnement sur voirie : -40 270,00 €
- Gratuité temporaire de la restauration scolaire : -43 800,00 €

Les principales pertes de recettes sont les suivantes :

- Restauration scolaire : -188 490,00 €
- Accueils de loisirs : -240 804,00 €
- Séjours : -244 325,00 €
- Crèches, Jardin d'enfants, Multi accueils : -169 287,00 €
- Conservatoire : -70 720,00 €
- Piscine : -48 569,00 €

Pour un total de - 1 033 165,00 €.

Détail à l'euro près du gain net en dépense de fonctionnement :

La note ne mentionnait que quelques pistes :

- Restauration scolaire : -288 690,00 €
- Corrençon-en-Vercors : classes de découverte,..... : -72 982,00 €
- Enfance : séjours, sorties et projets : -370 410,00 €
- Accueils de loisirs (frais de restauration, locations de cars, droits d'entrée,...) : -143 850,00 €
- Dépenses imprévues : 100 000,00 €
- Achats de masques en tissu et chirurgicaux et de fournitures pour la confection de masques : 143 360,00 €

On a acheté 200 000 masques chirurgicaux en septembre, ce qui nous permet de couvrir nos besoins jusqu'à mars ou avril pour la totalité de la Collectivité.

- Produits d'entretien (gel hydro alcoolique, plexiglass, équipements de protection individuelle, produits antibactériens,...) : 90 200,00 €
- Subvention GHI Montfermeil : 30 000,00 €

Ce sont ces facteurs qui expliquent l'équilibre à -500 00 € sur le bilan Covid-19.

J'en reviens aux recettes de fonctionnement.

- Taxe d'habitation et taxe foncière : 356 295,00 €
- Les Lucioles - Ajustement BP 2020 : 20 places au lieu de 60 places : -210 663,00 €
- Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France : 479 360,00 €
- on a également perdu des droits de voirie et l'allocation de droits de voirie complémentaire
- Un complément taxe d'habitation/taxe foncière : 46 000 €
- Recettes exceptionnelles : 25 000 €
- Une partie de récupération du FCTVA
- DSU : -25 000 €

Petite nouvelle négative, la dotation forfaitaire est légèrement intérieure (-15 000 €).

C'est le détail des 748 000 € de recettes complémentaires en fonctionnement.

Sur la TVA, ce chiffre ne m'étonne pas du tout. Je rappelle que le BP comptait 2 millions. À titre anecdotique, j'ai fait un pari interne avec Mme MANSOURI, je pense que l'on va arriver à 2,7 M€ ou 2,8 M€. Il suffit de regarder l'investissement sur le groupe scolaire, vous prenez l'assiette, le taux et on n'est pas arrivé à 2 952 000 €.

Sur la taxe d'aménagement, je m'attendais aussi à un complément. Pour des raisons que j'ignore, depuis quatre exercices, lorsque j'étais dans l'opposition, j'épluchais soigneusement les budgets et il y avait toujours 100 000 € et l'exécution budgétaire était entre 250 000 et 300 000 €. Là, on est à 276 000 €.

En revanche, un point n'était absolument pas prévu, c'est une surprise favorable, c'est la rétrocession des amendes de circulation. Le budget était à 17 000 €, là on a +176 000 €.

J'ai essayé de me faire expliquer cela. C'est très variable. C'est une décision à la main de l'État. On peut avoir des années à 50 000 €, 20 000 € ou 100 000 €. Soyons objectifs, nous n'y sommes pour rien, cette manne nous tombe. J'essaierai de creuser le processus d'affectation.

On a les compléments de subvention du SIPPEREC, une subvention du Département pour la médiathèque (3 000 €).

Pour la Halle Outrebon, le projet est en cours de révision dans le cadre du cœur de ville. Dans ce cadre, la subvention que nous devons toucher cette année (500 000 €) sera reportée.

On a parlé des City-stades. Je crois que c'est M. MINETTO qui disait que ce projet existait depuis un certain temps. Pour l'anecdote, j'ai découvert que c'était écrit au budget de 2020, au budget de 2019 et qu'il y avait même une première proposition en 2018. Avec les reports successifs, des subventions sont devenues échues. S'agissant d'une DS pour 145 700 €, elle a été définitivement échue en avril. La subvention de la région était dans le cadre précédent, avant que le portage bascule à l'EPT (38 000 €).

Globalement, nous retrouverons un niveau de subvention de l'ensemble du projet City-stade plus conséquent puisque le reste à charge devrait être entre 30 % et 40 % suivant les scénarios. Je précise que la convention n'est pas complètement signée. Nous avons regardé les maquettes financières avec l'EPT, c'est en cours de finalisation. Je parle sous le contrôle de M. ACQUAVIVA, l'EPT a mis dans son BS +200 000 € pour activer la démarche.

Dans le processus, qu'avons-nous fait ?

D'abord, nous avons regardé les engagements de la précédente mandature que nous devons assumer. Après, il y a notre programme. Puis, des actions identifiées.

Premièrement, je passe la parole à M. MALLET sur les 350 000 €. Je précise concernant le gymnase de l'Est que, lorsque nous sommes arrivés, un diagnostic nous a coûté 10 000 €.

**M. MALLET.-** Depuis 2016, il y a un désordre du sol sportif sur le gymnase de l'Est. La commune a fait une déclaration de sinistre au titre de l'assurance aux biens et non pas assurance dommages-ouvrage. La différence est que l'assurance dommages-ouvrage permet de résoudre un problème avec une entreprise, donc d'engendrer des garanties décennales, sur une période très courte, de l'ordre de six mois. L'assurance mandate un expert, on identifie le dysfonctionnement avec cet expert, ce qui permet de remettre en état l'ouvrage propre à sa destination, ce que Villemomble n'a pas. À titre informatif, une assurance dommages-ouvrage est entre 0,6 % et 1 % du coût de la construction.

En septembre 2019, le gymnase a été fermé. N'ayant pas d'assurance dommages-ouvrage, la commune a essayé de traiter à l'amiable pour identifier le problème du sol (expertises et autres). Le problème est que, aussi bien l'entreprise que le fournisseur réfutent leur mise en cause. Quand on est arrivé il y a quatre mois, un protocole était en cours mais il a été refusé. Il n'y avait donc pas de solution.

On a donc recherché et investigué pour une chose assez simple, c'est-à-dire trouver l'origine de la présence de l'eau. L'eau sur le sol était facilement visible, il y en avait aussi dans tout ce qui est préservation pour les poteaux.

Des carottages ont donc été effectués. On a regardé les réseaux d'évacuation. Puis, on s'est aperçu de plusieurs éléments.

La récupération des eaux pour 50 % de la toiture (façade ouest sud) fonctionne avec un drain et non pas avec une gouttière et une canalisation traditionnelle. Pour ceux qui ne savent pas ce qu'est un drain, c'est un tuyau percé par des petits trous, ce qui permet à l'eau drainée d'être évacuée.

Cela été accepté par le bureau de contrôle, c'est spécifique mais cela veut dire que 50 % de l'eau de toiture tombe sur des cailloux pour faire simple. C'est un drain de 500 mm, ce qui est assez conséquent. Or, il se jette dans un regard, ledit regard s'évacuant sur le réseau directement sur la voirie, sauf que l'on passe d'un diamètre 500 mm à un diamètre de 125. On pourrait considérer que le 125 devrait suffire à récupérer les eaux.

Comme tout ouvrage public, on doit avoir soit un bassin à ciel ouvert soit une cuve de rétention pour éviter d'engorger le réseau public.

On a donc mis tout cela en charge pour observer ce qu'il se passait en condition de fortes pluies. On s'est aperçu que le drain, l'eau prenait en charge et que cela montait au point de rentrer dans le gymnase, et que le bassin de rétention ne servait à rien parce qu'il était mal raccordé.

Forcément, on a pensé alors à se retourner vers le maître d'œuvre (équipe d'architecte, bureau d'étude, économiste), pour le mettre en cause. Sauf que, lors des études, on a sorti cette prestation du maître d'œuvre. La maîtrise d'ouvrage, pour être clair : la Ville a récupéré cette partie.

Le problème est donc dû à une incohérence sur le raccordement, à un mauvais raccordement, ce qui génère un défaut de conception.

Nous avons donc redonné cette prestation au maître d'œuvre, qui doit être pleine et entière pour la totalité de l'ouvrage afin qu'il reprenne les études, qu'il fasse la mise en conformité de ce raccord et la réfection des sols.

J'ouvre une parenthèse : on n'est pas non plus conforme au permis de construire qui prévoyait un bassin de rétention, qui n'est pas fonctionnel.

On a encore des études complémentaires, elles sont en cours parce que l'on a identifié sur des vieux plans de géomètre la présence d'un ancien puits, qui a été bouché lors des études.

Tout cela pour justifier que, pour l'instant, l'estimation financière est de 350 000 € parce que l'on n'a pas d'assurance dommages-ouvrage.

La deuxième ligne vise à essayer de souscrire des assurances dommages-ouvrage pour d'autres constructions en cours, notamment l'école Anne Frank.

**M. ROLLAND.-** Pour votre information, les 350 000 € sont à mettre en regard du coût de l'équipement (4,1 M€), soit une augmentation de 8,5 %.

Avec les assurances, dont je dois également m'occuper, nous avons regardé comment on pouvait sur d'autres équipements, sur lesquels nous avons des inquiétudes (par exemple l'école Anne Frank) reprendre une couverture sur les neuf années d'assurance décennale restantes. Le coût est entre 0,8 % et 1,2 %.

Dans les 150 000 €, nous avons prévu 120 000 € pour l'école Anne Frank et 30 000 € pour les crèches. Nous avons déjà le dossier pour l'école Anne Frank. Je pense que nous arriverons à souscrire complètement la police du contrat d'assurance avant la fin de l'année.

Il est clair que, au vu des contentieux sur d'importants équipements, quoi que l'on fasse et quelle que soit l'habilité du service juridique, *in fine*, on prend toujours 5 % ou 6 % supplémentaires. Cela nous paraissait donc de bonne gestion d'engager 1 % de surcoût contractuel dans une police d'assurance.

Concernant les bouches d'incendie, on tombe dans un autre problème, limite réglementaire. En effet, le réglementaire impose des hydrants disponibles à moins de 150 m du lieu où intervient le sinistre. Le plan de renouvellement était lissé sur 10 ans, ce qui manifestement nous mettait en difficulté.

M. GERBAUD a analysé avec le service concerné. On a décidé de basculer sur un plan de renouvellement en un peu plus de deux ans et que l'on amortit tout de suite, que l'on fera sur 2021 et 2022. Multiplier ainsi le rythme de renouvellement correspond à engager 50 000 € sur 2020.

Concernant la Police Municipale, la commune a voté dans son Budget Primitif le budget en termes d'effectif. Pour l'anecdote, il était prévu 475 000 € pour 15 personnes à partir de mars. Je vous rassure, j'anticipe certaines questions, cela fait 600 000 € en année pleine et nous avons budgété le niveau correspondant sur 2021, même s'il y a un léger surcoût. Ce surcoût ne s'envolera pas, on va le maîtriser.

**Mme POCHON.-** Et les armes ?

**M. ROLLAND.-** J'en viens au détail de ce budget.

En fonctionnement, comme on n'avait voté que la partie effectif, on a fait remarquer qu'il fallait voter le complément pour le BS. Ce qui est voté en fonctionnement correspond à l'habillement, la formation, les fournitures (54 000 €).

L'aménagement du local, on a pour 366 000 € de travaux. On a mis une provision de 50 000 € et une maîtrise d'œuvre à 37 000 €.

On a prévu un budget pour trois voitures équipées : une berline, un break et un fourgon. On a déjà fait l'étude de de marché, les voitures peuvent être disponibles entre décembre et janvier. Les 115 000 € correspondent au coût y compris la sérigraphie.

En termes informatiques, puisqu'on a laissé par convention de présentation l'enveloppe informatique correspondante, juste pour ce budget. On a laissé bien sûr le coût complet de la Police Municipale, l'enveloppe informatique correspondante. Dans les 97 500 €, il y a 30 000 € pour l'acquisition de tous les logiciels, le répertoire d'accueil, la partie PV, les rapports d'intervention, le planning, tout ce qui est logiciel pour stationnement abusif. Il y a 70 500 € pour du matériel, ce qui correspond grosso modo à 8 postes plus des écrans et un serveur complémentaire. Il reste dans l'armement plus équipement 85 622 €.

Je précise que nous avons obtenu, je parle sous le contrôle de M. MAHMOUD et M. GASPARD, une subvention pour les gilets pare-balles de 15 000 €. Une autre subvention a été déposée.

Cela répond certes imparfaitement à votre question de tout à l'heure mais des subventions ont bien été demandées.

Je continue avec les espaces verts (170 500 €) :

Vous savez que la propreté est un vrai sujet pour nous. À notre arrivée, nous avons découvert un fonctionnement, je parle sous le contrôle de M. GERBAUD, où le service chargé des espaces verts faisait en même temps les nettoyages, débroussaillage des arbres et les trottoirs, moyennant quoi les autres prestations n'étaient pas faites correctement. C'est tellement vrai que M. MAGE lui-même, devant une situation qui se dégradait, a engagé une délégation complémentaire non prévue au budget pour confier toute la partie entretien des arbres et des trottoirs, pour que le gros de l'activité du service en question soit consacré aux autres opérations d'entretien des espaces verts. On n'a fait que reprendre pour compléter la délégation déjà engagée pour 40 000 €.

Pour arriver à la prestation attendue, pour que la Ville soit bien entretenue, il a fallu rajouter à peu près 24 000 € sur des taillages et 26 500 € sur du débroussaillage. Nous assumons totalement. C'est une dépense complémentaire mais nous considérons que notre responsabilité est de donner la prestation en coût complet pour la tenir.

Concernant les caméras, nous parlerons dans notre programme des engagements des AMO. Monsieur le Maire a dit tout à l'heure que l'on a découvert une situation où 30 caméras sur les 75 dysfonctionnent. On essaie donc de travailler en temps masqué, c'est-à-dire ne pas attendre le résultat de l'AMO et déjà essayer de traiter et réparer la trentaine de caméra, d'où le budget de 62 000 €.

En matière d'urbanisme, à partir de 2021, nous avons une obligation de dématérialisation, qui n'était pas engagée. C'est le budget correspondant qui est nécessaire (163 500 €). Je parle sous le contrôle de Mme VERBEQUE-PELAEZ, je crois que cette dématérialisation doit être complètement opérationnelle courant 2021.

Pour le Tennis Club, ce sont des dépenses engagées que nous avons assumées : 140 700 € dont 110 000 € pour la rénovation des bulles, 23 000 € pour un branchement impasse Humblot et 11 700 € pour les rampes d'accès.

Les 148 000 € de travaux divers de la mairie correspondent notamment à un problème d'étanchéité. Monsieur le Maire a aussi souhaité honorer un engagement de M. CALMÉJANE, qui ne l'avait pas été jusqu'à présent, vis-à-vis de VS Tennis (20 000 €).

**M. CALMÉJANE.-** C'est la première année qu'ils montent de niveau, donc ne racontez pas n'importe quoi. C'est même dans la délibération suivante. Il ne pouvait pas y avoir une demande de délibération avant qu'ils montent au niveau national.

**M. le Maire.-** M. Jean LIST\* nous a dit tout le contraire.

**M. CALMÉJANE.-** Il ne dit pas la vérité. Nous demanderons un arbitrage vidéo. Pour avoir 20 000 €, il ferait n'importe quoi.

**M. ROLLAND.-** De la même manière, il y a différents niveaux d'engagement pour traiter des sujets en cours, régler des problèmes : 400 000 € en fonctionnement, un peu moins de 1,6 M€ en investissement.

Je passe à notre programme.

Cœur de ville :

On a déjà fait des travaux mais on veut s'assurer du dimensionnement du coût du programme. On engagera donc une AMO sur Époque (80 000 €) et Outrebon (40 000 €).

Une première végétalisation, dont a parlé Mme PAOLANTONACCI, va démarrer avant la fin de l'année (35 000 €).

Un aménagement parking à Époque que l'on a prévu de faire avec des barrières et un certain nombre de dispositifs (50 000 €).

Des boutiques éphémères : il y avait un budget 30 000 €, on veut accélérer et passer à 40 000 €.

Fonds de commerce : on était à un niveau de 100 000 €, on le passe à 150 000 €.

Écologie :

On va engager la rénovation énergétique des bâtiments. Pour dimensionner correctement le programme, on engagera une AMO (186 000 €).

**Mme POCHON.**- Il y a des AMO !

**M. ROLLAND.**- Humblement, on a fait des évaluations mais on n'a pas le droit d'engager, et on en reparlera dans le BP 2021, le coût d'un programme sans étude, en disant que c'est plus ou moins 3 ou 4 M€. On veut le mesurer correctement. Un autre sujet est la faisabilité dans le temps pour avoir une vision et un pilotage du coût annuel.

Éclairage public : on a l'intention de passer d'un éclairage au sodium à un éclairage à Led. C'est ce que j'appelle de l'écologie gagnant, gagnant. On a échangé avec la commune du Raincy, ils annoncent un gain de 60 % en coût de fonctionnement. En plus, ces opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 30 à 40 %. Je vous rassure, on a déjà déposé les dossiers pour avoir les subventions.

Urbanisme : on souhaite faire une AMO, avec des conseils et autres, qui va nous coûter près de 70 000 €.

Réserves foncières : auparavant, les réserves foncières étaient plutôt conséquentes mais on a découvert que le BP ne prévoyait que 200 000 €. Lié à notre programme, nous avons deux opérations en cours, qui représentent non loin de 2 M€. Si ce budget est voté, nous les engagerons dès le lendemain. Au moins une sera signée très rapidement.

Plan de circulation douce : environ 60 000 €.

Analyse des flux de circulation : environ 80 000 €.

Après, il y a un vrai sujet sur la sécurité. En effet, comme on a fait le constat que les matériels CSU sont d'une génération obsolète, qu'ils n'ont pas la performance adéquate, avec des non-compatibilités d'infrastructure, on veut faire une AMO complète pour décider du bon choix des matériels et d'infrastructure (60 000 €).

Vous retrouvez sur les trois ou quatre items de notre programme, en personnes certes amatrices mais responsables, on veut tweeter avant d'engager complètement.

Démocratie participative : on a estimé le coût de l'installation du point d'accueil à 60 000 €.

Dernier point clé, quand je suis arrivé, j'ai découvert un fonctionnement papier. Pour l'anecdote, quand Mme MANSOURI m'a présenté le pré-BS, le BP, je n'ai vu que des beaux classeurs. Je lui ai demandé s'il était possible d'échanger sur des fichiers, elle m'a confirmé qu'il y avait quelques fichiers Excel. Elle m'a donné une version scannée puis imprimée de fichiers Excel.

Je ferme la parenthèse. Je redis ce que j'ai déjà dit : la compétence de DF est remarquable, l'implication également mais j'ai aussi constaté que ce problème de fonctionnement papier nous bloquait dans la transversalité du fonctionnement. On a donc décidé d'accélérer massivement.

Avant que M. CALMÉJANE me dise que je ne sais pas faire mes additions, dans la note d'information, on parle d'un total de 525 282 € d'investissement. Le delta avec ma présentation est qu'elle est hors télétravail (200 000 €) et hors 63 500 € d'aspects réglementaires correspondant à la digitalisation de l'urbanisme.

Je précise tout de suite que le détail en investissement correspond à toute la partie pilotée par DSI, le total ne matche pas complètement parce que je n'ai pas pu inclure une partie photocopieur (335 000 €).

Dans les modules, qu'engageons-nous ?

CIRIL, soyons objectifs, a été engagé par la précédente mandature pour la partie financière et RH. Là, il y a un complément (18 000 €).

Le commerce : intégrer l'application commerce, avoir une dématérialisation de tous les actes (9 500 €), les logiciels permettant d'échanger entre les interfaces DSI et des autres services.

Autre point, on n'a pas de traçabilité des courriers. Ils sont tous au format papier. On veut mettre en place un système pour, au lieu de transférer des parapheurs, avoir des courriers préparés, qui s'échangent directement pour accélérer les phases de signature.

Smart City : comme le font un certain nombre de communes, l'idée est d'avoir une application sur le téléphone portable regroupant toutes les informations de la commune, de faire des requêtes directement et d'accélérer la phase d'information.

On a voté 12 000 € de matériels pour les restaurants scolaires, certains comptent les repas sur un cahier et n'ont pas la capacité d'avoir un écran et de compter sur un tableur.

On a renouvelé les serveurs Windows. Pour l'anecdote, on était en Windows 7.

On a engagé un logiciel permettant de fonctionner sur plusieurs rames de photocopieur en simultanée.

Wifi : à mon arrivée, j'ai découvert que le Wifi n'était disponible qu'en salle du Secrétariat générale et dans la salle du Conseil. On a donc décidé de généraliser. Il y a aussi un complément à la médiathèque.

Il y a aussi de la téléphonie complémentaire pour 7 900 €.

Voilà pour la partie fonctionnement : abonnements mail, Office, Teams pour fonctionner, des packs SMS et de la maintenance.

Il est clair que l'on met le paquet là-dessus. Nous ne prétendons pas que, en termes d'efficacité, nous aurons des retombées immédiates, nous en aurons certainement une partie en 2021 mais c'est un point-clé d'efficacité qui nous paraît important de fonctionnement de transversalité des services. On mise là-dessus. Je pense que nous avons du retard par rapport à d'autres communes.

En dehors de cela, nous avons identifié d'autres actions :

Attractivité : on a prévu un certain budget pour le marché de Noël. On verra bien ce qu'il en est. Il couvre les chalets (20 000 €).

La piétonnisation : 30 000 €.

On poursuit la rénovation et les travaux de voirie, éclairage public, garage et des opérations d'espaces verts.

Je terminerai avec le bas du tableau, soit Villemomble Plage, subventions et audit des associations.

Rénovation et travaux de voirie : pour une raison que j'ignore, les rénovations passent en fonctionnement et, si les travaux sont plus conséquents, passent en investissement. Vous avez la liste de ce que l'on a prévu de faire, certains sont déjà engagés.

Je précise tout de suite que, par rigueur comptable, je voulais retrouver les montants totaux qui apparaissent en fonctionnement. En fait, c'est 10 000 € pour le parking Chastanier, 75 000 € pour André\* et 50 000 € de maintenance et location de matériels. Ce sont des reclassements d'écritures qui n'étaient pas au bon endroit mais qui étaient déjà prévues par ailleurs.

Investissements :

Le gros est la rue Gonin en termes de travaux, Saint-Charles, l'alignement Laennec, des ralentisseurs en plus et une étude sur l'avenue Gallieni. Tout cela correspond aux 220 000 € et 380 000 €.

Un certain nombre de choses sont engagées, d'autres le seront rapidement.

Éclairage public :

- maintenance (14 900 €)
- Surcoût de consommation : concernant le marché du SIPPEREC renouvelé en juin 2019, paraît-il que l'ancien soumissionnaire s'était trompé dans ses coûts mais on a quand même une hausse de prix du kilowattheure que l'on réexaminera
- rénovation d'éclairage d'un certain nombre de sites (128 000 €)

Garage (104 000 €) : il s'agit essentiellement d'un camion volé (80 400 €). Par manque de chance, comme il est complètement amorti, on récupérera au mieux 10 000 € de l'assurance. Le reste comprend 37 200 € de produits de garage et du matériel.

Aménagement espaces verts (hors voirie) : 92 000 € pour la rue Saint-Charles et une partie du parking et 29 749 € pour d'autres aménagements.

Villemomble Plage : avec le prestataire, l'achat des cinq dispositifs, la mise en place a coûté 21 027 €. Je précise que, en respect de la rigueur de gestion, nous avons obtenu une subvention de 15 000 €. Toutefois, elle n'est pas formellement notifiée, nous ne l'avons donc pas intégrée dans la recette.

Ensuite, nous avons 294 030 € de subventions complémentaires. Pourquoi 294 et pas 314 ? Il y a les 20 000 € de VS que l'on a évoqués tout à l'heure. Des résolutions complémentaires vous seront donc soumises : 200 000 € pour le CCAS, 27 730 € pour VS au titre de Villemomble Plage. De quoi s'agit-il ? VS nous a mis à disposition (je parle sous le contrôle de M. BIYOUKAR) 24 ou 25 animateurs pendant 16 jours, sur sept à huit heures journalières, soit un coût horaire d'un peu moins de 10 €.

On représente une demande de subvention pour l'ADEV (fléchée), le club de bridge pour 1 000 €.

Des décisions ont été présentées après le BP : 5 000 € pour Villemomble Partage, 200 € pour Espoir Citoyen, 300 € pour Souvenirs du général de Gaulle.

Puis, par prudence et parce que nous avons reçu d'autres demandes de subventions que nous n'avons pas acceptées, mais sur lesquelles nous pourrions revenir devant le Conseil en décembre, nous avons gardé une enveloppe de 50 000 €.

Je précise, par rapport au don de 4 200 € pour les sinistrés du Var, que cela ne rentre pas dans ce point budgétaire. Cela rentre dans une enveloppe à la main du DGS où une provision pour ce type de cataclysme est prévue régulièrement. C'est la raison pour laquelle vous ne voyez pas de complément au titre de ce BS.

Il y a aussi ce que nous n'avons pas engagé :

Nous avons décalé la subvention.

Sur le marché Outrebon, l'opération sera substituée par Cœur de Ville. Nous avons annulé la partie engagée.

Démocratie : comme l'a évoqué Monsieur le Maire, nous allons fonctionner autrement. Nous avons donc clôturé le budget « participatif » qui comprenait un reliquat après les deux aires de Fitness déjà engagées (152 400 €).

Le passage aux leds n'a pas été fait.

L'opération des City-Stades pour Alain Mimoun était complètement portée par la Ville d'un point de vue budgétaire. Dans l'accord pris avec l'EPT et dans le cadre de l'ANRU, la commune aura à porter non pas 100 % du budget (autour de 1,3 M€) mais 30 à 50 %. Cela passera par un mécanisme de refacturation. À vérifier, ce sera évoqué dans le cadre de travaux avec l'EPT. Nous avons pris l'hypothèse la plus négative. Nous discutons d'un reste à charge de 600 000 € mais il est possible de le réduire à 400 000 €. On est prudent.

À quoi cela nous amène-t-il ? Nous venons de balayer par nature et par origine le pilotage de tous les travaux engagés.

Sur le Covid-19, on a un gain de 78 000 € en fonctionnement mais on a 110 800 € d'investissements, essentiellement pour le télétravail.

Au titre des actions précédentes (actions engagées, travaux, résolutions de problèmes), nous avons 400 000 € en fonctionnement et 1,6 M€ en investissement.

Notre programme est en fonctionnement à hauteur de 66 000 € et en investissement à 3,3 M€.

D'autres dépenses sont identifiées pour 687 000 € en fonctionnement et -3,2 M€ en investissement.

Il reste un divers. Comme je tiens à être complètement transparent...

**Mme POCHON.-** C'est tout de même une somme 119 000 € pour un divers.

**M. ROLLAND.-** Oui mais, Madame POCHON, je vous invite à venir avec moi éplucher un fichier dont certaines lignes descendent à 10 ou 20 €.

Je n'ai pas mis de total par déontologie parce que je n'arrive pas au total mais je vais vous dire ce que j'explique :

En fonctionnement, par rapport aux 336 000 €, j'en explique 270 000 € avec quelques montants qui descendent à quelques milliers d'euros. Vous avez d'une manière plus diffuse et par centaines d'euros des petits items.

Le gros des items : en réponse à M. LE MASSON, sans faire porter la responsabilité à la commune ou à qui que ce soit, cela peut être des fournisseurs en retard ou des perturbations. Le montant n'est pas négligeable, en dehors de ce qui était rattaché à la clôture du compte, il reste 110 000 €, dont 95 000 € de factures 2019, quelques-unes de 2018 et 2017.

Je tiens à souligner l'action de la petite enfance qui a soldé les litiges avec Elicor, etc. qui datait de 2016-2017. On a essayé d'apurer au maximum ces problèmes de factures qui traînaient. En 2019, les montants sont plus faibles mais c'est un sujet auquel on n'avait pas pensé puisque l'on estimait que les rattachements étaient faits correctement. Je pense que des fournisseurs sont en tort. Il n'y a pas longtemps, un fournisseur s'est réveillé pour une facture de 2018 mais on a quand même un niveau supérieur aux prévisions.

On a quelques problèmes (parfois de département) anecdotiques, des crédits manquants.

Avec ce que l'on évoquait à l'urbanisme et autres, on a des frais de contentieux, notamment d'avocat.

Je m'en excuse auprès de M. BIYOUKAR mais je n'ai pas mis en exergue tous les budgets mais il y a un budget pour les sports en fonctionnement (12 000 €).

Des maintenances informatiques et bureautiques ne sont pas directement pilotées par DSI.

La brillante machine de reprographie est tombée en panne (9 500 €).

Pour la sténotypie, tout le monde est d'accord sur la prestation mais cela nous coûte 18 200 €.

On a des compléments sur la communication événementielle.

Le maire a souhaité que l'on adhère à l'Association des Maires d'Ile-de-France et à l'association des Maires de France (8 000 €).

Il y a eu quelques opérations complémentaires de flocage sur des véhicules, des maintenances d'horodateur.

J'ai épluché complètement le fichier, j'ai amené mon ordinateur personnel et je peux vous sortir les 50 pages du fichier détaillé. D'ailleurs, Mme MANSOURI s'est donnée énormément de mal pour tout reconstituer.

Pour la partie investissement, je détaille 115 000 € :

- sport hors piscine,
- la piscine,
- matériel scénique du théâtre Georges Brassens, des choses qui avaient été refusées, un écran (39 000 €)
- quelques budgets complémentaires pour de la communication,
- de la restauration scolaire, hors informatique,
- un peu de mobilier (18 000 €).

Je vous ai donc fait un balayage complet vous permettant d'avoir l'exhaustivité alors que la note ne citait que les principaux postes.



À quoi la proposition correspond-elle ?

En fonctionnement, nous vous proposons un budget complémentaire de 3,4 %. Les 918 000 € sont y compris le Covid-19. Les dépenses d'investissement réelles sont de 2,6 M€, soit 19 % grosso modo.

Je conclus par cela : cette proposition de budget supplémentaire intervient dans un contexte sans augmenter l'endettement de la Ville, on annule l'emprunt d'équilibre. Elle a pour objectif de préparer l'avenir en accélérant la digitalisation et en lançant les AMO. Premièrement, la digitalisation sera gage d'efficacité, nous devrions avoir de vrais gains en termes de synergie dans le fonctionnement et une amélioration de la transversalité. Comme on est responsable, on ne veut pas vous annoncer n'importe quoi, on va mesurer les budgets d'investissement, regarder comment les planifier et on présentera les APCP sur les principaux programmes dans le cadre du processus budgétaire 2021.

On a essayé d'assurer le traitement de toutes les actions engagées et non soldées (gymnase de l'Est, équipement de la PM). On change la philosophie en termes de gestion de risque puisque l'on préfère que cela nous coûte +1 % et éviter les surcoûts de 5 % à 6 %.

On amplifie tout de même, en travaillant en temps masqué, les actions à court terme les actions en matière d'écologie et de propreté.

On garde une très grande prudence sur l'équilibre global. On a intégré tous les impacts du Covid-19. Avant que M. CALMÉJANE me pose la question des frais de personnel, sachez que l'on a regardé et constaté une petite économie de l'ordre de 100 000 ou 120 000 € sur les vacataires. Toutefois, nous ne savons pas la mesurer finement.

On n'a essayé d'intégrer que les recettes complémentaires formellement notifiées. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, quand il y avait des hypothèses d'économie et de dépense, on a pris l'hypothèse la plus prudente.

Voilà la philosophie de cette proposition de budget supplémentaire qui, dans notre esprit, prépare l'avenir pour amorcer (travaux en cours) le DOB 2021 prévu au Conseil de février et le BP en mars.

Je vous remercie pour votre attention je suis prêt à répondre à toutes vos questions. *(Des applaudissements.)*

**M. le Maire.-** Pour accompagner ces applaudissements, je tiens à remercier très sincèrement M. Guy ROLLAND, en charge du budget, de sa présentation. Je souligne à mon tour la grande implication des services, qui nous a permis de présenter cet exercice budgétaire, pour lequel j'ouvre l'échange.

**M. CALMÉJANE.-** Sans revenir dans tous les détails présentés par M. ROLLAND, même s'il y a des applaudissements pour lui et je pense surtout pour les services qui ont longuement travaillé sur le sujet comme chaque année, je relève un certain nombre d'erreurs qui ont été évoquées.

Tout à l'heure, vous avez parlé de mettre 2 M€ sur les terrains nus mais, dans la maquette financière qui nous est présentée (page 16, chapitre 21.11), il y avait non pas 300 000 € comme vous l'avez dit mais 1 045 096 €. Il s'agit bien de la maquette présentée par vous-même, il faut être cohérent.

De la même façon, parmi tous les crédits d'étude évoqués, un certain nombre a été basculé en investissement. Je rappelle qu'ils ne peuvent être basculés en investissement que s'ils sont suivis de travaux. Dans un premier temps, ils doivent être inscrits en fonctionnement. C'est une règle budgétaire imposée aux collectivités. Il y a donc un certain nombre de points à revoir dans votre présentation.

Dans le même esprit, j'ai vu apparaître des subventions concernant les adhésions à l'AMF et à l'AMIF. Or, la commune n'est pas adhérente pour l'instant. Autant on peut passer régulièrement dans un budget une subvention à un organisme extérieur, autant, lorsque l'on n'est pas adhérent, on doit d'abord présenter une délibération d'adhésion. Ce qui n'est pas fait là. Je ne sais pas si elle sera passée par la suite ou pas mais, pour l'instant, il n'y a pas de cohérence entre la maquette budgétaire et les délibérations présentées ce soir.

Tout à l'heure, vous avez évoqué et M. MALLET aussi la prise en charge pour 150 000 € d'une assurance dommages-ouvrage. En voyant cela, j'ai contacté le leader du marché (SMA BTP), qui a observé la réglementation. Or, il est clairement écrit que l'on ne peut pas souscrire une assurance dommages-ouvrage une fois l'ouvrage commencé. J'ai pris contact avec un attaché commercial qui m'a indiqué que c'est au démarrage du chantier puisque, après, ce sont les garanties décennales des entreprises qui sont engagées ; on ne refait pas l'histoire une fois le bâtiment construit. Votre prestataire a un assureur, il ne vous assurera pas une fois que vous avez eu l'accident.

C'est clairement écrit dans les dispositions des assurances dommages-ouvrage. Vous aurez certainement une autre position mais, pour moi, ces 150 000 € ne serviront puisqu'ils sont pris après la construction, voire après la réception du bâtiment. Je note donc une incohérence là-dessus.

Plus globalement, par rapport à votre présentation générale, nous constatons une très forte augmentation des dépenses de fonctionnement. Pour l'instant, elles sont masquées par les diminutions importantes des dépenses dans le domaine scolaire et périscolaire à cause du Covid-19 mais, vous l'avez vous-même noté, en réel, on a une augmentation des frais de fonctionnement de 918 000 € dans ce budget supplémentaire.

Pour l'instant, c'est marqué par cet exercice très particulier de l'année 2020 où de nombreuses prestations dans le domaine scolaire (restauration, séjours et autres) n'ont pas été dépensées. Il est vrai que, d'un côté, on a une dépense en moins mais vous savez très bien que, dans le domaine scolaire, « quand on paie 1, on a à peine 30 % de recette ». En effet, la prise en charge est importante pour la collectivité, et c'est normal, c'est pratiqué dans de nombreuses communes, on ne fait pas payer 100 % du service.

On a un effet tout à fait trompeur dans la présentation de votre maquette, on a l'impression d'être en positif parce que l'effet Covid-19 masque les dépenses réelles. Sur une année normale, et je l'espère pour tout le monde, pour votre santé, pour vos familles, pour la vie économique, que devrait être l'année 2021, nous allons constater un effondrement de l'autofinancement. On a ces inscriptions de dépense, certaines récurrentes, par exemple la montée en charge de la Police Municipale et des crèches. Par des difficultés de recrutement de personnels, on n'a pas eu à payer tout le personnel (20 places au lieu de 60) mais, quand on aura la montée en charge complète de ces services de Police Municipale ou de crèche, l'autofinancement s'effondrera.

Sachant que le Gouvernement actuel a supprimé la possibilité de variation de la taxe d'habitation, autrement dit, toute augmentation ira à l'État, la recette économique est rebasculée au Territoire, le seul levier financier de la commune (cela peut être critiquable ou discutable) est la taxe foncière. Or, je le dis crûment, la seule manière d'en voir une augmentation, que ce soit pour du logement social ou de l'habitat, est de délivrer des permis de construire, puisque cela augmente la base globale de la taxe foncière.

Avec le mécanisme que vous mettez en place, c'est-à-dire geler les constructions sur la commune et augmenter les charges de fonctionnement, on va très vite se retrouver dans une impasse. On n'aura plus d'autofinancement en provenance du budget de fonctionnement et, comme nous l'avons dit dans l'analyse de votre programme, nous allons très vite nous retrouver dans deux alternatives : soit une augmentation extrêmement forte de la taxe foncière pour récupérer les montants engagés, soit un recours à l'emprunt pour un certain nombre d'investissements que vous avez annoncés.

Concernant les investissements que vous annoncez par petites touches, l'honnêteté financière qui aurait dû accompagner cette présentation de budget, parce que vous engagez un montant d'étude extrêmement important, aurait été, puisque c'est une nouvelle mandature, de présenter avec les engagements que vous souhaitez mettre en œuvre au moins un programme prévisionnel des investissements que vous souhaitez engager dans les années à venir.

Là, vous engagez des montants extrêmement forts d'étude sans avoir la certitude, et vous nous le dites, de les réaliser parce que vous verrez bien ce qu'il en ressortira.

**M. le MAIRE.**- Cela va bien se passer.

**M. CALMÉJANE.**- J'ai rarement énervé un édredon.

**M. le Maire.**- Pardon ?

**M. CALMÉJANE.**- C'est bientôt l'heure de dormir.

**M. le Maire.**- Nous supportons vos propos jusqu'ici et vous commencez maintenant à insulter.

**M. PRINCE.**- Et les 150 000 € du gymnase de l'Est, vous n'avez pas honte ?

**M. CALMÉJANE.**- Je vais y venir.

**M. PRINCE.**- Pour l'école Anne Frank, c'est également honteux !

**M. CALMÉJANE.**- Concernant les éléments que j'ai évoqués, là aussi, vous avancez un peu masqués puisque, dans la maquette financière, on constate, pour récupérer un équilibre financier, la disparition des crédits affectés

au marché Outrebon, que j'espère retrouver l'année prochaine. Soit, à nouveau des investissements sans avoir un réel équilibre.

Concernant l'audit par exemple des associations, il faudrait peut-être définir clairement ce que vous recherchez parce que vous mettez des crédits mais, normalement, avant de mettre des crédits d'étude, on se concerta et on annonce les objectifs recherchés. S'agit-il d'un audit financier ? Juridique ? De fonctionnement ? Tout cela reste assez flou.

Concernant les éléments que l'on découvre à la lecture du magazine de ce mois-ci où vous annoncez la bascule de tous les candélabres en Leds, je rappelle que, plutôt que de le faire sur une année, pour optimiser les subventions qui sont plafonnées, il serait peut-être judicieux de le prévoir sur deux années.

J'ai envoyé un mail hier à M. le Maire concernant un projet qui n'apparaît nulle part mais qui est une dépense. J'ai constaté sur les panneaux municipaux que vous avez préempté un terrain avenue Longpérier (parcelle 75 n°29) au motif de faire un parking. Aucun crédit ne figure dans le budget supplémentaire, en étude ou en travaux. C'est un peu particulier alors que vous avez engagé des éléments.

Concernant le City-stade, il y a un transfert de crédit, et c'est normal, puisque la Politique de la Ville et la rénovation urbaine sont transférées au Territoire. Effectivement, même si on perd la « petite » subvention du CMDS, dans le cadre de la maquette financière au niveau de l'ANRU, ce sera beaucoup plus favorable en termes de financements. Donc, annoncer que l'on perd une subvention CMDS revient un peu à tronquer le sujet. On a nettement amélioré la maquette puisque l'on a transféré le coût de cet équipement dans le cadre de la rénovation urbaine. Pourquoi le temps a-t-il duré dans la mise en œuvre de ce chantier City-stade et parking ? Il a fallu attendre que la convention avec l'ANRU, signée en novembre dernier, soit actée et qu'elle commence son activité. Effectivement, on n'allait pas investir dans quelque chose dont le financement pouvait être nettement amélioré dans le cadre de la maquette ANRU. Il est bon de le préciser.

Pour en revenir au gymnase de l'Est, puisque cela semble intéresser un certain nombre de personnes...

**M. PRINCE.-** Pourquoi ne peuvent-ils pas utiliser le gymnase ?

**M. CALMÉJANE.-** Il y a effectivement un sinistre. J'avais donné un certain nombre de solutions, on l'a vu tout à l'heure quand on a présenté par exemple le protocole mis en place avec l'entreprise Géraud. Cela n'a pas été fait par la majorité de « transition », le service juridique et autres. Cela été évoqué tout à l'heure par M. MINETTO, je rappelle que l'on a un prix de location d'un gymnase. On aurait mis en œuvre un processus de coût d'immobilisation du gymnase à presque 12 000 € par jour vis-à-vis des entreprises pour leur imposer de réaliser les travaux en dehors des éléments techniques évoqués, on aurait pu avoir une négociation beaucoup plus importante avec les entreprises à l'origine du cuvelage, de la dalle et du sol sportif, plutôt que d'avoir simplement ouvert un gentil contentieux.

Il faut présenter parfois les choses de façon agressive et non pas juste passive. Je l'avais dit, je n'ai pas été écouté, je le regrette.

Voilà pour les éléments généraux, on ne va pas reprendre toute la discussion.

La seule question qui resterait de façon fonctionnelle est que vous annoncez un certain nombre de crédits de travaux pour la Police Municipale mais où seront-ils réalisés ?

C'est une première salve, je reviendrai peut-être devant vous après.

**M. le Maire.-** Si je vous laisse la parole puisque, au regard des propos que vous tenez à l'endroit des membres de la majorité, je ne sais pas si je vous permettrai d'insulter de nouveau les gens.

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est pas une insulte « édredon ».

**M. le Maire.-** Cessez de vous enfoncer, Monsieur CALMÉJANE.

**M. CALMÉJANE.-** Quand on voit ce que l'on a appris sur la laïcité il y a un mois et demi...

**M. ROLLAND.-** Monsieur CALMÉJANE, comme je suis transparent et face à vous, l'édredon va vous répondre. (Des applaudissements.)

**M. CALMÉJANE.-** Le propre de l'homme est d'avoir de l'humour et ne pas juste de faire une citation.

**M. ROLLAND.-** Je fais de l'humour, c'est un édredon amateur qui va vous répondre, avec un défaut auvergnat.

Concernant les réserves foncières, il en existe deux types : les bâties et les non-bâties. Le montant global recouvre l'ensemble. Le reliquat disponible était de 200 000 €.

**M. CALMÉJANE.-** C'est bien un reliquat, ce n'est donc pas ce qui était écrit.

**M. ROLLAND.-** Oui.

Quant à l'assurance dommages-ouvrage, je suis désolé mais on a une cotation en dur de SAMCL\* de 120 000 € pour couvrir les neuf années supplémentaires de Anne Frank où nous avons des soucis. On a coché toutes les cases pour avoir la meilleure couverture en termes d'assurance. M. ACQUAVIVA pourra répondre mais le document a été signé par le maire, envoyé à l'assureur avec quelques questions.

En revanche, ce n'est pas vrai, on peut très bien le faire dans les 18 mois suivants. Cela coûte un peu plus cher mais, en termes de bonne gestion, il nous paraît plus pertinent de dépenser 1,2 % que d'avoir un surcoût de 5 à 6 %. Comme l'a expliqué M. MALLET sur le drainage, on n'a aucune probabilité d'obtenir gain de cause au regard des éléments, même si on fait un contentieux en bout de course. Or, on ne peut pas laisser un équipement qui ne sert pas comme cela pendant 18 mois, cela finit par coûter de l'argent à la commune.

Sur la partie audit des associations, j'ai effectivement glissé un peu vite. Nous lançons cet audit sur cinq associations conventionnées : Villemomble Sport, CMS, AACV, Villemomble Handball, Club Bergougnou.

Avant de rediscuter de l'allocation de ces subventions dans le budget 2021, nous voulons analyser la pertinence de cette allocation au vu de son utilisation par ces associations.

On l'a mandaté, le cabinet est prêt, on lancera l'audit et on aura le résultat des travaux fin décembre ou début janvier. Cela nous paraîtra de rebalayer notre décision en termes d'affectation des subventions :

- En trois ans, a-t-on la bonne certification des comptes ?
- Le budget de fonctionnement sert-il bien au cœur de l'activité de ces associations ?
- Réinterroger la convention.

Pour moi, nous avons parlé non pas de subvention mais du coût d'adhésion à l'AMF et à l'AMIF. Nous avons payé 8 000 € pour adhérer à ces deux associations.

**M. le Maire.-** C'est par le biais d'une Décision qu'il y a eu adhésion à ces deux associations. Cela ne requiert pas une Délibération. La première délibération cadre qui a autorisé le Maire à prendre une décision sans avoir à réunir le Conseil intègre ce type d'adhésion.

D'ailleurs, je fais un insert. Je suis extrêmement satisfait de travailler avec l'AMIF notamment. Le fameux décret concernant les commerces non essentiels qui a été pris par le Gouvernement et que, avec 11 de mes collègues du Territoire, nous avons décidé d'attaquer en Conseil d'État, c'est bien avec l'appui de l'AMIF, qui était très contente de retrouver enfin Villemomble, considérée plutôt comme une île déserte.

**M. ROLLAND.-** Après, vous nous dites ce n'est pas honnête financièrement. Je suis désolé, sans revenir sur les prestations antérieures où l'on n'éclairait qu'un tiers du sujet, je vous ai montré la totalité. J'ai expliqué, hormis le dernier point, à l'euro près les sommes engagées. Je vais aller jusqu'au bout.

On s'est préparé à engager un certain nombre de choses. Il est clair que l'on ne pourra peut-être pas tout réaliser mais on aura engagé. On regardera les investissements, il y aura sans doute des restes à faire.

Sur le fonctionnement, quelques dépenses ne sont pas complètement récurrentes. Ce n'est pas forcément le cas des montants dans le dimensionnement du budget pour la propreté urbaine.

Je sais que votre ancien adjoint au Commerce voulait me donner un cours de gestion en tant que brillant élément d'une école scientifique. J'ai pour ma part fait quelques études de gestion et je veux vous rassurer : je respecterai les principes de saine gestion.

Je sais très bien quel niveau d'autofinancement il faut garder lorsqu'on préparera le budget 2021 pour assurer le renouvellement du patrimoine. Je regarderai comment planifier les investissements du cœur de notre programme. Je n'endetterai pas la Ville dans des proportions déraisonnables. Ce n'est pas vrai ; ce n'est pas ce que l'on veut faire.

Maintenant, je vais vous parler de planification.

Lorsque je suis arrivé, j'ai cherché le plan pluriannuel d'investissement. Je ne l'ai pas trouvé. Peut-être est-il parti dans les 17 poubelles jetées entre les deux tours.

Il n'y a pas de plan pluriannuel d'investissement.

**M. CALMÉJANE.-** Le service financier le gérât. Demandez donc à Mme MANSOURI. C'est un format A3 sur quatre pages.

**M. ROLLAND.-** Je ne l'ai pas vu.

Maintenant en termes de pilotage économique, que faisons-nous ? C'est déjà amorcé mais nous voulons sortir d'un pilotage court terme sur le seul exercice budgétaire. Qui est responsable d'engager des programmes sur plusieurs années ? On va justement faire de la prospective et un business plan. Je l'ai fait avec ma gomme et mon crayon dans le programme, il sera chiffré. On s'est fait une hypothèse complète sur la mandature. Comme je suis responsable, j'ai fait une analyse des coûts du programme mais je ne vous la donnerai pas. Ce serait complètement irresponsable, nous attendons d'avoir mesuré finement les choses. Un constructeur automobile disait que « *choisir, c'est renoncer* ». On arbitrera les priorités. Je vous garantis que l'on assure la simulation financière pour passer.

Nous agissons raisonnablement en privilégiant les actions de notre programme. Cela, c'est du pilotage.

Je tiens à dire que j'ai fait cette présentation avec le back-up et des éléments mais c'est ma maigre contribution. J'ai fait ce PowerPoint moi-même, j'y ai passé un certain temps. J'ai simplement essayé d'être exhaustif.

Maintenant, je suis désolé si je vous ai donné mal à la tête, l'objectif était de vous montrer le pilotage global. Encore une fois, nous préparons l'avenir. On va mesurer les choses. Nous essayons d'être plus efficaces dans le fonctionnement parce qu'il existe des sources d'économie. Je me suis fait une mise en jambes sur le budget supplémentaire mais croyez-moi que sur la préparation du BP, j'analyserai ligne à ligne. Ne vous inquiétez pas.

**M. MINETTO.-** Pour une fois, je serai moins long que mon collègue. J'ai quelques questions tout de même.

Vous le savez, nous sommes en désaccord avec votre prédécesseur. Pour autant, j'entends certains éléments. Si demain notre capacité d'autofinancement tombait parce que nous vivons une période un peu particulière avec de moindres dépenses, serez-vous ou pas prêt à faire appel à l'emprunt ? Nous avons eu cette discussion le 3 mars et je n'ai jamais eu la réponse. Vous connaissez notre position sur le sujet.

Après, j'ai des questions plus chiffrées à la lecture du document.

Vous indiquez que l'on passe de 60 à 20 places à la crèche mais je n'ai pas compris pourquoi.

Dans les dépenses de fonctionnement, une ligne m'a interpellé : « dépenses imprévues » 100 000 €.

**M. ROLLAND.-** J'ai la réponse.

**M. MINETTO.-** Très sincèrement, votre enthousiasme est touchant et attachant. Je le dis tel que je le pense, il n'y a pas de mal du tout à cela, bien au contraire. Pour autant, vous comprendrez bien que nous ne serons pas d'accord sur le budget, vos dépenses n'étant pas les nôtres.

Donc, sur un budget de dépense de 918 000 €, vous avez plus de 10 % de dépenses imprévues. Cela nous semble beaucoup dans le sens où vous avez déjà budgétisé de nombreux éléments. Ce sont les dépenses complémentaires liées au Covid-19.

**M. ROLLAND.-** Je tiens à vous répondre tout de suite.

Dans le cadre de la crise sanitaire et depuis mars, un dispositif budgétaire autorisait les collectivités à mettre jusqu'à 10 % d'imprévus dans leur budget de fonctionnement pour se garder des marges de manœuvre.

Le précédent pré-budget avait prévu 400 000 €. Pourquoi l'ai-je ramené à 100 000 € ? Nous ne sommes pas sûrs de ne pas avoir d'imprévus d'ici la fin de l'année, je n'ai pas voulu le mettre à zéro car j'ai considéré que ce serait complètement irresponsable. On a certes engagé les dépenses pour les masques, pour le gel hydroalcoolique, on a pris un certain nombre de dispositions, on a doté les écoles de moyens complémentaires mais on a présenté le bilan Covid-19 de la première phase. On n'a pas encore mesuré la deuxième phase. Le premier confinement était mesurable finement puisque tout était complètement fermé. Là, on risque quelques pertes de recette des surcoûts.

Donc, en termes de responsabilité et d'édredon, j'ai laissé 100 000 €.

Il y a également 50 000 € volontairement laissés en produit parce que l'on ne peut pas être sourd face aux associations en difficulté.

**M. MINETTO.-** On a une question d'ailleurs à ce sujet des associations et commerçants en grande difficulté.

**M. ROLLAND.-** Je vous réponds sur ma responsabilité de gestion, d'avoir un budget permettant de fonctionner et d'être rigoureux.

Il reste 30 000 € dans une provision plus globale au niveau de DGS. Et on a préféré conserver cette marge de manœuvre.

**M. le MAIRE.-** Il est 23 heures, je considère qu'il sera raisonnable que je commence à regarder mon chronomètre pour mesurer les choses.

**M. MINETTO.-** C'est quand même le budget.

**M. le Maire.-** C'est bien pour cela que je vous laisse la parole.

**M. MINETTO.-** En ce qui concerne le budget participatif, je suis assez étonné. De mémoire, nous l'avons voté et pas vous. Là, vous effacez 152 000 € de budget participatif parce qu'ils n'ont pas été dépensés (sur un budget global de 200 000 €). Nous avons expliqué que, pour nous, certains éléments ne relevaient pas d'un budget participatif.

**M. ROLLAND.-** 44 000 € n'avaient déjà pas été dépensés.

**M. MINETTO.-** Sur les 200 000 € de budget participatif, qui ont été votés, sur lesquels les Villemomblois ont fait des choix, il y a eu un vote, on est d'accord ou pas, certains d'entre vous ont assisté à la réunion, je comprends que 152 000 € ne seront pas dépensés dans le budget participatif de 200 000 €.

**M. ROLLAND.-** Le budget dont on disposait était à 200 000 € et le reliquat de l'année précédente, qui n'était pas utilisé, s'élevait à 40 000 €, soit un budget global de 240 000 €. Grosso modo, avec tout ce qui a été décidé, on utilisera 90 000 €. Une fois que les aires de Fitness auront été faites, il restera 152 000 €. Nous ne les réutiliserons pas car nous avons décidé de ne plus fonctionner de cette manière.

**M. MINETTO.-** On raye donc d'un trait de crayon la moitié du budget participatif qui avait été voté, qui avait été choisi par les Villemomblois, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas d'une volonté municipale.

Je poursuis mes questions.

Un autre élément nous interpelle beaucoup. Pendant la campagne, il nous a été vendu une équipe d'experts qui avait travaillé sur le budget, ce que l'on a entendu et les Villemomblois aussi puisque vous êtes à cette place. Pour autant, on compte 140 000 € d'expertise uniquement sur les circulations douces, le stationnement et la circulation automobile. C'est pourquoi tout à l'heure on a souligné que l'EPT pouvait aider. Pour ma part, j'avais compris qu'une équipe d'experts avait déjà travaillé sur le sujet. D'ailleurs, vous parliez tout à l'heure des collectivités qui souhaitaient travailler avec la Ville et qui étaient toujours étonnées de ne pas pouvoir travailler avec Villemoble. Or, le Conseil départemental a lui aussi fait des études de circulation. Il était donc étonné de ne pas être sollicité sur ce sujet. Au final, on dépensera 140 000 €.

Est-ce la même entreprise ? Puisque c'est 60 000 + 80 000. Y a-t-il un appel d'offres ?

Après cette équipe d'experts, on arrive aux AMO (415 000 € + 75 000 €).

Si on fait la somme des aides dont l'équipe d'experts a besoin pour budgétiser la suite (140 000 + 415 000 + 70 000 €), cela commence à être conséquent. Autant dans mon esprit il fallait expertiser le budget, puisque vous aviez découvert des choses et nous étions inquiets, autant on pouvait penser que l'équipe d'experts que vous étiez avait les compétences pour le reste.

Ensuite, je n'ai pas bien compris votre débat par rapport au gymnase de l'Est et l'école Anne Franck. Évidemment, nous déplorons comme vous que le gymnase de l'Est ne soit pas à disposition des Villemomblois, les dégradations de la cour de l'école Anne Franck, la cour ayant été immobilisée pendant plusieurs jours. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que les enfants y retournent.

Pour autant, il y a eu un architecte et des entreprises, et elles sont assurées. Peut-être s'agit-il simplement de souscrire des assurances, qui seront après renvoyées aux assurances dommages-ouvrage des entreprises ? Auquel cas, c'est autre chose. On a l'impression que la Ville va dépenser des sommes importantes par rapport à des malfaçons contre lesquelles les entreprises sont assurées. En tant qu'entreprise, on est tous pour des erreurs que l'on ferait.

Nous voyons 314 000 € de subvention (CCAS, VS tennis, ADEV, etc.) et il reste 56 740 € dont nous ne voyons pas l'objet. Peut-être était-ce dans le tableau tout à l'heure. Lorsque nous avons étudié le tableau, nous n'avions pas ces tableaux, j'ai bien entendu votre proposition de nous transmettre les tableaux pour y répondre. Je vous ferai grâce d'y répondre ce soir si c'était fait.

Ensuite, nous sommes tous au courant que les caméras ne fonctionnent pas. Vous ne l'avez pas découvert, « ce n'est pas moi qui le dis, c'est Régulus ». Pour autant, pourquoi pas, vous dépensez 62 000 € pour commencer par réparer mais avez-vous un plan pluriannuel de rénovation ? S'agit-il d'une dépense 62 000 € par an ou d'une action one-shot pour en réparer quelques-unes, sachant que cela ne suffira pas ?

Pour l'urbanisme, il a été mis de côté 2 M€, pour quoi faire ? Est-ce pour vous donner la latitude de préempter des terrains ou pas ?

Puis, pouvez-vous nous indiquer un chiffre total du coût de la Police Municipale (y compris armes, véhicules, salaires, formation, etc.) ?

J'ai une dernière petite question. Votre présentation était intéressante, avec beaucoup d'enthousiasme et de vigueur. Le point d'information et d'accueil (160 000 €) sera-t-il bien situé au château ?

**M. le Maire.-** C'est à la mairie de proximité.

**M. MINETTO.-** Qu'est-ce que c'est ? Où est-ce ?

Même question pour la Police Municipale : l'investissement est important, où sera-t-elle située ? Cela fait partie des points dont nous aimerions discuter avant la présentation du budget, non pas pour vous dire que votre choix est mauvais, on l'avait dit au précédent, mais pour éviter d'avoir à poser la question, échanger avec vous. Les bons choix se font aussi en discutant avec l'opposition et avec les Villemomblois.

**Mme POCHON.-** Je suis surprise par votre étonnement vis-à-vis de la rétrocession des amendes de circulation. S'il y avait quelque chose que nous avons bien noté dans le rapport absolument fabuleux de Régulus\*, c'est que la seule chose qui avait fonctionné était le stationnement et les amendes de stationnement. Sur un an, plus de 380 000 € avaient été récoltés, ce qui est une somme absolument hallucinante. Cette rétrocession ne paraît pas si aberrante ; elle ne représente que 50 %.

**M. le Maire.-** La réponse à Mme POCHON par M. ROLLAND et je conclurai avec mes réponses à M. MINETTO.

**M. ROLLAND.-** Le rapport Regulus portait sur les amendements de stationnement, collectées par la commune. Or, les amendes de circulation sont du ressort de l'État. Une rétrocession se fait par un mécanisme de compensation, que l'on ne maîtrise pas complètement. C'est pourquoi je parlais d'une manne imprévue. Suivant les années, c'est 50 000 €, 20 000 €, 30 000 € et, cette année, 100 000 €.

**Mme POCHON.-** Puisque vous avez été prévoyant avec les 100 000 € restants, avez-vous projeté d'aider encore davantage ? Je pense aux associations qui répondent aux personnes dans l'embarras ne serait-ce que pour se nourrir, qui ont des problèmes d'argent liés à la crise sanitaire, au chômage partiel, à la perte d'emploi, etc. Qu'est-ce qui peut être imaginé avec cette somme pour répondre à ces problèmes de pouvoir d'achat qui mettent des familles villemombloises vraiment dans l'embarras ?

**M. le Maire.-** Je me permets d'apporter des réponses, puis de conclure notre échange pour arriver au vote.

**M. ACQUAVIVA.** - Je voulais faire une réponse relativement technique concernant l'assurance dommages-ouvrage puisque le problème a été posé.

Il faut comprendre que, lorsque les entreprises souscrivent une assurance décennale, elles s'engagent uniquement par rapport à des recours. Si le maître d'ouvrage n'a pas de dommages-ouvrage, il ne peut pas avoir une indemnisation rapide. C'est la dommages-ouvrage qui fait la règle par rapport à la décennale. L'expert est commun. L'expert dommages-ouvrage engage l'expert décennal. Sans dommages-ouvrage et quand on ne sait plus construire, comme c'est le cas actuellement à Villemomble, on se retrouve avec des contentieux.

Cela signifie que la Ville doit faire une motion judiciaire avec des experts judiciaires, à partir desquels elle doit essayer d'avoir des recours possibles. Trois, quatre ou cinq après, on n'a toujours pas la réponse et les solutions. C'est pourquoi l'assurance dommages-ouvrage est utile.

On peut la souscrire après réception. Il faut savoir que, la première année après la réception, c'est ce que l'on appelle la garantie de parfait achèvement. C'est comme les dommages avant réception, ce n'est pas garanti par les textes et les lois.

Après, on a deux années avec ce que l'on appelle le bon fonctionnement pour les équipements dits sociaux. Ce qui compte, c'est avant tout l'assurance décennale, c'est-à-dire la garantie sur 10 ans. Elle peut se souscrire, non pas trop tardivement, sinon on a des surcoûts en termes de risque, à condition que les dossiers soient bien établis. Ce sont les sinistres connus qui ne seront jamais garantis.

**M. le Maire.**- En l'état de nos échanges concernant ce budget supplémentaire, qui n'est qu'un budget supplémentaire, je retiens surtout qu'aucun emprunt n'est levé. Néanmoins, plus de 8 M€ avaient été inscrits par la majorité précédente. Bien entendu, nous sommes dans une année exceptionnelle (confinement, reconfinement, etc.), ce qui a été très bien décrit par M. ROLLAND, de sorte que, aujourd'hui, toutes les dépenses n'ont pas été engagées. Nous sommes dans une incertitude et dans les difficultés pour lesquelles nous ne pouvons pas présager les choses d'une façon certaine. C'est l'exercice budgétaire, on essaie de prévoir au cas où et avec toutes les précautions utiles.

Il apparaît que de forts investissements ne seraient pas nécessaires, ce qui nous a permis de gommer l'emprunt.

Nous y verrons plus clair parce que l'année 2020 a aussi été le fruit d'un changement d'équipe majoritaire. Il est vrai que nous reprenons les sujets, nous en découvrons beaucoup, en particulier de mauvaises surprises.

Ces dernières ont été évoquées mais je vais les reprendre. Je vous donne une réponse que j'ai déjà formulée lors du débat du 3 mars dernier : pour l'emprunt, on verra.

Nous vivons dans une telle situation d'une commune qui avait besoin d'une section de fonctionnement plus importante. Pardonnez-moi l'expression mais tout était à l'os que ce soit vis-à-vis du personnel communal, le volume de rémunération n'était pas au niveau, le niveau d'expertise est insuffisant. Certes, nous sommes des experts en tant qu'élus mais, à un moment donné, il faut se reposer sur une entreprise pour faire le comptage des voitures sur le réseau communal. Je ne peux pas solliciter le Département, qui fonctionne de la même façon et qui nous permet d'annoncer de façon assez pointue que 43 000 véhicules passent chaque jour sur la RD902. Aujourd'hui, personne ne compte le nombre de véhicules qui passent sur l'ensemble de la voirie communale.

Oui, par un appel d'offres, nous allons sélectionner une entreprise. D'ailleurs, ce sera peut-être celle qui travaille pour le département, ou une autre. Nous sommes actuellement en pleine consultation pour avoir un comptage quantitatif et qualitatif des véhicules, qui va nous amener, avec l'appoint des conseils de quartier, à trouver des solutions sur la circulation si difficile dans notre commune.

Monsieur MINETTO, vous aviez un défaut de compréhension concernant le delta entre 20 et 60 places à la crèche. Sachez tout simplement que le métier d'auxiliaire de puériculture est en situation tendue. Aujourd'hui, on n'a pas les 60 de la capacité maximale du pôle petite enfance.

Sur les subventions aux associations, vous avez compris le différentiel au travers du PowerPoint présenté par M. ROLLAND. Pour répondre en partie à votre inquiétude vis-à-vis du pouvoir d'achat et des difficultés de nos concitoyens, jusqu'au terme de cette année, il est effectivement envisagé de débloquer des subventions exceptionnelles. J'en ai une en tête qui s'appelle Villemomble Partage, dont je reçois le Président très prochainement. À partir de là, nous verrons la très grande nécessité peut-être de l'aide de la Ville en la matière.

Après, il y a tous les désordres que nous avons découverts. Je dis assez régulièrement que nous n'avons pas découvert de la poussière sous le tapis mais des gravats.



J'en reviens à la situation du gymnase de l'Est. Elle vous a été dépeinte dans le détail par M. MALLET, je vais vous la résumer en vulgarisant : la Ville a fait le choix de faire des économies au début en ne missionnant pas l'architecte sur une annexe du bâtiment sportif, qui était le bassin de rétention, donc le traitement des eaux de pluie. On a voulu faire une économie de bout de chandelle en se disant « *on ne va quand même pas payer un architecte, nous le ferons nous-mêmes* ».

Nous avons eu trace d'échanges entre les élus décisionnaires de l'époque et les services indiquant « *nous le ferons nous-mêmes et de telle manière. Les bâtiments, les travaux publics, je connais, on va utiliser le système d'un gros puis d'un petit tuyau avec un drain* » mais pour notre plus grand malheur, ça n'a pas fonctionné.

Nous nous sommes donc retrouvés face à ce désordre constaté. Au cours de l'été, M. MALLET a accompagné les services et l'entreprise qui nous a fait le passage de caméras. Il est revenu me voir en m'expliquant qu'une grosse erreur avait été faite « *on a voulu gagner de l'argent en ne dépensant rien en maîtrise d'œuvre et on se retrouve bête parce que de l'eau est remontée dans la chappe, c'est comme cela qu'il y a des remontées capillaires* ».

Fort heureusement, et sous l'expertise de M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND et surtout du service marché, on a pu retourner vers les assureurs et trouver une solution pour être quand même couvert.

La réalisation d'un bâtiment public de nos jours ne se passe pas comme auparavant, il y a 40 ans. Il peut y avoir des désordres, on peut passer par une entreprise qui prend des sous-traitants qui eux-mêmes passent par d'autres. D'un seul coup, la qualité de réalisation n'est pas la même.

Désormais, une assurance dommages-ouvrage est absolument nécessaire. On a voulu faire des économies de bout de chandelle hier, aujourd'hui, cela va nous coûter 350 000 €.

Quant au coût global de la Police Municipale, je me permettrai de ne pas vous répondre ce soir. Ce sujet est en construction. Cela a été évoqué par M. MAHMOUD et M. ROLLAND, c'est à la fin de l'année que l'on commencera à recevoir les véhicules et le matériel.

Vous aurez tout de même salué la très grande précision de certains volumes. Je me permets de nous renvoyer au début d'année prochaine où nous aurons une vision beaucoup plus claire. Bien entendu, nous saurons le dire à nos concitoyens parce que cela représentera une part conséquente.

En effet, la section de fonctionnement sera plus importante qu'auparavant. C'est vrai. Les Villemomblois nous ont dit à l'issue des élections et encore aujourd'hui qu'ils ont besoin de service. Aujourd'hui, ils ne sont plus dans la recherche absolue de bâtiments, de réalisations, de constructions. Si on prévoit l'avenir, c'est bien mais, si j'ai pris l'exemple du gymnase de l'Est, je pourrai aussi évoquer la situation de l'école Anne Frank. On a réalisé une école, 13 classes, un groupe scolaire, très beau, très bien, le problème est qu'il a des désordres et que mon prédécesseur, M. MAGE, a fait lever toutes les réserves. Il a donné un chèque en blanc en disant « *on ne vous embêtera pas* ». Le malheur est que maintenant à l'exploitation du bâtiment, M. PRINCE élevait la voix tout à l'heure parce que nous nous retrouvons avec un bâtiment qui a des désordres. Or, revenir en arrière sera passablement compliqué.

En plus, ce sont des difficultés que vivent nos enfants, les enseignants et les personnels municipaux. C'est véritablement dommageable.

Puis, sur les caméras et la vidéo-surveillance, Regulus n'aura pas dit que le système hertzien était obsolète. Malheureusement, ce n'est donc pas 60 000 €. Je pense qu'en 2021 le montant sera beaucoup plus conséquent. En même temps, si nous voulons mettre notre politique en œuvre, et notre projet avalisé par nos concitoyens, nos électeurs souhaitent que cela puisse se mettre en place le plus rapidement possible. Le fait d'avoir envisagé les choses en se disant que l'on dépenserait petit à petit pour avoir une bonne capacité d'autofinancement et ne pas emprunter, on en est arrivé au danger vis-à-vis de nos concitoyens.

Cela a été rapide mais M. ROLLAND vous a donné la définition des hydrants. Ce sont les bouches à incendie. Là encore, nous avons découvert qu'il était envisagé par la majorité précédente de mettre ces bouches à incendie en conformité ou en réalisation sur 10 ans. En tant que maire de la commune, je n'ai pas envie qu'un commandant des pompiers me dise « *c'est dommage, si on avait eu une bouche à incendie fonctionnelle juste à côté, les trois morts de l'immeuble seraient toujours là* ». Il apparaît que nos prédécesseurs considéraient que l'on pouvait étaler la dépense. Pour ma part, j'envisage cela sur un plan beaucoup plus court pour être sûr d'avoir une sécurité incendie de la Ville opérante.

Voilà pour les réponses.

**M. MINETTO.-** Il y a deux autres questions, le lieu de la Police Municipale.

**M. le Maire.-** Il est 23 h 30.

**M. MINETTO.-** Vous ne répondez pas aux questions.

**M. le Maire.-** Si nous vous entendons, nous devrions aussi entendre M. CALMÉJANE.

**M. CALMÉJANE.-** Nous ne savons pas où sera située la Police Municipale.

**M. le MAIRE.-** Nous avons dépassé le score du dernier Conseil. Cela fait six heures que nous sommes ensemble.

**M. MINETTO.-** Il est facile de nous répondre sur l'emplacement de la Police Municipale et de la mairie annexe.

**M. CALMÉJANE.-** Soit vous ne le savez pas et vous ne répondez pas, soit vous le savez et vous répondez.

**M. le Maire.-** Sur la mairie de proximité, vous avez entendu que cela pouvait être au château. Nous avons approché les associations, les services, l'ABF, il apparaît que c'est un sujet difficile mais, et c'est là où malheureusement vous n'obtiendrez pas totalement la réponse, on a envisagé un autre lieu qui nous fait actuellement travailler et expertiser. Je pense que nous pourrions vous indiquer très prochainement où cela se déroulera.

Juste à côté, mon petit doigt me dit qu'il y aura également le poste de Police Municipale. Là encore, vous avez raison, nous avons abandonné l'idée inepte de l'installer à la place de l'hôtel d'entreprise. Ce sera en centralité, dans un bâtiment communal mais il va requérir des adaptations.

Je ne peux pas être précis mais je vous suis assidu à nos conseils, je pense que vous aurez l'information assez rapidement.

**M. MINETTO.-** Pouvons-nous en discuter avant ? Non ? Cela ne vous vient pas à l'esprit ?

**M. le MAIRE.-** Je vous propose de bien vouloir approuver le budget supplémentaire 2020.

**Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE), 9 voix contre (RGE, UAV)**

Je remercie la majorité de saluer le travail mené par M. Guy ROLLAND.

#### **14. Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la réalisation d'un groupe scolaire et d'un accueil de loisirs rue de la Carrière à Villemomble**

**M. le MAIRE.-** Le tableau est assez synthétique :

| N° de l'autorisation de programme | Montant de l'autorisation de programme | Réalisation cumulée au 01/01/2020 | Montant des crédits de paiement 2020 |
|-----------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 001                               | 12 999 198,19 €                        | 11 912 598,19 €                   | 1 086 600,00 €                       |

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la modification de cette autorisation de programme comme précisé dans le tableau que je viens de vous lire.

**M. CALMÉJANE.-** Je souhaitais intervenir pour le précédent dossier, le point 13. C'est dommage, vous ne m'avez pas redonné la parole.

Je repose la question de manière qu'elle figure au compte-rendu : concernant l'abri à vélo, pourquoi mettez-vous 50 000 € alors qu'il s'agit normalement d'un financement complet de la SNCF et d'Ile-de-France Mobilité ?

C'est une question simple, qui méritait une réponse simple mais, comme vous avez décidé, contrairement à ce que vous avez annoncé pendant votre campagne, que vous aurez un débat ouvert...

**M. le Maire.-** Six heures plus tard, je ne peux pas faire plus ouvert.

**M. CALMÉJANE.-** Sur six heures, nous avons déjà une demi-heure pour M. HADAD en début de Conseil municipal. Dans ces conditions, ne nous dites pas que la séance est trop longue.

Il aurait envoyé un courrier d'excuse, cela n'aurait pas eu lieu.

**M. le Maire.-** Sur la question des 50 000 €, vous attendrez la prochaine séance pour avoir la réponse.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. CALMÉJANE.-** Et c'est moi qui ne suis pas ouvert au débat.

**M. le Maire.-** Je propose de mettre aux voix la modification d'autorisation de programme telle que décrite.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

### **15. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Développement Économique de Villemomble (ADEV) au titre de l'année 2020**

**M. le MAIRE.-** Il s'agit d'un montant de 10 000 €. Vous le savez, l'ADEV est en partenariat avec la mission locale, c'est à ce titre qu'elle sollicite cette subvention.

**M. CALMÉJANE.-** J'ai une simple explication de vote : nous voterons contre parce que, d'une part, cette association, en infraction avec le Code électoral, a participé à la campagne municipale, d'autre part, nous n'avons pas de compte-rendu des assemblées générales. Je ne sais pas si les auditeurs arriveront à trouver quelque chose. Puis, la trésorerie positive des dernières années lui permet de financer les 10 000 € réclamés au titre de la mission locale intercommunale, tel qu'évoqué dans la Délibération.

Pour moi, cette subvention de 10 000 € ne se justifie pas, si ce n'est pour remercier une personne de la salle.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. MINETTO.-** Pour des raisons de campagne électorale également, nous ne prendrons pas part au vote.

Je rappelle que, lorsque la subvention à l'ADEV avait été annulée, nous l'avions votée. Que les choses soient claires : nous avons voté pour la subvention à l'ADEV. Nous l'avions annoncé ouvertement, même s'il s'agissait d'un vote à bulletin secret.

**M. le Maire.-** Concernant la remarque désobligeante et fautive de M. CALMÉJANE au sujet d'une éventuelle participation financière de l'ADEV dans le cadre d'une campagne électorale, qui est d'ailleurs l'un de vos arguments dans le recours...

**Mme POCHON.-** Ce n'est pas une participation financière.

**M. le MAIRE.-** que vous portez à l'encontre de notre élection. Sachez que Monsieur le Président de l'ADEV ici présent a été convoqué après dénonciation à la Brigade financière de Paris à ce sujet.

**M. CALMÉJANE.-** Ce sont des choses qui arrivent.

**M. le Maire.-** Oui, cela arrive. C'est également le cas pour un autre de mes colistiers. C'était pour des accusations qui se révèlent être fausses. En effet, les dossiers ont été classés sans suite.

Je vous prie dans ces conditions de ne plus faire d'allusion de ce type. Sinon, nous réglerons cela dans une autre instance.

Je soumetts maintenant au vote.

*Il est procédé au vote - Résultat : 22 voix (RVE) pour et 6 voix contre (UAV).*

**À noter que les élus de la liste RGE, ainsi que Mme PAOLANTONACCI, Mme LEFEBVRE, M. ROLLAND, M. ACQUAVIVA (désignés pour siéger au Conseil d'administration de l'ADEV) ne prennent pas part au vote.**

## **16. Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villemomble au titre de l'année 2020**

**M. le Maire.-** C'est une somme de 200 000 € que la Ville a la volonté d'attribuer au CCAS au titre :

- du développement de l'action d'animations dans les quartiers,
- de l'extension des activités du Centre social Alain Mimoun,
- desancements de deux autres centres sociaux basés à Bénoni Eustache et le centre-ville,
- de l'augmentation des actions d'animation en direction des séniors.

**M. CALMÉJANE.-** Concernant cette subvention complémentaire, nous souhaiterions avoir quelques éléments. En effet, lors du budget supplémentaire, j'ai évoqué la dégradation de l'autofinancement par l'augmentation importante du budget de fonctionnement. Ces 200 000 € ont-ils vocation à être récurrents, c'est-à-dire s'ajouter aux 700 000 € habituels du CCAS, qui deviendraient donc 900 000 €, ou est-ce pour une seule fois ? À mon avis, ce sera plutôt récurrent.

Vous évoquez :

- Le développement de l'action d'animations dans les quartiers, lesquelles ?
- L'extension des activités du Centre social Alain Mimoun alors qu'il est malheureusement fermé à cause du Covid-19, donc que s'y passe-t-il ?
- Le lancement de deux autres centres sociaux basés à Bénoni Eustache et le centre-ville alors que, tout à l'heure, Mme LECOEUR a évoqué que cela ne se ferait pas avant 2021, voire 2022 le temps d'auditer et de monter les dossiers. Je ne comprends donc pas l'intérêt de l'augmentation de cette subvention.
- Quant à l'augmentation des actions d'animation en direction des séniors, malheureusement, là aussi à cause du Covid-19, nous sommes plutôt dans une phase complètement gelée.

Je rappelle tout de même aux personnes qui sont là ce soir que le compte administratif 2019 présentait un solde positif de 170 000 €. Pourquoi rajouter de l'argent alors que le compte de cette structure, extension municipale, est largement positif ?

**M. le Maire.-** Puisque vous avez conduit cette Ville pendant 20 ans, vous n'êtes pas sans savoir que, ces dernières années, les demandes de subvention du CCAS de Villemomble étaient plus importantes que ce qui lui était attribué, de près de 100 000 €. Lors au moins des deux ou trois derniers budgets, il a été présenté une somme plus conséquente pour mener son action de façon plus efficace mais, chaque fois, ils ont été envoyés aux pelotes, il leur a été attribué sur l'exercice 2020 la somme que vous nous avez appelée.

D'une part, ces 200 000 € ont pour vocation à compenser et, pour demain, avoir un montant récurrent.

Cela passe de 700 000 € à +200 000 €, ce que je vous propose ce soir. Concernant la récurrence sur les années à venir, là encore, nous verrons bien.

En revanche, je m'inscris en faux par rapport à votre analyse à courte vue, de considérer que la situation sanitaire empêcherait de faire plus pour nos jeunes, nos quartiers, les centres sociaux et nos anciens. Je crois que, tout au contraire, et je pourrais vous donner plusieurs exemples avec Mme LECOEUR et la directrice du CCAS, nous faisons des points hebdomadaires pour trouver des solutions pour conserver du lien social, un colis un peu mieux pour cette fin d'année qui approche. Nous réfléchissons à la multiplication des points de distribution afin que les personnes âgées, rétives à sortir ou autres, aient moins de distance à parcourir. En bref, qu'ils puissent retrouver en la ville de Villemomble un colis, une attention, demain les ballotins de chocolat de manière à atténuer leur douleur d'être soit dans l'isolement, soit dans la peur de la maladie.

Plus largement vis-à-vis des familles pouvant solliciter notre aide en termes sociaux, nous savons tous que, de cette crise sanitaire, il sortira une crise socio-économique. Nécessairement, l'action sociale devra répondre présente.

Concernant plus précisément l'animation dans les quartiers, oui, nous commençons à envisager les choses. C'est forcément avec des hommes que l'on fait la politique. Donc ce sera nécessairement avec du personnel pour, sinon préparer, dès que possible, dès le déconfinement et dès l'apaisement de la situation sanitaire, y travailler.

Concernant les deux centres sociaux, les choses ne pourront advenir que dans quelques mois car il faut lancer les diagnostics de territoire. Or, si nous obtenons une subvention de la CAF à terme, il faut néanmoins faire le portage financier.

Je tiens absolument à faire un effort pour l'action sociale de la commune et je vous soumetts justement cette proposition de subvention supplémentaire.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (Non.)

Je mets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : 29 voix pour (RVE et RGE), 6 abstentions (UAV). Erratum : Résultat : 23 voix pour (RVE), 5 abstentions (RGE). À noter que Mmes LECOEUR, VENACTER, PAGEGIE, M. BIYOUKAR, Mme CEDECIA, M. CALMEJANE et Mme POCHON (membres du Conseil d'Administration du CCAS) ne prennent pas part au vote.***

## **17. Attribution de deux subventions exceptionnelles à Villemomble Sports au titre de l'année 2020**

**M. le Maire.-** C'est la subvention exceptionnelle concernant Villemomble Plage, dont nous avons beaucoup parlé cet été et encore à la rentrée, et la subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € correspond à une promesse enfin tenue à nos tennismans.

**M. CALMÉJANE.-** Cela a été évoqué tout à l'heure par M. ROLLAND mais nous voudrions avoir une décomposition du coût. 27 530 €, par rapport aux horaires annoncés lors des 16 jours d'ouverture, cela fait 96 heures. Nous avons appris tout à l'heure qu'il y avait 25 encadrants, ce qui paraît important quand, parallèlement, je rappelle à tous que les opérations Ville vie Vacances\* étaient fortement réduites puisque nous étions encore sous couvert du Covid-19. Cela signifie qu'un certain nombre de bases de loisirs étaient fermées. Villemomble Sports avait aussi ses financements pour VVV\* qui ont été, à mon sens, sous consommés. Là, vous venez rajouter une somme.

Concernant le tennis, il serait important d'avoir le budget global de ce pôle « de haut niveau » puisque, malheureusement et là aussi à cause du Covid-19, tous les matchs sont annulés. Les coûts de fonctionnement seront largement diminués.

Pour terminer sur le tennis, puisque c'est du niveau national, le Département finance-t-il ?

**M. MINETTO.-** La somme attribuée pour Villemomble Plage étant très peu supérieure à celle attribuée au sport de haut niveau qu'est le tennis, nous souhaiterions deux votes séparés : l'un pour la somme attribuée à VS pour Villemomble Plage, le second pour le tennis.

Par ailleurs, l'autre jour, nous avons posé la question du mode de recrutement des animateurs (critères, qualification, rémunération) et je crois que nous n'avons pas eu de réponse. On nous a dit « *cela doit être un Smic* ». Cette réponse étant évasive, nous reformulons notre demande.

**M. BIYOUKAR.-** Comme je l'ai dit lors d'un précédent Conseil, les animateurs ont été pris en charge par l'association Villemomble Sports. Ce sont 25 animateurs issus des quartiers de la Ville, payés un peu moins de 10 €/h. Ces encadrants étaient davantage présents pour la sécurité. Il ne s'agissait pas d'animateurs, il n'y avait donc pas nécessité de leur demander un BAFA ou autres diplômes.

Ils n'ont pas fait d'animation, ils ont surveillé et encadré pour éviter tout incident avec les structures gonflables ou entre utilisateurs.

**M. MINETTO.-** Pour encadrer les enfants, il y a quelques critères, entre autres le fait un casier judiciaire vierge. Tout cela a-t-il été demandé ?

**Mme LECOEUR.-** Cela s'est bien passé.

**M. MINETTO.-** Je crois effectivement avoir dit que cela s'était bien passé. Si on nous avait répondu l'autre jour, nous n'aurions pas eu besoin de reposer cette question. Quand vous rentrerez-vous cela dans vos têtes ? Cela irait mieux.

Il reste la question suivante : vous avez indiqué tout à l'heure que vous ne vouliez pas avoir des morts sur la conscience. En tant que maire, vous êtes évidemment responsable. J'ose donc espérer que vous ne souhaitez pas non plus qu'il y ait d'incident particulier. C'est tout.

**M. BIYOUKAR.-** Rassurez-vous, Monsieur MINETTO, Villemomble Sports n'a pas embauché de délinquants, de meurtriers. C'était des animateurs de quartier, qui ont travaillé par le passé dans les centres de loisirs. La plupart sont licenciés dans des clubs sports de la Ville.

**M. MINETTO.-** Voilà, nous avons enfin la bonne réponse. N'allez pas chercher les problèmes là où ils ne sont pas.

**M. le MAIRE.-** Malheureusement, je ne peux pas aller dans votre sens concernant un vote différencié s'agissant d'une seule et même association. Dans ces conditions, on fait une présentation différenciée, la subvention ayant deux objets différents (Villemomble Plage, Section tennis). Vous savez bien qu'une seule entité juridique percevra la subvention.

Je vous laisse bien entendu libre de votre vote.

**M. MINETTO.-** Une explication de vote : nous voterons pour. Toutefois, si le vote avait été scindé comme nous l'avons demandé s'agissant de subventions exceptionnelles, nous aurions voté pour les 27 530 € de Villemomble Plage et contre les 20 000 € du sport de haut niveau. Le rapport entre les deux nous semble ridicule.

**M. le MAIRE.-** Je soumetts aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE et RGE), 5 abstentions (UAV).*

*À noter que M. BIYOUKAR, M. MALLET et Mme LEFEBVRE, siégeant au Comité directeur de Villemomble Sports, et Mme LEFEVRE, salariée de VS, ne prennent pas part au vote.*

### **18. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Bridge Club Léon Gamme au titre de l'année 2020**

**M. le MAIRE.-** Pour faire suite à la présentation du budget supplémentaire que nous avons voté, il est proposé au Conseil d'entériner l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour participer à l'entretien du pavillon dont l'association est dépositaire au titre d'un legs.

**Mme POCHON.-** Si je voulais vous faire rire, je vous dirais que l'on a besoin de faire un peu de plomberie dans notre local. Il serait intéressant que, en tant qu'ami du parti socialiste, nous puissions avoir une subvention de 1 000 €.

**M. le MAIRE.-** Êtes-vous propriétaire ou locataire ?

**Mme POCHON.-** Nous sommes locataires.

Cette subvention est-elle donnée pour la première fois ?

**M. le Maire.-** Non.

**Mme POCHON.-** Je suis toujours un peu surprise de la disparité des subventions. Je n'ai rien contre le bridge, je trouve cela plutôt bien mais, quand on voit que Espoir Citoyen a 200 €, la relation des subventions entre Villemomble Plage qui intéresse de nombreuses personnes et le tennis qui est beaucoup plus confidentiel. Quelque chose ne va pas. Cette subvention me paraît élevée, nous nous abstiendrons donc.

Cela paraît disproportionné, il faudrait trouver le moyen de rétablir cela d'une manière plus égalitaire.

**M. ROLLAND.-** J'ai juste une précision : quand j'ai présenté le PowerPoint, j'ai bien dit que c'était par construction budgétaire que nous rajoutions les décisions actées au premier semestre au titre de la précédente mandature. Ce n'est donc pas nous qui avons décidé de ces montants ou qui les avons arbitrés.

Je vous rappelle également que, si nous faisons un audit, c'est bien pour se poser les bonnes questions sur la répartition de nos subventions et l'adéquation avec les objectifs de ces associations.

**M. le MAIRE.-** Je soumetts aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat 32 Voix pour (RVE et UAV), 3 abstentions (RGE).*

### **19. Versement d'un secours de 4 200 € en faveur des communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite aux dégâts provoqués par les inondations de la tempête Alex entre le 2 et le 4/10/2020**

**M. le MAIRE.-** Il vous est proposé de singulièrement attribuer une subvention d'un montant de 4 200 € à la mairie de Saint-Martin Vésubie dans les Alpes-Maritimes.

**M. CALMÉJANE.-** Nous voterons pour puisque, dès les jours qui ont suivi cette tempête, donc le 6 octobre, nous vous avons proposé le versement d'une subvention. En revanche, la note d'information et ce que vous venez d'évoquer inverse un peu le sujet. Vous parlez d'un versement en faveur des communes sinistrées et, contrairement à notre demande de verser une subvention au département des Alpes-Maritimes qui se charge de répartir aux différentes communes, vous versez une subvention à la seule commune de Saint-Martin Vésubie. Or, nous savons tous que ce n'est pas la seule à avoir subi cette tempête très importante, avec tous les dégâts hydrauliques qu'elle a générés, voire des morts.

Pourquoi ce changement, même entre le titre de la Délibération et notre proposition de verser au Département ?

**M. le Maire.-** Nous souhaitons flécher véritablement ce montant et cette Décision, qui a d'ailleurs chaque fois remporté l'unanimité, que le Conseil municipal de Villemomble a choisi. À la réflexion, nous avons plutôt opté pour aider un village en particulier qui nous a semblé avoir particulièrement subi cette catastrophe plutôt que le département des Alpes-Maritimes qui nous paraissait être une trop grande collectivité. Je remercie les services de Secrétariat général, nous nous sommes rapprochés de la commune de Saint-Martin Vésubie, qui était ravie d'avoir une aide.

Dans ces conditions, de commune à commune, pardonnez-moi, nous aidons une ville amie qui se retrouve dans une situation, qui rencontre probablement les mêmes problèmes que nous dans une autre mesure, plutôt que d'aider le quatrième ou cinquième département de France le plus peuplé.

J'ai l'impression que cela marque mieux la chose.

Je soumetts au vote.

***Il est procédé au vote - Résultat : unanimité.***

## **20. Approbation de la délibération cadre pour l'année 2021 portant approbation de la liste des biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC constituant des immobilisations par nature**

**M. le MAIRE.-** Vous avez la longue liste de nombreux objets, de biens meubles à considérer en immobilisation. M. ROLLAND me souffle que c'est exactement la même que l'année dernière.

**M. CALMÉJANE.-** Comme des choses se passent soit cette année soit l'année prochaine, je propose de rajouter un certain nombre de petits matériels liés à la mise en œuvre de services, c'est-à-dire :

- pour la Police Municipale, tout ce qui est lampes, caméras piéton, bâtons, menottes, éventuellement gilets pare-balles et autre ;

- pour le Covid-19, tout ce qui est cloison en plexiglas, signalétique et autres.

Les intégrer nous permettra de récupérer de la TVA sur ces différents matériels de faible valeur unitaire mais dont nous pourrions récupérer la TVA.

**M. le MAIRE.-** Nous y penserons pour l'année prochaine, je ne modifie pas cette Délibération. Je la soumetts aux voix, à moins qu'il y ait d'autres interventions ? (*Non.*)

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

## **21. Fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2021**

**M. le MAIRE.-** Vous avez le tableau détaillé des tarifs de la médiathèque, du jumelage, des locations de salles, du cimetière, des locations de tente de réception et du restaurant municipal, des droits d'entrée et de l'hôtel d'entreprise.

Toutefois, je vous soumetts une petite modification : le retrait de la Délibération les tarifs concernant l'hôtel d'entreprise de Villemomble. En effet, entre l'établissement de notre ordre du jour et l'élaboration des notes, il nous est apparu que les tarifs l'hôtel d'entreprise, M. ACQUAVIVA l'a très bien dit tout à l'heure, que nous avons l'intention de sauver, ne sont plus du tout en adéquation avec le marché. Nous sommes vraiment loin du sujet, il faudrait peut-être même diviser les tarifs par deux pour redevenir compétitif.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc de retirer le sous point n° 8 hôtel d'entreprise de Villemomble et de nous suivre sur cette proposition de rester sur la base des tarifs 2020 afin de ne pas avoir d'augmentation d'une part, minime, d'autre part, bien malvenue dans le contexte actuel.

**M. MINETTO.-** Premièrement, concernant la kermesse de printemps, on pense qu'il pourrait être prévu un lot de tickets gratuits pour les enfants, ne serait-ce que pour les inviter à venir. On sait bien que, quand les enfants vont à la kermesse, les parents achètent des tickets supplémentaires.

Deuxièmement et depuis le temps que nous le réclamons, avez-vous enfin enlevé le tarif des non-Villemomblois pour le théâtre ?

**M. le Maire.-** La réponse est oui.

**M. MINETTO.-** Vous avez bien lu notre programme, bravo !

**M. le Maire.-** Monsieur MINETTO, la campagne est finie.

**M. MINETTO.-** Chacun son tour, Monsieur le Maire. C'est une bonne chose.

**M. le Maire.-** À compter du moment où on vient assister à la culture à Villemomble, on est tous Villemomblois.

**M. CALMÉJANE.-** Concernant la proposition de geler les tarifs, même si l'inflation a été relativement faible de septembre à septembre tel que le présente l'INSEE, elle oscille avec ou hors tabac entre 0,1 % et 0,3 %, j'aurais été favorable à une légère révision. Sinon, on sera obligé les années suivantes de faire des rattrapages supérieurs à l'inflation réelle pour récupérer ces éléments.

**M. ROLLAND.-** Non, j'ai le document sous les yeux.

**M. CALMÉJANE.-** Je l'ai sur Internet.

**M. ROLLAND.-** On est à -0,2 de septembre à septembre.

**M. le Maire.-** Plutôt que de faire une bataille de chiffre, sachant que l'on a l'avantage d'avoir un fin connaisseur du sujet, savez-vous combien rapporte au budget de la commune l'ensemble de ces tarifs ?

**M. CALMÉJANE.-** C'est de l'ordre de 100 000 €.

**M. le MAIRE.-** Vous proposeriez donc d'augmenter de 0,1 %, pour gagner combien en plus ?

**M. CALMÉJANE.-** C'est pour le principe de ne pas laisser dériver les tarifs, comme je viens de l'expliquer mais vous n'avez pas écouté, une fois de plus.

**M. le Maire.-** Je vous ai écouté, essayez de rester aimable. Nous avons passé minuit, je pense que chacun pense à son propre édredon. Nous sommes désormais le 11 novembre et je considère que, en ce jour de commémoration, on peut essayer de finir sereinement nos échanges.

Vous avez deux fois faux Monsieur le professeur :

D'une part, les recettes 2019 sont de 380 000 € pour l'ensemble de ces tarifs.

D'autre part, le vrai chiffre de l'inflation est de 0,2 %.

De toute façon, il n'y a pas à discuter. Nous proposons de rester au même tarif. Je le soumets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : 29 voix pour (RVE et RGE), 6 abstentions (UAV)***

## **22. Fixation du nombre des Adjointes de quartiers**

**M. le MAIRE.-** Par Délibération n° 14 du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé la création et la mise en place de 3 conseils de quartiers sur le territoire de la Commune et en a fixé le périmètre.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer à 3 le nombre des Adjointes de quartiers.



Dans ces conditions, qui est candidat à cette élection ?

Pour le groupe RVE, sera présentée la liste suivante : M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT et M. Serge ZARLOWSKI.

Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. CALMÉJANE.-** D'une part, concernant les inscriptions, le formulaire disponible en ligne ne nécessite même pas d'être signé. C'est assez particulier quand on remplit un formulaire et que l'on souhaite s'engager.

D'autre part, mais j'ai vu que, depuis, elles avaient été reportées, les dates des réunions publiques étaient planifiées en plein confinement. Une question nous a été posée par des Villemomblois : doit-on obligatoirement être inscrit dans son quartier ? Par exemple, si on est plus concerné par le centre-ville alors que l'on habite du lycée Clémenceau, parce que l'on y vit, on y fait ses courses ou on est commerçant, est-ce possible ?

**M. le Maire.-** La réponse est oui.

**M. CALMÉJANE.-** On doit donc être dans son quartier pour s'inscrire ?

**Mme LECOEUR.-** C'est cela. Et Villemomblois.

**M. le Maire.-** Je suis allé un peu vite dans l'ordre du jour. Il convient dans un premier temps que nous votions en main levée la fixation au nombre de trois adjoints supplémentaires. Après, nous procéderons au vote nominatif.

**M. MINETTO.-** Comme M. CALMÉJANE vient d'aborder le sujet des conseils de quartier, je fais très court mais il serait utile que les services confirment la bonne réception des candidatures. On l'a déjà évoqué mais j'avais dit que j'en parlerais aujourd'hui. Il faut confirmer. J'ai été interpellé plusieurs fois par des personnes me disant qu'elles en avaient fait la demande mais ne savaient pas si elle avait été prise en compte.

**M. le Maire.-** Combien sont de votre liste ?

**M. MINETTO.-** Ce sera la surprise. Et de la vôtre ? En tant que conseiller municipal, on a le droit d'y participer. Vous savez donc très bien que l'on va se retrouver.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Je suis très étonnée par les trois quartiers déterminés. J'habite donc un quartier qui va du pont des trois communes jusqu'à l'entrée de Villemomble. Donc je doute que nous ayons tous les mêmes problèmes.

D'ailleurs, je rejoins ce que disait M. CALMÉJANE tout à l'heure, le quartier où j'habite n'est pas nécessairement celui qui me concerne. Je suis davantage concernée par les commerçants en centre-ville où il y a un réel problème.

Autre question, comment les membres de ces conseils de quartier seront-ils déterminés ? Je crois que ce sera par tirage au sort ?

**M. le Maire.-** Oui.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Avez-vous prévu de le faire en présence de l'opposition ? Sous quelle forme ferez-vous ce tirage au sort ?

**M. le MAIRE.-** En effet, je ne sais pas comment vous pourriez nous qualifier, nous avons déterminé trois conseils de quartier parce que nous avons la possibilité d'avoir trois adjoints de quartier supplémentaires. C'est de cette manière que nous avons réfléchi à déterminer une espèce de Yalta en faisant trois quartiers.

D'une part, je ne me méprends pas en disant que Villemomble, à l'inverse d'autres communes, n'a pas vraiment de quartiers. Elle en compte certains, parfaitement identifiés et nommés (Époque, Marnaudes, Orangerie) mais, lorsque vous regardez finement notre territoire, il est difficile de tous les déterminer. Admettons le quartier de Clémenceau mais, après, vous avez des trous sur la carte.

D'autre part, le travail des adjoints de quartier sera de travailler sur son quartier. Je pense que, dans un premier temps, les trois auront à faire face à des problématiques assez similaires. J'entends ce que vous dites, madame BERGOUGNIOU, mais je pense que les problématiques seront d'abord celles que nous connaissons déjà à l'occasion des réunions de quartier (propreté, voirie, vitesse des véhicules, sécurité). Ensuite, nous pourrions commencer à faire un travail un peu plus fin.

Nous avons découpé en trois pour identifier un élu, qu'il soit un interlocuteur. Certes, c'est un découpage qui a une difficulté de sens au vu notamment de celui qui est au sud et qui est vraiment très étendu. Toutefois, ce seront les conseillers de quartier qui feront les choses.

Je vous rassure sur le sujet, la seule chose qui est requise est le fait d'être habitant de la Ville. Nous ne chercherons pas à savoir s'il est inscrit sur la liste électorale, s'il est résident permanent, sa nationalité. Pour peu qu'il soit en situation régulière sur le territoire et qu'il soit véritablement habitant, il pourra devenir conseiller de quartier.

Je vous propose immédiatement de procéder à ce tirage au sort entre nous. Est-ce que ce sera à l'occasion d'une réunion préparatoire d'un Conseil municipal, tel que le règlement intérieur nous l'autorise maintenant, ou en préalable d'une séance du Conseil municipal ? J'entends que les oppositions veuillent veiller à ce qu'il n'y ait pas de choix, de pré-choix ou autres.

Quant à l'accusé réception des inscriptions, la compilation est en cours. Cela vient bien. L'objectif est ambitieux, ce sont tout de même 150 personnes au total. Nous regarderons après le mode opératoire pour envoyer les informations et confirmations.

Il est entendu que les réunions qui devaient installer les conseils de quartier préalablement envisagées les 17, 18, 19 et 20 novembre ne pourront pas se tenir du fait du contexte sanitaire. Cela nous obligera à reporter. Croisons les doigts pour avoir la possibilité de voir se réunir tout le monde en décembre.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Vous venez de le dire que la seule condition était d'habiter Villemomble. Je suis d'accord mais, à ce moment-là, faut-il un justificatif de domicile ?

**M. le Maire.-** Oui.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Est-ce prévu lors de l'inscription ?

**M. le Maire.-** Pour ne pas déranger plus de personnes qu'il ne le faut, nous attendrons d'avoir les 50 au tirage au sort et nous le leur demanderons. Vu ce que les services commencent à enregistrer, je peux vous assurer qu'ils sont tous Villemomblois. J'en connais beaucoup. Je ne m'en fais pas, nous ne refoulerons pas grand-monde sauf si cela venait beaucoup avec un certain succès.

Il importe en termes de vote de fixer le nombre à trois adjoints de quartier.

***Il est procédé au vote - Résultat : 29 voix pour (RVE et RGE), 6 abstentions (UAV).***

### **23. Élection des postes vacants d'Adjoints au Maire**

**M. le MAIRE.-** Nous avons enregistré les candidatures de M. GERBAUD, Mme FITAMANT et de M. ZARLOWSKI.

Je ne vois pas d'autres candidatures.

Souhaitez-vous que nous procédions à un vote à bulletin secret ou pouvons-nous autoriser un vote à main levée ?

**M. MINETTO.-** Nous ne participerons pas au vote.

**M. CALMÉJANE.-** Je demande un vote à bulletin secret.

***Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY, Mme LEFEBVRE et Mme PAOLANTONACCI.***

***À noter que les élus de la liste RGE ne participent pas au vote.***

Chers collègues, le suspense est insoutenable : la liste *Réussir Villemomble Ensemble* a obtenu 26 voix ; six bulletins blancs ont été trouvés dans l'urne.

Dans ces conditions, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT et M. Serge ZARLOWSKI sont élus adjoints au maire de Villemomble. (*Des applaudissements.*)

**Mme POCHON.-** Dans quel quartier s'il vous plaît ?

**Une intervenante.-** Ce sera répondu après.

## **24. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux**

**M. le MAIRE.**- Un tableau vous a été transmis :

- le Maire continue à percevoir 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- un Maire adjoint perçoit 33 % de cet indice, de la même façon pour un conseiller municipal délégué auprès du Maire
- un conseiller municipal délégué à un adjoint, c'est 6 % de l'indice,
- un conseiller municipal sans délégation percevra désormais 3 % de cet indice.

**Mme POCHON.**- Quand je pense à l'accusation qui nous a été faite, sans élégance, Monsieur le Maire, d'être atteints d'être vénaux parce que nous demandions une petite indemnisation qui devait nous servir à notre travail militant. Là, j'avoue que nous sommes restés pantois devant les augmentations des uns et des autres (130 %, 140 %, etc.). Ce n'est même plus l'armée mexicaine.

Nous sommes dans une période de restriction où beaucoup se serrent la ceinture, visiblement ce n'est pas vrai à Villemomble, cette augmentation de salaire correspond-elle donc à une augmentation de travail ? Passer à +700 € me paraît conséquent.

Puis, nous avons voté l'adhésion de la ville à l'AMF et à l'AMIF. Dans votre précédent document, il y avait le nom des adjoints et des personnels concernés par les postes. Là, cela n'est pas le cas. Effectivement, ce n'est pas une obligation légale mais les premières préconisations de l'AMF indiquent que, au titre de la transparence, il faut mettre les noms en face quitte à devoir revoter des délibérations en cas de changement. Nous vous demandons donc de vous y conformer.

Surtout, répondez-moi : quelle augmentation de travail justifie une telle augmentation de l'indemnité ?

**M. CALMÉJANE.**- Dans le tableau de fixation des indemnités de fonction des maires adjoint et des conseillers municipaux, nous voyons apparaître quelque chose que nous avons réclamé dans le cadre de la mise en œuvre du règlement intérieur du Conseil municipal, c'est-à-dire inscrire le point précis. Nous constatons là que l'ensemble des conseillers municipaux percevront une indemnité, même si (je comprends la remarque de Mme POCHON) c'est non pas une formalité optionnelle mais une formalité obligatoire de donner la liste nominative. Ce soir, nous avons élu trois nouveaux adjoints, il suffisait de rajouter. Le vote n'aurait pas connu beaucoup de suspens, cela aurait donc pu être préparé avant.

Il faut normalement préciser l'identité des personnes qui perçoivent une indemnité. Je l'ai dit en Territoire, vous étiez présent à ce moment-là. Cela a été jugé par la Cour administrative de Marseille, il serait donc dommage que nous soyons retoqués par le contrôle de légalité pour ne pas avoir fait ce qui a été fait en juillet.

J'en viens à ma question principale : pourquoi ce revirement ? En juillet, vous défendiez *mordicus* que vous ne vouliez pas indemniser les conseillers municipaux de l'opposition, ce soir, vous permettez de les indemniser. J'aimerais comprendre ce revirement, peut-être nous direz-vous que l'été est passé.

**M. le Maire.**- Je suis tenté de vous répondre, Mesdames et Messieurs des groupes d'opposition, que cela donne le sentiment que vous n'êtes jamais contents. (*Des Applaudissements.*)

Madame POCHON, vous avez été parlementaire, vous savez que les mots sont importants : ce ne sont pas des salaires. Je tenais à vous corriger.

À compter du moment où nous avons une enveloppe indemnitaire contrainte, il fallait choisir.

Dès lors, je maintiens mes propos du 21 septembre dernier où je précisais que quelqu'un qui percevait une indemnité en était gratifié de par la délégation qui lui était attribuée.

Il y avait également un principe basement matériel : l'enveloppe indemnitaire ne permettait pas de le faire.

Nous avons entendu toutes les objurgations, toutes les moqueries, jusqu'à vous couvrir d'un couvre-chef, que nous étions l'armée mexicaine. Heureusement qu'il y a l'armée mexicaine ! Le fait d'avoir trois adjoints supplémentaires pour faire vivre les conseils de quartier a permis d'augmenter cette enveloppe budgétaire. Dès lors, nous avons la possibilité de concevoir les choses différemment.

**M. CALMÉJANE.**- En juillet, il y avait déjà une réserve.

**M. le Maire.-** Elle n'était pas aussi conséquente pour indemniser chacun.

Après, oui, je vous concède que vos arguments pouvaient non pas émouvoir, restons sérieux, mais convaincre certains d'entre nous.

Concernant le tableau qui vous est présenté, Monsieur CALMÉJANE, là encore, vous n'êtes jamais content. En Conseil de territoire, vous êtes quand même intervenu en séance en disant que l'on ne pouvait pas mettre de tableau nominatif pour désigner Untel ou Untel puisque nous n'avons pas encore procédé à l'élection.

**M. CALMÉJANE.-** Je n'ai pas dit cela. C'était la réponse du Président. Relisez le compte-rendu.

**M. le Maire.-** Vous avez considéré qu'il était anormal de mettre la liste des personnes qui n'étaient pas encore élues.

**M. CALMÉJANE.-** Les trois qui manquaient ce soir.

**M. le MAIRE.-** Dans ces conditions, j'ai considéré que, certes pour un suspens qui n'en était pas un, il convenait de ne pas donner la liste des personnes qui allaient être élues maires adjoint. Je ne sais pas ce qui aurait pu se produire.

Je propose que, forts du constat de ces brillantes élections, nous indiquions qui seront les adjoints de quartier et pour quel conseil de quartier. Comme cela, vous découvrirez que M. Alain FITAMANT continue à avoir mon entière confiance et sera conseiller municipal délégué auprès du maire, avec un périmètre tel que je l'ai décrit tout à l'heure, et que les maires adjoints de quartier seront M. Riad MAHMOUD, M. Jean-Christophe GERBAUD et M. Serge ZARLOWSKI. Mme FITAMANT conserve bien entendu sa délégation à la petite enfance.

Pour justifier l'augmentation indemnitaire, j'évoque l'excellent travail que Patricia FITAMANT a mené sur ces quelques semaines à la petite enfance, notamment en découvrant une bêtise qui nous coûtera 150 000 €, malheureusement forgée dès 2014 par le maire de l'époque, Patrice CALMÉJANE. L'implication de Mme FITAMANT justifie qu'elle ait une indemnité plus conséquente.

Je ne fais pas réapplaudir la salle concernant l'acharnement positif de M. Guy ROLLAND dans sa mission de conseiller municipal délégué aux finances. Dès lors, nous avons considéré que cela justifiait une augmentation indemnitaire.

Je termine par des mots assez simples pour en finir avec qui touche quoi, combien, etc. Tour à tour, Monsieur MINETTO, vous savez dire « *vous touchez une indemnité, c'est normal et c'est dans la loi* », puis, plus tard, j'entends au loin « cumulard ».

Savez-vous ce que fait Mathieu HANOTIN ?

**M. MINETTO.-** On s'en moque.

**Mme POCHON.-** C'est faire de la politique.

**M. le MAIRE.-** Nous ne vivons pas sur une île déserte. La prochaine fois que vous ferez vos remarques désobligeantes, je vous répondrai de même.

M. HANOTIN a la chance d'être le maire d'une belle et grande ville, il est maire de Saint-Denis, Conseiller départemental délégué au sport et il est président de l'EPT Plaine Commune. Je ne sais pas comment il fait mais il perçoit toutes les indemnités qui vont avec.

**M. MINETTO.-** On s'est posé la même question pour vous : comment va-t-il faire pour être maire de Villemomble, conseiller départemental, conseiller territorial, VP de l'EPT et président de l'OPH ?

**M. le Maire.-** Président bénévole. Toutefois, la réponse est simple : j'ai une équipe.

**M. MINETTO.-** Pour une fois que vous êtes bénévole.

Je vous explique pourquoi nous ne participerons pas à ce vote : lorsque nous avons vu le retour des 116 € pour l'ensemble des conseillers municipaux, nous en avons d'abord conclu que nous avons été entendus. Je crois même avoir remercié un ou deux d'entre vous.

Ensuite, nous avons regardé l'ensemble du tableau. Nous avons constaté au final que 16 personnes du Conseil municipal percevraient une indemnité d'adjoint (1 283 €). Il y a sûrement un travail derrière mais, quand on parlait de l'armée mexicaine, au final, on est en plein dedans. Par rapport à l'autre jour, j'en compte cinq qui percevront une indemnité de plus de 700 € et cinq une indemnité de +117 €. Puis, l'ensemble des conseillers municipaux auront 116 €.

Je veux dire par là que ce n'est pas un cadeau que vous faites à l'opposition. Il s'agit simplement d'une nouvelle répartition des sommes avec 16 adjoints. Et c'est tout. Quelqu'un a dû dire « *ce n'est pas possible, on ne peut pas augmenter la totalité sans faire quelque chose aussi pour eux* ».

Nous ne participerons donc pas au vote. Faites ce que vous voulez.

**M. le Maire.-** Le mot conclusif est qu'il ne faut pas oublier que les adjoints au maire ont fait un effort alors que nous aurions pu opter pour le modèle antérieur. J'ai connu la période de 2008 à maintenant et celle avant 2008 où 10 adjoints se partageaient l'ensemble de l'enveloppe indemnitaire.

D'armée mexicaine, je dis plutôt que je suis entouré de personnes compétentes et investies. En plus, elles ont considéré qu'elles pouvaient percevoir une indemnité moindre pour permettre une répartition plus équitable.

Pardon mais merci à l'armée mexicaine parce qu'elle a permis aux élus sans délégation de percevoir une indemnité que l'on dira symbolique. Dans ces conditions, on connaît désormais votre tarif.

**M. MINETTO.-** Cela montre que vous n'avez pas compris ce qu'étaient l'opposition et son travail. Pour vous, cela reste uniquement symbolique.

**M. le Maire.-** Je soumetts la fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux.

***Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE), 6 abstentions (UAV) ; à noter que les élus de la liste RGE ne prennent pas part au vote.***

## **25. Majorations des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux**

**M. le MAIRE.-** Je soumetts aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE), 6 abstentions (UAV) ; à noter que les élus de la liste RGE ne prennent pas part au vote.***

Nous n'avons pas terminé. Pour les rares concernés, n'oubliez pas qu'une cérémonie démarre à 9 h 30 au cimetière Nouveau. C'est tout à l'heure.

Avez-vous des questions relatives aux décisions, marchés et arrêtés ? (*Non.*)

Il nous reste à aborder la motion au Conseil municipal présentée par le groupe UAV. Voulez-vous la lire ?

**M. CALMÉJANE.-** Par un mail que je vous ai adressé le 27 octobre, Monsieur le Maire, je vous propose d'adopter la motion suivante par notre Conseil municipal, initialement programmé le 3 novembre :

« Partout en France, les dernières semaines ont été marquées par la recrudescence d'actes à caractère terroriste revendiqués par des religieux islamistes intégristes,

Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble demande au conseil municipal de Villemomble l'adoption de cette charte pour rappeler les valeurs de la République qui doivent s'appliquer à tous, Élus, Fonctionnaires, Citoyens.

Le texte de la charte est le suivant :

« *Forts de notre adhésion aux valeurs de la République, nous, élus, nous engageons à faire respecter, à promouvoir et à faire partager, par nous-mêmes et par tous les membres de notre conseil municipal, dans chacune des actions que nous menons, en direction de tous les publics avec lesquels nous sommes en contact, les principes suivants, qui forment le socle du pacte républicain et garantissent la concorde nationale de tous dans le respect de chacun :*

**Article 1<sup>er</sup> :** *Les principes constitutionnels imposent un devoir de stricte neutralité, le traitement égal de tous les individus et le respect de la liberté de conscience.*

**Article 2 :** *Notre conseil municipal et les personnes le représentant dans l'exercice des missions confiées s'abstiennent de toute manifestation de leurs convictions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions et des actions mises en œuvre. Notre conseil municipal garantit à tous les usagers et bénéficiaires un égal droit d'accès à ces actions.*

**Article 3 :** *Nul ne saurait exercer un quelconque prosélytisme ou une quelconque pression qui nuirait à la liberté de choix de chacun ou à la liberté individuelle de conscience dans le cadre de la mise en œuvre de l'action qui nous conduisons.*

**Article 4 :** *Les valeurs de la République excluent toutes les violences et toutes les discriminations. Ces valeurs garantissent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes et reposent sur une culture du respect de chacun.*

**Article 5 :** *La citoyenneté concilie la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.*

**Article 6 :** *En signant cette charte, nous nous engageons au strict respect des principes qu'elle édicte. »*

**Mme POCHON.-** Une charte de la laïcité au sein du Conseil municipal, j'aurai presque pensé que nous aurions pu l'étendre aux associations auxquelles le Conseil municipal vote notamment des subventions, etc.

Je suis dérangée non pas par la charte mais par les premières phrases. Bien entendu, c'est la vérité, nous sommes tous choqués et marqués par la recrudescence d'actes caractère terroriste mais je ne vois pas très bien le rapport entre le terrorisme et la laïcité. Nous parlons bien d'autres choses. On est dans une histoire de barbarie, de terrorisme, de tout ce que vous voulez, d'extra-religion puisque l'on ne parle même pas de religion. Je ne vois donc pas pourquoi on lirait cela dans une motion avec ces premières phrases.

Nous nous sommes concertés sur la question. Autant nous pourrions discuter ensemble de cette charte de la laïcité, autant nous ne la voterons pas à cause de ses premières phrases.

**M. le MAIRE.-** Je n'ai pas non plus l'intention de la voter parce que je considère que c'est un texte plutôt fat, qui n'englobe pas d'ailleurs tout ce que le cadre législatif prévoit. Je considère qu'adopter cette motion n'englobe pas suffisamment de choses. Le texte est un peu court et il ne va pas suffisamment loin sur notre engagement. Même si ce sont des lieux communs sur lesquels on pourrait être d'accord. L'ensemble des lois, que nous devons respecter et observer, ne nécessite pas une motion, je vais peut-être m'inscrire dans vos mots, madame POCHON, qui n'est pas d'envergure ou pas au niveau de l'enjeu.

Je propose aux élus du Conseil municipal de ne pas voter cette motion.

**Mme POCHON.-** Nous pourrions nous engager à faire une autre charte de la laïcité.

**M. le Maire.-** J'entends que nous pourrions faire un travail en concertation pour produire autre chose qui soit plus au niveau.

**M. CALMÉJANE.-** Je suis un peu étonné de votre approche puisque, tout à l'heure, vous avez vanté les mérites de l'adhésion de la commune à l'AMIF et à l'AMF. Or, je signale que je n'ai pas inventé ce document, c'est celui qui est d'une part sur le site de la MF, d'autre part, qui est aussi demandé à un certain nombre d'associations, notamment par la par la région Ile-de-France au moment de signer les conventions.

Je pense donc que l'Association des Maires de France ou la région Ile-de-France apprécieront vos propos disant qu'elle est trop faible ou trop simple.

Quant à moi je trouve ce texte nécessaire, suffisant et complet. Comme toute chose, on peut vouloir ajouter un chapitre I sur un item, un chapitre II sur un autre, cette charte résume assez bien l'état d'esprit qu'il faut avoir dans le cadre de nos fonctions pour nous engager à respecter les lois de la République, l'égalité hommes/femmes, la neutralité en matière religieuse, etc.

Je trouve cela paradoxal, d'autant plus que je vous l'ai soumise dès le 27 octobre et que je n'ai pas eu de nouvelles depuis. S'il avait été nécessaire d'avoir une discussion sur la construction, nous aurions eu largement le temps de le faire entre le 27 octobre et le 10 novembre.

**M. le Maire.-** Je la soumets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : 6 voix pour (UAV), 26 abstentions (RVE) ; à noter que les élus de la liste RGE ne prennent pas part au vote.***

Plus rien n'est à l'ordre du jour, nous clôturons la séance. Je vous souhaite une bonne nuit.

*(La séance est levée à 0 h 50.)*

~~~~~

Le Secrétaire de séance,

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis,

Louise GALEY

Jean-Michel BLUTEAU